

« INTIMITÉ » AU CŒUR DES HIGHLANDS E4

Madonna se réfugie dans un château écossais luxueux et bien gardé pour célébrer son mariage

Le dos de l'EXTRA C'EST PAYANT avec L'EXTRA NUMÉRO LE SOLEIL

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE JEUDI 21 DÉCEMBRE 2000

www.lesoleil.com

COLS BLEUS DE SAINTE-FOY

Congé de grève

Le syndicat mise sur le comité de transition

MARC LESTAGE
MLestage@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Les cols bleus de Sainte-Foy renoncent à leur grève jusqu'au 8 janvier, tout en accusant la mairesse Andrée Boucher de se faire du capital politique sur leur dos dans l'espoir d'être élue mairesse de la nouvelle grande ville de Québec.

Un nouvel avis de grève générale a été déposé. Le prochain conflit des cols bleus débutera le 8 janvier. Le syndicat aura ensuite jusqu'au 31 avril pour arriver à une entente avec l'administration de la Ville. Au- delà de cette échéance, le syndicat espère réussir à convaincre le comité de transition de la

Voir GRÈVE en A 2 ➤

Vraiment personne n'a été épargné !

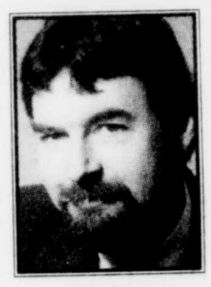


LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

En panne de traîneau, le bon père Noël a dû s'en remettre à l'automobile pour quitter sa rencontre avec les gamins d'une garderie de Québec. Le rondelet personnage au costume rouge a saisi, comme tout le monde, le balai à neige pour pouvoir continuer sa tournée. Le généreux bonhomme a sans doute eu une bonne pensée pour les gens de l'est du Québec qui, eux, y ont vraiment goûté.

Le PQ au bord du gouffre

Le député libéral de D'Arcy McGee, Lawrence Bergman, ne se doutait certainement pas de la bombe qu'il lançait dans les rangs péquistes avec sa motion condamnant les propos tenus par Yves Michaud aux États généraux sur la langue.



Michel David

MDavid@lesoleil.com

La lettre cinglante que M. Michaud a adressée hier au premier ministre Bouchard, qu'il accuse d'avoir grossièrement déformé ses propos sur la communauté juive pour mieux le condamner, et la réplique non moins catégorique de M. Bouchard, toujours déterminé à bloquer sa candidature dans Mercier, placent aujourd'hui le PQ devant un très sérieux risque d'implosion.

Si les « purs et durs » devaient quitter le PQ, comme ils l'ont fait au milieu des années 80, le coup porté au mouvement souverainiste pourrait être fatal.

Il suffisait de voir le visage catastrophé de certains ministres, notamment Jacques Brassard, mercredi, à la sortie du caucus des députés péquistes, pour comprendre à quel point le malaise est profond.

Seulement trois députés ont admis publiquement leur inconfort face à la motion de blâme adoptée par l'Assemblée nationale, mais une bonne dizaine auraient fait état de leurs

Voir GOUFFRE en A 2 ➤

Vente des Jardins Hamel non finalisée

Le groupe Poullain affecté par la chute de l'euro

JACQUES DRAPEAU
JDrapeau@lesoleil.com

QUÉBEC — Neuf mois après avoir accepté la proposition d'achat du groupe Poullain de France, Gaétan Hamel attend toujours de finaliser la vente de ses cinq centres jardin de la région de Québec.

« Nos avocats continuent de se parler, précise M. Hamel qui ne sait plus trop sur quel pied danser. Mais avec les Français, il semble qu'il faille faire preuve de patience. »

Plutôt volubile quand il est venu communiquer la nouvelle à ses futurs employés du Québec le printemps dernier, Philippe Poullain, le président-directeur général de Horti Service Poullain, s'est, depuis, retranché derrière un mur de silence. Toutes les tentatives du SOLEIL pour parler au principal intéressé sont demeurées vaines.

Selon nos informations, il semble que la dévaluation de l'euro au cours des derniers mois ait beaucoup refroidi l'enthousiasme des investisseurs français. « Il leur en coûtera maintenant 20 % de plus qu'il y a un an pour acquérir mon entreprise », a admis M. Hamel.

Le groupe Poullain et Centre jardin Hamel ont investi beaucoup d'argent afin de préparer cette transaction. « Ils sont venus au Québec à sept reprises », a calculé l'homme d'affaires québécois. Durant la même période, l'entreprise française, qui regroupe

Voir HAMEL en A 2 ➤

AFFAIRE VICTOR LEMAY

André Roy coupable de meurtre prémédité

RICHARD HÉNAULT
RHenault@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Quelques heures seulement après avoir signifié au juge qu'ils se trouvaient dans une impasse, les membres du jury ont pu atteindre l'unanimité requise, en après-midi hier, et ils ont déclaré André Roy coupable du meurtre prémédité de Victor Lemay. Automatiquement, l'individu a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité, toute libération conditionnelle ne lui devenant accessible que dans 25 ans.



LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Les parents de Victor Lemay, la victime de 17 ans, étaient présents pour le verdict du jury. La gorge nouée, M. Denis Lemay a lu une lettre en guise de réaction.

Le Code criminel prévoit toutefois qu'après avoir purgé 15 ans de pénitencier, le jeune homme de 23 ans pourra demander à un jury de le rendre admissible à une libération conditionnelle avant d'avoir purgé 25 ans d'emprisonnement. Pas plus que le verdict du jury, cette possibilité n'a semblé ébranler l'accusé, qui est demeuré impassible jusqu'à la fin.

« Je n'ai rien à dire, Votre Honneur », a poliment répondu Roy lorsque le juge Gaston Desjardins lui a demandé s'il voulait prendre la parole avant qu'il ne prononce sa sentence. D'ailleurs, celle-ci a exceptionnellement été rendue en présence des jurés, qui n'avaient pas encore quitté la salle.

Compte tenu de l'impasse dans laquelle ces derniers s'étaient trouvés en fin de matinée, le juge Desjardins leur a demandé de confirmer un à un qu'ils déclaraient Roy coupable d'un meurtre prémédité. Puis, le président du tribunal leur a rappelé qu'il leur est interdit de discuter de la façon dont leurs délibérations se sont déroulées.

Alors qu'il avait vivement critiqué le travail des policiers de la Sûreté du Québec dans une récente affaire, à

Voir ROY en A 2 ➤

AUTRE TEXTE

❑ **Lettre du père de la victime**
Page A 3

L'ALLIER APPUIE LES PETITS PROPRIOS DE TAXIS



LA MÉTÉO

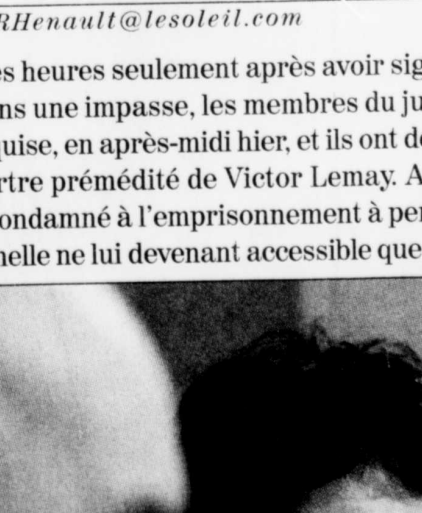


Maximum -8, minimum -12

Ennuagement. Demain : neige le matin. Détails **Page E 19.**

QUÉBEC, 104e ANNÉE, N° 351
FLORIDE, 1,75 $ US
MONTRÉAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES
65¢ PLUS TAXES
JEUDI
6 27657 00074 2

SONY
Pour vos Cadeaux...
Camescope Sony à partir de 497$



La clef de sol
840, rue Bouvier 627-0840
La meilleure place en ville!
ag1486605

GRÈVE
Rejet

Suite de la Une

nouvelle Communauté métropolitaine de Québec que ses demandes ne sont pas exagérées.

Les cols bleus ont donné une bonne frousse à la population hier matin en participant à une assemblée syndicale plutôt que de déneiger les rues. On a cru un moment que les services essentiels n'étaient plus assurés.

Les syndiqués étaient plutôt en réunion. Ils ont rejeté les dernières offres faites par Mme Boucher à « 100 % moins un bulletin », selon le président du syndicat Guy McDonald. Du même souffle, les 145 cols bleus présents ont décidé de suspendre leur grève jusqu'au 8 janvier afin de dégager les rues.

« Si la mairesse Boucher ne veut pas prendre ses responsabilités devant un tel délabrement, nous allons les prendre à sa place et c'est là le sens de notre décision de retourner au travail dès aujourd'hui », d'expliquer Guy McDonald.

Au sujet de la négociation, le représentant du SCFP, Roger Gravel, rappelle qu'elle n'accroche que sur deux points. Les cols bleus refusent que leurs congés de maladie ne soient remboursés qu'à 80 % désormais. Au sujet de la compensation qui est promise pour les jours de maladie non utilisés elle n'est que de 20 % et non pas de 120 % « contrairement à ce que l'on a dit dans les médias », d'insister le négociateur.

Plus tôt cette semaine, on nous avait expliqué que selon la proposition de la mairesse, si un employé décide de travailler plutôt que de prendre une journée de maladie, il recevra son salaire ... plus la prime de 20 % parce que ce congé sera toujours dans sa banque à la fin de l'année. Le syndicat trouve cette interprétation un peu tordue.

En ce qui concerne les 23 employés auxiliaires, M. Gravel a rappelé que « le syndicat ne demande pas plus à ce sujet que tous les autres employés municipaux de la région » qui ont obtenu des assurances pour le maintien des employés à statut précaire, à la veille des fusions.

GOUFFRE
Dérapage

Suite de la Une

réserves à huis clos.

M. Bouchard voudrait faire porter la responsabilité de ce dérapage à M. Michaud, mais c'est lui qui a choisi de transformer ce qui aurait dû demeurer un débat strictement péquiste en psychodrame national, en faisant intervenir l'Assemblée nationale. Les libéraux ont été les premiers surpris de le voir se jeter tête première dans un piège aussi énorme.

En conférence de presse, M. Bouchard a refusé de voir dans cette affaire une contestation de son leadership, mais les anciens du PQ se rappellent très bien ce qui est arrivé à Pierre-Marc Johnson en 1987. La fronde avait justement pris naissance dans Mercier et personne n'avait pu l'enrayer.

Quand M. Michaud affirme qu'aucune menace ne saurait le faire reculer, il faut le croire sur parole. Et cela vaut aussi pour les militants de Mercier qui appuient sa candidature.

Dans l'état actuel des choses, ils n'ont plus rien à perdre. Au contraire, ils feront tout pour que le débat se transporte devant le Conseil national du PQ, qui se réunira en février pour discuter de la position que défendra le parti devant les États généraux sur la langue.

Le risque de brisure est d'autant plus grand qu'au-delà de l'affaire Michaud proprement dite, c'est tout le problème de la relation entre M. Bouchard et les militants péquistes qui se trouve posé avec une acuité encore inégalée.

Depuis qu'il a succédé à Jacques Parizeau, l'autoritarisme de M. Bouchard n'a cessé d'indisposer les militants. Au congrès de mai dernier, ils ne lui ont renouvelé leur confiance que dans la mesure où il s'engageait à se dépenser corps et âme à la promotion de la souveraineté. Ils se disent aujourd'hui que si leur chef y consacrait la moitié de l'énergie qu'il met à abattre un souverainiste de la première heure, la terre promise serait déjà en vue.

Au gouvernement, on compte sur la période des Fêtes pour calmer un peu les esprits. On songe ensuite à une sorte de médiation pour trouver un compromis avant que l'irréparable ne se produise.

La personne qui serait la plus susceptible d'amener M. Michaud à de meilleurs sentiments est Bernard Landry, avec qui il est lié d'amitié depuis de longues années. Il faudrait d'abord qu'il se réconcilie lui-même avec M. Michaud. Malgré leur vieille amitié, c'est M. Landry qui a sonné l'hallali la semaine dernière. Si la tentative échoue, non seulement le PQ sera précipité dans une très grave crise, mais tout l'agenda du gouvernement Bouchard s'en trouvera bouleversé.

Sa détermination à faire adopter la loi sur les fusions forcées avant que l'Assemblée nationale n'ajourne ses travaux pour Noël atteste de sa hâte à passer à un nouveau chapitre.

Maintenant que les grandes réformes sont terminées, M. Bouchard mise sur un remaniement ministériel et un nouveau discours du Trône pour donner un nouveau souffle à son gouvernement durant la deuxième moitié de son mandat. Pas évident si le PQ éclate.

ROY
Féliciter

Suite de la Une

Montmagny, le juge Desjardins a tenu, cette fois, à les féliciter pour leur façon de travailler, en particulier l'agent Carl Pelletier, qui a procédé à l'interrogatoire sur vidéo d'André Roy. « Ils méritent la reconnaissance de la société », a déclaré le président du tribunal au sujet des policiers.

La procureure de la Couronne, Me Geneviève Lacroix, et l'avocat de l'accusé, Me Stéphane Beaudoin, ont aussi eu droit aux félicitations du juge. « Il a travaillé avec les éléments qu'il avait, a-t-il dit au sujet de Me Beaudoin. Je ne vois pas ce qu'il aurait pu faire de plus. »

Puis, s'adressant à l'accusé, le juge Desjardins a déclaré : « Vous avez tué un jeune homme de 17 ans. C'était un acte cruel car ce jeune homme méritait de vivre. Selon certains, c'était gratuit. Selon d'autres, ce n'était pas si gratuit

« Vous avez tué un jeune homme de 17 ans, c'était un acte cruel »

que ça. Vous avez fait du mal à beaucoup de monde. On vous le pardonnera moralement mais, légalement, vous devrez attendre au moins 15 ans avant d'engager une nouvelle procédure. Malgré la gravité et la cruauté de votre geste, je vous souhaite de retrouver la bonne voie. »

L'accusé n'a pas manqué de remercier le magistrat pour ce souhait. En tenant ses propos, ce dernier avait toutefois oublié de prononcer officiellement la sentence, qui est automatique dans le cas d'un meurtre prémédité. Une interdiction de posséder des armes durant 20 ans s'est d'autre part ajoutée à la peine d'emprisonnement.

À la sortie de la salle d'audience, Me Beaudoin n'a pas voulu se prononcer sur l'éventualité d'un appel. De son côté, Me Lacroix s'est bornée à dire que le message de la poursuite, de toute évidence, a été compris du jury. Les six femmes et six hommes s'étaient vu présenter trois possibilités de verdict : meurtre prémédité, meurtre non prémédité et homicide involontaire.

Avant la tenue du procès, Roy avait exprimé sa volonté de plaider coupable à une accusation réduite de meurtre non prémédité, mais la procureure de la Couronne tenait à ce que l'accusation demeure celle de meurtre prémédité. Ultimement, le jury lui a donné raison...

Le jeune Lemay a été assassiné d'une balle derrière la tête, en novembre 1999, à Sainte-Croix de Lotbinière. Par la suite, Roy l'a achevé à coups de pelle, puis il a enterré le corps.

HAMEL
Domaine

Suite de la Une

huit jardineries dans la région parisienne, a convoité secrètement un vaste domaine à l'île d'Orléans, histoire de posséder une résidence de prestige dans la région. Mais, là également, aucun contrat n'a été paraphé.

M. Hamel dit avoir eu vent qu'une autre société horticole française suivait le dossier de très près et n'attendait plus que le désistement du groupe Poullain pour entrer en scène. « Mais personne d'autre que le groupe Poullain ne m'a contacté », a insisté Gaétan Hamel.

EXPANSION VERS L'EST

Âgé de 56 ans, le réputé horticulteur n'a pas l'intention de prendre sa retraite, quoi qu'il advienne. « J'ai encore le cœur à l'ouvrage », dit-il.

Si la vente de l'entreprise qu'il a créée en 1969 devait avorter, l'homme d'affaires québécois étendrait probablement ses opérations vers l'est du Québec, un projet qu'il caresse depuis longtemps. Il a évoqué la possibilité d'ouvrir des magasins à Rimouski et à Rivière-du-Loup.

« Une expansion vers l'est me semble plus naturelle que vers l'ouest », soutient-il, exprimant ainsi un point de vue discordant de celui du groupe Poullain qui regarderait plutôt du côté de Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale et ses régions ..... 3 à 6
Jean-Simon Gagné 5
Le Québec et le Canada ..... 7 à 16
Décès ..... 15 et 16
Le Monde ..... 17 et 18
Opinions 19

CAHIER B

Argent ..... 1 à 7
Bourses ..... 4 à 6

EXTRA

Société ..... 2 et 3
Arts et spectacles ..... 5 à 14
Télévision ..... 8 et 9
Votre agenda ..... 12 et 13
Annonces classées ..... 15 à 18, 23 et 24
Divertissements ..... 19 et 22
Sports ..... 24 à 40
François Gagnon 36
Statistiques ..... 26 à 28

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.lesoleil.com

925, chemin Saint-Louis, Québec
Adresse postale : **C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6**

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

loto-québec résultats

Tirage du 2000-12-20

Les Oeufs d'OR

1er numéro	2e numéro
805292	103540
25 000 $ numéro décomposable	50 000 $ numéro décomposable
3e numéro	**4e numéro**
890142	613093
100 000 $ numéro décomposable	ALLEZ À LA TÉLÉ numéro non décomposable

Lotto 6/49 — Tirage du 2000-12-20
13 41 42 45 46 49
Numéro complémentaire: 48

Québec 49 — Tirage du 2000-12-20
05 17 28 36 46 49
Numéro complémentaire: 43

Promotion Double Jeu* — Tirage du 2000-12-20
01 14 30 48

*Seules les sélections participant au Lotto 6/49 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

Banco — Tirage du 2000-12-20
07 08 16 18 23
26 29 33 37 38
39 41 42 44 57
59 62 63 68 70

Extra — Tirage du 2000-12-20
734862

La Quotidienne — Tirage du 2000-12-20
3 4
494 4696

Le jeu doit rester un jeu.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

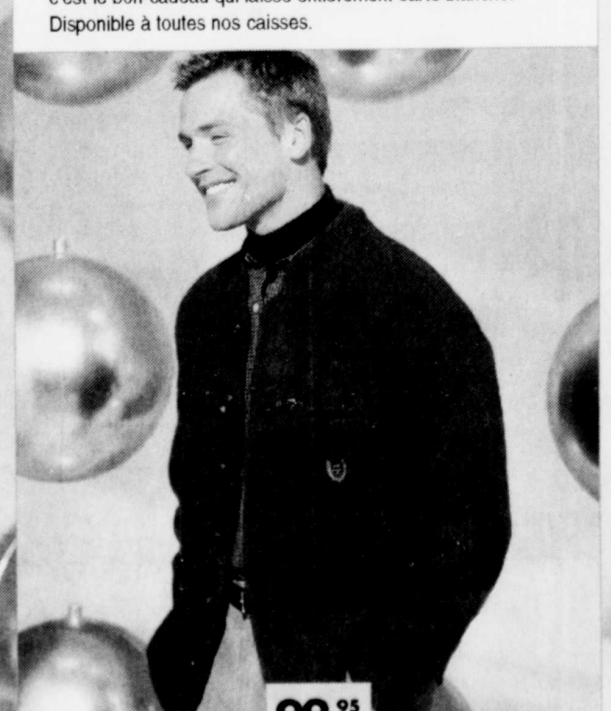
TVA, le réseau des tirages

LE TRENTE ET UN® PRÊT-À-FÊTER NOËL 2000 NICKEL





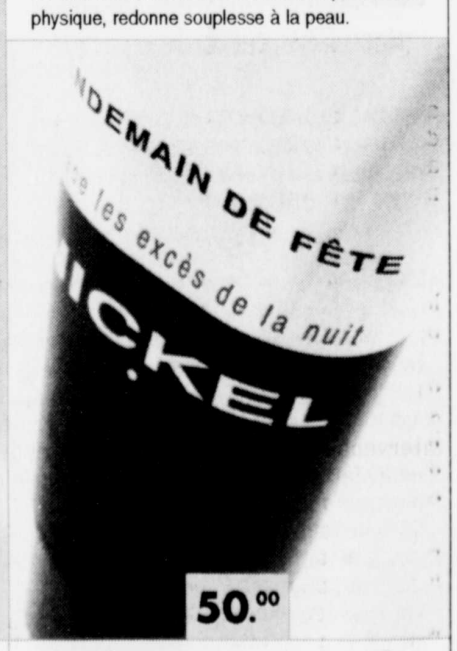
LE CERTIFICAT-CADEAU SIMONS
Le prêt-à-offrir ! D'une valeur de votre choix, c'est le bon-cadeau qui laisse entièrement carte blanche. Disponible à toutes nos caisses.







LA LOTION-GEL «CORPS DE GLACE»
De Paris en exclusivité au 31, Nickel, complément à l'art de vivre au masculin. Corps de glace à base de camomille, rafraîchit les muscles après l'effort physique, redonne souplesse à la peau.

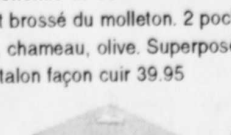


LA CHEMISE MOLLETON
Une économie de 33% sur une chemise pur coton au tissage doux et brossé du molleton. 2 poches plaquées à rabat. Rouge, chameau, olive. Superposée sur un tee-shirt V 19.99, un pantalon façon cuir 39.95

LE CARDIGAN MAO LAINE BOUILLIE
Un cadeau sûrement apprécié, un classique de notre collection exclusive. Un cardigan 3 poches passepoilées, logo écusson sur marine, charbon, cèdre, bordeaux. P.m.g.tg.ttg.

LE PEIGNOIR FINE BOUCLETTE TEXTURÉE
Un cadeau détente exclusif du 31. Tissu souple, texture petits damiers, à coordonner à un pantalon taille coulissante 39.95 et un tee-shirt col boutonné 39.95 Olive ou denim. P.m.g.tg. Porté ici avec une camisole de coton 9.99

LA CRÈME «LENDEMAIN DE FÊTE»
C'est le soin visage Nickel qui redonne intantanément éclat et douceur grâce à l'effet tenseur et raffermissant des protéines naturelles de blé et de soya. Indispensable pour la vie moderne.



GRATUITE !
La boîte-cadeau Simons vous est offerte avec tous vos achats de Noël

la maison simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

HEURES D'AFFAIRES: • PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE LUNDI AU VENDREDI 9H30 À 21H00, SAMEDI 23 DÉC. 9H30 À 17H00, DIMANCHE 24 DÉC. 10H00 À 17H00 • SHERBROOKE LUNDI AU VENDREDI 9H30 À 21H00, SAMEDI 23 DÉC. 9H00 À 17H00, DIMANCHE 24 DÉC. 10H00 À 17H00 • MONTRÉAL LUNDI AU VENDREDI 10H00 À 21H00, SAMEDI 23 DÉC. 9H30 À 17H00, DIMANCHE 24 DÉC. 10H00 À 17H00, LUNDI 25 FERMÉ

LA CAPITALE
ET SES RÉGIONS

BRÛLÉ DANS UNE BAIGNOIRE

Décédé d'une insuffisance respiratoire

Ian Bussières
Collaboration spéciale

THETFORD MINES — Marcien Paulin, ce bénéficiaire de l'hôpital St-Julien de Bernierville décédé neuf jours après avoir été brûlé au deuxième degré pendant qu'il prenait son bain, est mort d'une insuffisance respiratoire aiguë résultant d'une broncho-pneumonie extensive.

C'est ce que révèlent les résultats préliminaires de l'autopsie pratiquée hier par le Dr Michel Marois sur le corps de l'homme de 43 ans et rendus publics par la coroner Louise Nolet.

Le syndicat et la direction refusent de commenter

« Ces problèmes respiratoires sont survenus alors que M. Paulin était traité pour ses brûlures au Centre hospitalier de la région de l'Amiante (CHRA). De telles complications peuvent survenir chez les personnes ayant subi de graves brûlures puisque l'organisme est alors plus faible », signale la coroner en précisant que, en dépit de ses handicaps physique et intellectuel, Marcien Paulin jouissait d'une bonne santé physique avant son hospitalisation.

40 % DU CORPS

L'autopsie a également permis d'établir que l'homme, qui était sourd, muet et éprouvait de graves problèmes de mobilité, avait été brûlé sur plus de 40 % de la surface de son corps et qu'il s'agissait en grande majorité de brûlures au deuxième degré.

La coroner poursuivra son investigation au cours des prochaines semaines et le rapport final, qui contiendra aussi des recommandations pour éviter que des décès de ce type ne se reproduisent, est attendu au printemps. « J'essaierai d'informer la population, qui se pose beaucoup de questions, le plus tôt possible », a-t-elle assuré.

À la suite du déclenchement d'une enquête policière dans ce dossier, tant la direction que le Syndicat des employés de l'hôpital St-Julien ont refusé de commenter l'affaire.

La direction tiendra cependant une conférence de presse cet après-midi afin de faire le point sur le dossier. Du côté du syndicat, la présidente, Mme Rita Fortier, a refusé de dire si le préposé chargé de donner le bain à Marcien Paulin avait été rencontré. « Nous ne ferons aucun commentaire tant que l'enquête interne et l'enquête policière ne seront pas complétées », a-t-elle conclu.

AUTRE TEXTE
❑ **Manque de ressources psychiatriques** Page A 9

Infirmière radiée pour un an

Claudette Samson
CSamson@lesoleil.com

QUÉBEC — Le Tribunal des professions a maintenu la majorité des sanctions qui avaient été imposées l'année dernière à l'infirmière Thérèse Landry, de Jonquière, à la suite de son comportement dérogatoire envers un patient placé sous curatelle publique. Sa radiation d'un an a commencé à s'appliquer le 24 novembre.

L'infirmière avait plaidé coupable aux huit chefs qui lui étaient reprochés, mais avait porté en appel les sanctions de radiation temporaire de deux mois à un an qui lui avaient été imposées par le Comité de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Le Tribunal lui a donné raison en partie, et a réduit les périodes de radiation imposées sur deux chefs. Par contre, il maintient les sanctions sur six chefs, dont la principale de un an pour avoir partagé le même lit que son client lors d'un séjour à Montréal.

Elle a posé des gestes dérogatoires envers un patient placé sous curatelle publique

Le Tribunal n'a accordé à ce propos aucune crédibilité à l'appelante, qui minimisait la portée du geste en alléguant qu'il n'y avait aucune preuve qu'il y avait eu relation sexuelle et que son patient n'en avait même pas eu connaissance.

LIBIDO EXACERBÉE

Il juge au contraire comme une circonstance aggravante le fait que le patient avait une libido exacerbée et un comportement « très particulier envers les femmes et le sexe ».

Les autres gestes reprochés à l'infirmière étaient d'avoir outrepassé ses compétences, d'avoir permis que des renseignements confidentiels lui soient communiqués, d'être intervenue dans les affaires personnelles de son patient, d'avoir fait preuve de négligence, ainsi que des gestes à incidence monétaire.

Comme les peines de radiation étaient à purger concurremment et que le Tribunal a maintenu la plus importante, le résultat final est le même pour l'infirmière.

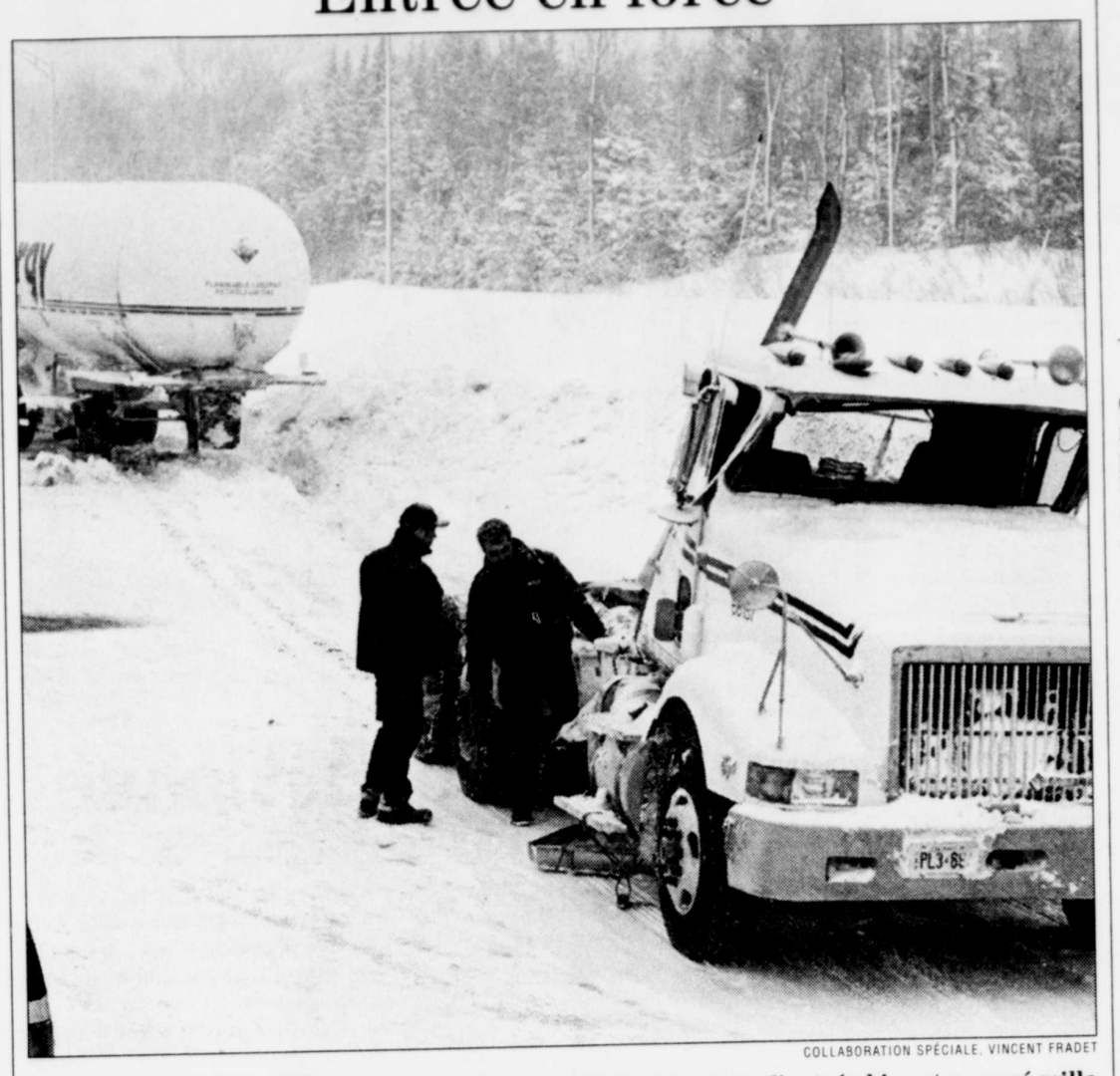
Celle-ci ne pourra utiliser son titre ni poser aucun geste réservé à la profession avant le 23 novembre 2001.

CENTRE HOSPITALIER

L'infirmière de 32 ans d'expérience travaille à temps plein pour le centre hospitalier de Jonquière, mais c'est en tant que responsable d'une petite entreprise privée qu'elle a commis les gestes dérogatoires.

Hier, la directrice générale intérimaire du centre hospitalier, Lucille Dumont, a indiqué qu'elle s'était prévalue de son droit à un congé sans solde prévu à la convention collective. Au terme de sa radiation, elle reprendra son travail à l'hôpital. Mme Dumont a pris soin de ne pas se prononcer sur les gestes posés à l'extérieur de l'hôpital, précisant même que « pour nous, c'est une infirmière qui fait du bon travail ».

Entrée en force



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

Le bonhomme Hiver a littéralement défoncé la porte d'entrée hier et a causé mille désagréments aux automobilistes de la grande région de Québec. Un camionneur a perdu le contrôle de son poids lourd vers 11 h 30 sur l'autoroute 73, dans le secteur de Saint-Étienne. Le routier a subi des blessures légères pendant que le mastodonte à la renverse laissait échapper une bonne partie de son réservoir de diesel. Deux heures plus tard, un camion-remorque a fait un mise en portefeuille un peu plus au sud, sur la 73. Une vingtaine de véhicules dans ce secteur se sont ensuite tamponnés ou ont visité le décor. « Nos patrouilleurs ont dû faire une demande officielle au ministère des Transports pour signaler que cette route était très glissante », explique l'agente Ann Mathieu de la Sûreté du Québec. En plus de la 73, la route 138 dans le secteur de Charlevoix a dû être fermée à la circulation lourde de même que la route 185 qui relie Rivière-du-Loup au Nouveau-Brunswick. En tout, entre 15 et 20 centimètres sont venus reblanchir le paysage hier. Les météorologues d'Environnement Canada nous promettent un répit jusqu'à... demain ! I.M.

CONDAMNATION D'ANDRÉ ROY

« La balance de la justice est désajustée... »

Richard Hénault
RHenault@lesoleil.com

■ QUÉBEC — En guise de réaction à la condamnation d'André Roy pour le meurtre prémédité de leur fils, Denis Lemay, le père de Victor, avait préparé un texte que, la gorge nouée, il a tenu à lire en présence des journalistes.

« Aujourd'hui, dans un monde civilisé, a-t-il commencé, je peux comprendre qu'on ait aboli la peine de mort pour des individus qui auraient pu mériter une telle sentence. Mais qu'on leur donne la chance en réduisant leur sentence de prison à vie à seulement 25 ans, et parfois moins, je me dis qu'on devrait au moins les tenir hors d'état de nuire pour le reste de leur vie. C'est ça la prison à vie pour moi.

Ému, le père de Victor Lemay se confie dans une lettre

« On dirait que la balance de la justice est désajustée, mais je suis sûr que la justice de l'univers va remettre les pendules à l'heure. De nos jours, on parle de population vieillissante que l'on devra peut-être euthanasier parce qu'on ne pourra plus subvenir à leurs besoins et, d'un autre côté, on entretient des personnes inutiles et violentes qui alourdissent le système. Il y aurait des choix plus judicieux qui devraient être considérés.

« Nous devrions penser à un système où ces personnes inutiles et violentes pourraient travailler pour aider la communauté au lieu de se faire entretenir.

« Je tiens à remercier toutes les personnes qui nous ont envoyé leur énergie pour que l'on trouve la vie encore belle et que l'on ait encore envie d'aimer. »

La voix aussi étreinte par l'émotion, la mère de Victor Lemay, Madeleine Lauzé, a pour sa part ajouté spontanément : « Je sais qu'il est toujours là. » Rappelant que son fils de 17 ans était un excellent joueur d'échecs, elle a affirmé n'avoir jamais craint que le jury rende un verdict différent.

Arrêtée une deuxième fois en moins de deux mois

QUÉBEC — Johanne Martin n'a pas attendu longtemps pour reprendre ses activités illicites. Arrêtée il y a quelques semaines pour trafic de stupéfiants, elle a profité de sa remise en liberté pour reprendre du service.

La femme de 41 ans a de nouveau été arrêtée mardi soir à son domicile du 349, Joliette, à Vanier, en même temps qu'un adolescent de 16 ans qui avait lui aussi été arrêté le 31 octobre, dans le cadre du « Projet Plume », mené par l'escouade RAM de la police de Québec.

Dans le domicile considéré comme un point de vente, les policiers ont mis la main sur 84 grammes de marijuana, d'une valeur estimée à 800 $, et sur 141 pilules, qui seront envoyées en laboratoire pour y être analysées.

Johanne Martin est présumée faire partie d'un réseau dirigé par Nancy Guimont, arrêtée le 1er novembre, toujours dans le cadre du Projet Plume. La femme de 31 ans, arrêtée en même temps que son frère et sa soeur, était demeurée détenue.

Elle est réputée, selon les policiers, avoir des liens tant avec les Hell's Angels que les Rock Machine/Bandidos. Elle écoulait sa marchandise de Montréal jusqu'au Saguenay.

Parmi les 18 personnes arrêtées une première fois le 31 octobre et le 1er novembre se trouvait également le conjoint de Johanne Martin, Raynald Giroux. Celui-ci a été condamné à deux peines de 18 et 28 mois.

Un juge déterminera ce matin si Johanne Martin passera comme lui les Fêtes de l'an 2000 en prison ou si elle pourra de nouveau reprendre sa liberté. C.S.

EAU POLLUÉE

Les gens de Loretteville ne seront pas les seuls à payer les travaux

Marc Lestage
MLestage@lesoleil.com

QUÉBEC — Les contribuables de Loretteville ne seront pas les seuls à payer pour régler le problème de débordement d'égouts dans la rivière Saint-Charles, en amont de la prise d'eau de la Ville de Québec.

La loi 170 est venue changer les choses, au cours de la nuit dernière.

La loi 170 est venue changer les choses

Si la Ville de Loretteville avait décidé l'an dernier d'investir 1,5 million $ pour faire reconstruire l'émissaire de la rue de la Garde, comme le réclame le conseiller Raymond Dion, « elle aurait été obligée d'adopter un règlement d'emprunt qui aurait augmenté sa dette à long terme ».

C'est évidemment pour des raisons de priorités budgétaires que ces travaux n'ont toujours pas été faits même si le coût en est connu depuis 1992 et que la CUQ a promis d'en payer une partie.

DISCUSSIONS

Il y a souvent de la chamaille au conseil de Loretteville où le maire est entouré de trois conseillers de son parti et de trois autres de l'opposition. La plupart des votes se soldent par un 3 contre 3 et le maire tranche la question avec son vote prépondérant.

Pourtant, le maire et tous les conseillers de Loretteville semblaient d'accord sur un point, lors de l'adoption du budget, en début de semaine : il faut faire des choix en fonction de priorités. Les discussions qui ont suivi ont rapidement permis de se rendre compte que les priorités ne sont pas les mêmes pour tous.

De plus, le projet d'investissement de la rue de la Garde n'est pas mentionné dans le programme d'immobilisation triennal de Loretteville.

SOUS LA LOI 170

Si le conseil décide de procéder à ces travaux au cours des prochains mois, il s'agira d'un projet devant être soumis au comité de transition régional. Les membres de ce comité seront nommés par la ministre Harel, au cours de mois de janvier.

De même, en vertu des nouvelles règles, le coût de la construction du nouveau tuyau pourrait très bien être partagé par l'ensemble des villes de la nouvelle Communauté urbaine ou a tout le moins par les contribuables de l'arrondissement nord, celui incluant Loretteville, mais aussi un secteur important de Neufchâtel ainsi que des villes de Saint-Émile et du Lac-Saint-Charles.

Selon les dispositions de la nouvelle loi 170, les anciennes villes du territoire seront responsables uniquement des dettes contractées par elles avant la création de la nouvelle communauté. À ce compte, il est évident que Loretteville a tout intérêt à attendre que la réforme soit en route pour lancer la construction du nouvel émissaire.

Même si le comité de transition donnait son aval à un nouvel emprunt et qu'on décidait de précéder ce printemps, le comité consultatif des maires de la nouvelle Communauté métropolitaine devra également donner son accord au projet.

Les noms des membres et les modalités de fonctionnement de ce comité consultatif constituent également des secrets que la ministre Harel n'avait pas encore éventés, ces derniers jours. Il y a quelques jours, le maire Denis Giguère de Loretteville a admis que « personne ne sait encore combien de maires et lesquels feront partie de ce comité ». Il a toutefois reconnu qu'il aimerait bien être membre de ce comité.

Pas de doute cependant que la majorité des maires de la région seront favorables à ce que l'on procède à ces travaux. Ils ont manifesté un préjugé favorable en faveur de la dépollution de la Saint-Charles, cette semaine, lors de la réunion de la CUQ. Leur résolution affirme que l'aménagement des berges de cette rivière dans Saint-Roch et la construction d'un émissaire qui mettra un terme aux débordements dans ce quartier constituent une priorité.

Une priorité de 39,7 millions $ alors qu'il faut prévoir des déboursés de 150 millions $ prévus à ce chapitre durant les prochaines années, selon une évaluation du service de l'Environnement de la CUQ. Comment dans les circonstances pourrait-on refuser 1,5 million $ à Loretteville ?

SAINTE-FOY

Dernier budget émotif

Pierre Asselin
Le Soleil

QUÉBEC — Presque 150 ans après sa création, le conseil municipal de Sainte-Foy a adopté son dernier budget, hier. Il y a eu beaucoup de larmes, surtout celles de la mairesse Andrée Boucher, mais les élus n'ont pas pu résister à la tentation de s'injurier et s'accuser mutuellement une dernière fois.

« C'est un moment tragique pour les élus », a commenté la mairesse, qui prévient que les fusions vont se traduire par des hausses de taxes et des baisses de services. Le gouvernement démolit « l'œuvre de notre vie. Nous avons consacré 15 ans d'effort pour que Sainte-Foy devienne un modèle de bonne gestion et de services. »

Le conseiller indépendant Jacques Langlois a bien tenté de plaider que la création de la nouvelle ville représentait un grand défi, il s'est fait répondre par son collègue Guy Perreault que « ça donne mal au cœur », et Henry Jenkins a renchéri: « c'est à faire vomir ! » accusant ensuite M. Langlois de s'être laissé offrir un poste par les partisans des fusions.

Cette dernière assemblée, qui coïncide avec l'entrée en vigueur de la loi 170, a montré les deux facettes de l'héritage laissé par cette administration, mise à part une situation financière florissante.

D'un côté, la mairesse inscrit au plan triennal d'immobilisations 1,2 million $ pour la restauration du presbytère au Parc de la Visitation, qui date de 1698. « Il n'y a pas de plus belle priorité, dit-elle. Nous pouvons redonner vie à une bâtisse qui a vu la naissance de Sainte-Foy, le jour où on vote sa mort. »

Par contre, elle rejette l'idée du conseiller Pierre Morrissette de faire inscrire 100 000 $ pour le logement social. Celui-ci a par ailleurs relevé que depuis 1985, l'administration de Mme Boucher n'a entrepris aucune nouvelle construction ou rénovation de logements pour les moins fortunés, des propos qui lui ont valu cette fois d'être attaquée par son collègue Henry Jenkins.

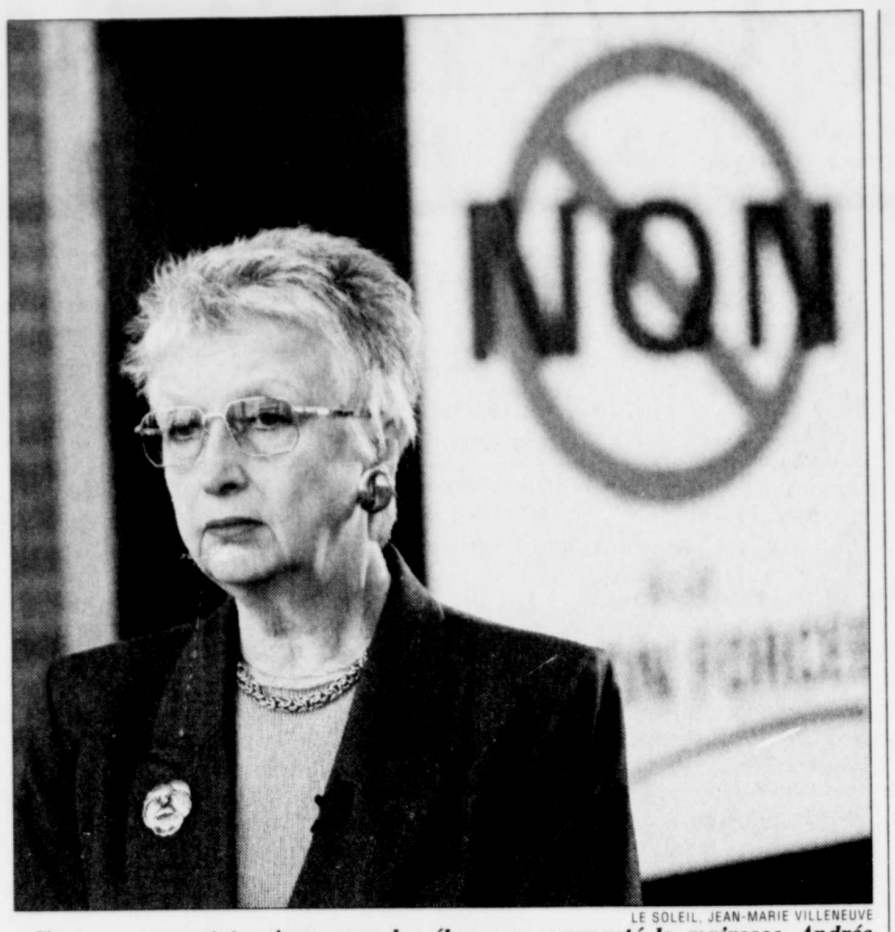
ADMETTRE LA DÉFAITE

Mais malgré l'amertume exprimée par chaque conseiller, il apparaît évident que le conseil admet la réalité de sa défaite.

Pierre Morissette soutient que les fusions ne règlent rien au problème fondamental du monde municipal. « On passe d'une dictature à une autre, où les maires souhaitent un exécutif fort. Le débat de la prochaine ville sera celui de la démocratie. »

La mairesse a quant à elle rappelé que « Sainte-Foy arrive avec des bâtiments administratifs neufs, un hôtel de ville et un poste de police qui font l'envie dans la région et dans le reste du Canada. Les autres vont manger dans notre assiette et mourir beaux et gras parce notre assiette est pleine. »

Lorsqu'est venu le temps de clore la séance, la mairesse Boucher a été incapable de contenir son émotion. En se rappelant le premier maire qu'elle a connu, le maire Boiteau, elle a cessé de retenir ses larmes: « Je n'ai jamais pensé qu'un jour je prendrais sa place et battrais son record de longévité. Je demeurerai le capitaine qui prendra la dernière vague et rendra les clefs de cette ville que j'ai tant aimée... »



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

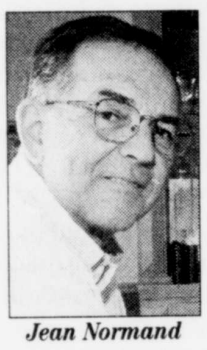
« C'est un moment tragique pour les élus », a commenté la mairesse, Andrée Boucher qui prévient que les fusions vont se traduire par des hausses de taxes et des baisses de services.

Normand démissionne

La loi 170 mise en cause

QUÉBEC — Le conseiller indépendant Jean Normand a démissionné du conseil de Sainte-Foy, hier, en raison du caractère antidémocratique de la loi 170: « Je n'accepterai pas de jouer un rôle de marionnette ! »

Il rappelle avoir soulevé en 1998 le problème de la démocratie dans les municipalités. « La réponse vient deux ans plus tard, on supprime la ville ! »



Jean Normand

Le représentant du quartier no 3 dit ne pas comprendre la logique du gouvernement qui prétend lutter contre l'étalement urbain mais annonce en même temps le prolongement de l'autoroute Du Vallon.

« À mes électeurs je dis que nous aurons à l'avenir des partis politiques municipaux, filiales des partis provinciaux. Je ne vois rien là pour faciliter le règlement des problèmes de quartier. Par mon geste, ajoute-t-il, je ne cherche aucunement à faire de la politique à un autre palier. »

M. Normand continuera d'être disponible pour les électeurs de son quartier jusqu'à la nomination de son remplaçant, en novembre 2001.

Tous les membres du conseil ont déploré son départ et souligné sa contribution à l'administration municipale.

« Ce fut un honneur et un privilège de travailler avec lui », commentait Henry Jenkins. Le conseiller Conrad Verret a affirmé que M. Normand représentait la « noblesse » et qu'il avait su toujours garder une attitude respectueuse envers ses adversaires.

Il faut rappeler que Jean Normand fut pendant quatre ans le seul membre de l'opposition à Sainte-Foy. Mme Boucher a souligné que c'était « l'un des deux coriaces » qui quittait le conseil, rappelant qu'il était présent aux séances du conseil depuis 1976. **P.A.**

La diminution de taxes promise par la mairesse adoptée

Pour une résidence moyenne, l'économie est de 200 $

QUÉBEC — Le conseil de Sainte-Foy a adopté hier la baisse de taxes déjà annoncée par la mairesse, qui se traduira par une diminution de 10 % du compte de taxes, et des revenus, de la Ville.

Avec un taux qui passe de 1,21 $ (du 100 $ d'évaluation) à 1,04 $ pour les immeubles résidentiels et commercial, la facture moyenne d'une résidence évaluée à 110 000 $ sera de 1629 $, une économie de 200 $.

Pour les immeubles non résidentiels, le taux passe de 1,88 $ à 1,78 $. De même, les revenus de la Ville, qui étaient de 131 millions $ en 2000, diminueront dans les mêmes proportions, à 116,6 millions $ en 2001. Le budget total de la Ville se monte à 126,7 millions $, légèrement inférieur à celui de 2000.

Selon la mairesse, une diminution de taxes était la façon la plus juste de redistribuer les surplus engrangés à la municipalité, mieux qu'une réduction de dettes qui aurait alors « dilapidé » ce bas de laine à travers les autres municipalités lors de la fusion.

Les citoyens ne profiteront sans doute pas trop longtemps de ce dernier cadeau puisque la loi 170, qui limite les hausses de taxes à 5 %, établit comme base de départ le compte de taxes de... 2000.

Le conseil a par ailleurs adopté un programme triennal d'immobilisations qui prévoit des investissements de 31,2 M$ en 2001. Ce montant est plus élevé que par les autres années, a expliqué la mairesse, en raison des programmes d'infrastructures de Québec et Ottawa qui prévoient que les deux tiers des coûts seront assumés par les enveloppes du fédéral et du provincial. **P.A.**

FUSIONS MUNICIPALES

« Le travail commence »

Les maires attendent de connaître les amendements

Robert Fleury
RFleury@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Les maires de banlieue de la CUQ nageaient encore en plein inconnu hier face aux amendements qui ont été adoptés à 2 h de la nuit, hier, dans le cadre de la loi 170 qui force le regroupement de leur municipalité avec la ville de Québec.

« Un millier d'articles ont été adoptés en 15 minutes. J'aimerais bien savoir ce qu'il y a dedans », observe le maire de Charlesbourg, Ralph Mercier, en se disant très déçu de voir ainsi disparaître 350 ans d'histoire.

« Nous avons un Trait-Carré unique en Amérique. On tasse tout ça », fulmine le maire qui promet de « rester en politique » pour défendre les intérêts des citoyens de Charlesbourg sans vouloir préciser si ce sera comme aspirant à la mairie de la nouvelle ville, conseiller d'arrondissement ou comme adversaire de Jean Rochon aux élections provinciales de 2002.

« On ne sait pas ce qu'il y a dans la loi ! Les modifications ne sont pas encore disponibles pour consultation », observait le maire de Beauport et président de la CUQ, Jacques Langlois, hier, en milieu de journée.



Jacques Langlois

« En fait, le travail ne fait que commencer. Je ne sais pas comment le comité de transition va faire pour préparer les élections, le budget, tout ça dans la même année », s'interroge M. Langlois.

« Seulement pour préparer les élections de novembre 2001, nous sommes déjà techniquement en retard car la carte électorale n'est pas faite. Ici, à Beauport, on devait passer de 14 districts électoraux en 1996 à 10 cette année. Avec le nouvel arrondissement, on passera à cinq. Imaginez-vous tout le travail que le comité aura à faire », observe le maire de Beauport.

Ainsi, M. Langlois ignore si tous les maires feront partie du comité consultatif formé pour assister le comité de transition. Il s'inquiète de la somme de travail énorme que les membres du comité de transition auront à faire pour répartir les charges fiscales, les taxes et tenir les séances de consultation et d'information en conséquence pour le budget de l'an 2002, une préoccupation également partagée par le maire Paul Shoiry de Sillery.

Celui-ci attend pour sa part d'avoir les amendements en main pour les soumettre à ses procureurs car les villes de Sillery et de L'Ancienne-Lorette ont choisi la voie de la contestation. Elles disposent de fonds de plusieurs centaines de milliers de dollars pour que leurs avocats scrutent à la loupe chacun des articles de la loi.

ARTICLES FLOUS

« Il peut y avoir des articles qui sont flous. Le gouvernement a tellement procédé à toute vapeur que ses légistes n'ont pas eu le temps nécessairement de tout examiner. Ce qui est important pour nous, c'est que les intérêts de nos citoyens soient protégés », dit-il.

Le maire affirme toutefois qu'il fera preuve de transparence et qu'il ouvrira sans hésitation ses livres au comité de transition, en espérant qu'ils réalisent que le mandat qui leur sera confié par la ministre Louise Harel sera irréalisable.

Dans un communiqué, les maires rappellent que les villes demeureront telles quelles l'an prochain et que leur administration s'effectuera comme à l'accoutumée car ce n'est qu'en janvier 2002 que la nouvelle ville entrera en fonction.

CRTC

AUDIENCE DU CRTC

Canada

Le CRTC vous invite à participer à une audience publique débutant le 30 janvier 2001, à 9h, à l'Administration centrale du CRTC, 1, prom. du Portage, Hull (QC), afin d'étudier ce qui suit: 1. L'ENSEMBLE DU CANADA. **CANWEST GLOBAL COMMUNICATIONS CORP.** au nom de CanVideo Television Sales (1983) Limited et Global Communications Limited pour PRIME TV, une société en nom collectif, demande d'obtenir l'autorisation de transférer 1% des actions détenues par CanVideo Television (qui a fusionné avec Global Communications afin de continuer sous le nom de Global Communications) à Prime Television Holdco Inc. (antérieurement 3782051 Canada Limited, une nouvelle filiale à part entière indirecte de CanWest Global). EXAMEN DE LA DEMANDE: 81, ch. Barber Greene, Toronto (Ont.). Si vous voulez appuyer ou vous opposer à une demande, vous pouvez écrire à la Secrétaire générale, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et joindre à votre lettre une preuve que vous avez envoyé une copie au requérant. Vos commentaires doivent être reçus par le CRTC au plus tard le **10 janvier 2001.** Vous pouvez également soumettre vos interventions par courriel au: procedure@crtc.gc.ca. Pour plus d'information: 1-877-249-CRTC (sans frais) ou Internet: http://www.crtc.gc.ca. Document de référence: Avis d'audience publique CRTC 2000-11.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

1500326



CHARLESBOURG

Petit cadeau pour les contribuables

Robert Fleury
RFleury@lesoleil.com

■ CHARLESBOURG — Le maire Ralph Mercier avait une belle surprise pour le dernier budget « de la ville autonome de Charlesbourg », hier soir. Une baisse de taxes de 2 % à 3,5 % environ. Car le budget sera en baisse de 2,23 % à 72,9 millions $ l'an prochain. Une diminution de 1,6 million $ sur le budget 2000. La tarification des services pour l'aqueduc, les égouts et l'enlèvement des ordures demeurera toutefois la même.

« L'incertitude que la loi 170 fait planer sur nos têtes dans le contexte des fusions forcées nous incite à retourner aux contribuables une portion maximale du surplus d'opération », a dit le maire en ne cachant pas son amertume face à la destinée de Charlesbourg qui deviendra un arrondissement de la nouvelle ville de Québec en janvier 2002.

En fait, si Charlesbourg baisse ses taux de taxes, c'est qu'elle puise 2,9 millions $ dans ses surplus pour payer des coûts accrus de 1,7 million $. Tout ça à cause de la hausse de 2% des salaires, du coût des assurances collectives qui augmente de 30 % à cause « du prix des médicaments et du vieillissement de nos employés », de la quote-part de la STCUQ et du coût élevé des produits pétroliers.

MANQUE À GAGNER

Si Charlesbourg épargne 1 million $ sur la facture, le gouvernement la prive néanmoins d'un manque à gagner de 2 millions $, rappelle le maire. Charlesbourg aurait ainsi pu réaliser des travaux d'infrastructure de 12 millions $ de plus en quatre ans.

La dette se situe maintenant à 77 millions $. Ralph Mercier est fier de l'avoir réduite de 25 millions $ en quatre ans. Son niveau d'endettement se compare à Québec, Beauport et Sainte-Foy, rappelle-t-il.

IMMOBILISATION

Quant au budget d'immobilisation, le maire l'a tout simplement doublé. Alors qu'il disait avoir besoin de 40 millions $ pour ses travaux d'infrastructures, voilà qu'il vient d'en doubler le montant dans son plan triennal d'immobilisation : 83 millions $ en 3 ans ! Une facture qu'il tente de refiler à la ville nouvelle. Seulement 12,7 millions $ de travaux figurent toutefois à son budget 2001.

Il laisse ainsi à la postérité la construction de l'usine de filtration, la création de parcs de loisirs et de nombreuses infrastructures routières à refaire car elles vieillissent rapidement.

« C'est ce que nous avions planifié pour les prochaines années. C'est ce qui devra être fait dans les prochaines années », répète le maire !

EN BREF

1877 $ par bungalow

■ BEAUPORT — Le propriétaire d'un bungalow évalué à 86 000 $ paiera 1877 $ de taxes, l'an prochain, à Beauport, ce qui représente une économie de 78 $. Selon le maire Jacques Langlois, c'est donc une baisse moyenne de 4 % qui s'appliquera. Cette cinquième diminution représente ainsi une économie totale de 200 $ par rapport à 1996. Le budget totalise 75 millions $ et la dette a été réduite de 6,5 % à 20 millions $. Le taux de la taxe foncière s'appliquant aux résidences sera réduit de 1,85 $ à 1,76 $ du 100 $ d'évaluation. Les tarifs eux restent à peu près inchangés : 156 $ pour les déchets ; 210 $ pour l'aqueduc et 73 ¢ du 100 $ d'évaluation pour la neige. En ce qui concerne les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est ramené de 2,00 $ à 1,95 $. Les contribuables qui le désirent auront la possibilité de rembourser leur facture de taxes en quatre versements plutôt que deux, à condition de payer quelques dollars de frais. **M.L.**

Violente collision frontale

■ SAINT-NAZAIRE — Violente collision frontale, hier, en début d'après-midi, à Saint-Nazaire, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, alors qu'une résidante de cette localité, Marcelle Boulanger, 71 ans, est morte sur le coup après que la voiture dans laquelle elle prenait place eut frappé un camion-remorque chargé de bois. L'accident, selon la Sûreté du Québec, est survenu quand la dame a voulu éviter une auto qui freinait devant elle. Elle a alors dévié de sa voie pour heurter de plein fouet le camion qui arrivait dans l'autre voie. / C.V.

Les trois grands mythes de l'an 2000



Jean-Simon Gagné
JSGagne@lesoleil.com

L'an 2000 tire à sa fin. Bon débarras. On ne va quand même pas pleurer bien longtemps ce salaud, ce menteur et ce profiteur qui n'aura tenu aucune de ses promesses ! Où sont donc les voitures volantes, la pilule qui rend intelligent, les remèdes miracles contre le cancer, la victoire sur la carie dentaire et les fins de semaine en amoureux sur Mars, mal de l'espace en sus, que l'on annonçait pour cette année magique ?

On attendait le robot capable de pelleter la neige, on n'aura eu droit qu'au modèle du pelleteux de nuages.

Il y a quelques années encore, aucune prévision ne semblait pourtant trop audacieuse. « Tassez-vous les pessimistes ! Le capitaine Spock n'a qu'à bien se tenir ! » disaient en substance les futurologues. Dans son livre *L'avenir n'est plus ce qu'il était* (Québec-Amérique 1993), le journaliste Michel Saint-Germain s'est ainsi amusé à retracer quelques prédictions savoureuses. Attachez bien votre ceinture, le pays de Cocagne est à notre portée...

En 1955, la revue américaine *Lady's Home Journal* nous annonçait « un monde dans lequel il n'y aura aucune maladie (..) où personne ne connaîtra la faim (...) où la nourriture ne se gâtera pas et où les récoltes ne pourriront jamais (...). Un monde où le mot poussière sera désuet, et où les tâches ménagères routinières ne consisteront qu'à pousser quelques boutons. Un monde où personne n'alimentera de fournaise ni ne maudira le brouillard, où l'air sera partout aussi pur qu'au sommet d'une montagne et les effluves d'une usine seront doux comme une rose ».

Quelques années plus tôt, en 1949, la revue *Popular Mechanics* apparaissait tout aussi euphorique.

« Une énergie illimitée, cela signifie la production abondante de vêtements, de logements et d'autres biens essentiels, ainsi que d'une myriade d'objets luxueux, à la portée de chacun. La pauvreté et la famine, les taudis et la malnutrition, disparaîtront de la surface de la terre. On attaquera la maladie avec une vigueur renouvelée parce qu'on aura suffisamment de temps libre à consacrer à la santé et aux soins corporels. Comme on pourra accorder tout le temps voulu à l'étude et à la recherche, l'intelligence et l'éducation atteindront un sommet inégalé. Les guerres disparaîtront à mesure que la production de toutes les choses nécessaires à une vie adéquate et agréable, où que ce soit, fera cesser les rivalités économiques et matérielles.(...) »

Ouf ! Toutes ses prédictions, il n'est pas inutile de le préciser, ont été écrites avant l'invention du LSD. À côté de cela, même le Paradis ressemblerait à un match de hockey particulièrement terne entre Montréal et Columbus.

*****

Le réveil aura été difficile. Et si des scientifiques minutieux ont calculé que l'être humain rêve en moyenne 1460 fois par année, l'an 2000 ne fait manifestement plus partie du lot.

Entre nous, on peut le dire, le chiffre magique n'était qu'une vaste fumisterie que nous n'aurons pas eu trop de 12 mois pour démystifier.

Mythe 1 : L'AN 2000, C'EST LE TRIOMPHE DE LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE L'HUMANITÉ

— À toutes les 110 heures, la population du globe augmente d'un million de personnes. À chaque jour, 10 000 êtres humains meurent après avoir bu de l'eau contaminée. À toutes les heures, 60 jeunes de 15 à 24 ans sont infectés par le virus du sida, principalement en Afrique. En moyenne, à chaque minute, près de quatre enfants meurent de la diarrhée à travers le monde.

— À l'heure d'Internet, du bras spatial qui parvient à gratter le dos de la navette spatiale, de la chirurgie au laser et de la poupée qui récite ses tables de multiplication, deux milliards et demi d'êtres humains n'ont pas accès à de l'eau potable. Deux milliards n'ont pas l'électricité. Un milliard quatre cent millions souffrent de malnutrition chronique. Huit cent millions sont analphabètes.

— Probabilité pour un Africain de 15 ans de mourir du sida : 50 %.

— Nombre de personnes obèses à l'échelle mondiale : 230 millions.

— Nombre de personnes gravement sous-alimentées : 250 millions.

— Augmentation de la consommation de sucre par habitant aux États-Unis depuis 1982 : +28 %

— Augmentation des personnes souffrant de diabète, aux États-Unis, depuis 1990 : 33 %

Mythe 2 : L'AN 2000, C'EST LA PROSPÉRITÉ POUR TOUT LE MONDE

— Au cours de l'année financière se terminant le 31 octobre, les six grandes banques canadiennes ont déclaré 9,64 milliards de dollars de profits. Une somme comparable au produit intérieur brut (PIB) d'un pays comme le Bénin, qui compte près de 6 millions d'habitants.

— 20 % de l'humanité possède 86 % de la richesse de la planète. Durant la période des Fêtes, les Américains dépenseront environ 821 milliards $, soit l'équivalent du produit intérieur brut de 48 pays africains. Avec les 291 milliards que les États-Unis consacrent à leur budget militaire, on pourrait nourrir et loger les quelque 100 millions d'enfants abandonnés qui errent dans les métropoles du tiers-monde. Mais qui s'en soucie ?

— Proportion des habitants de la planète qui vivent avec moins de deux dollars par jour : à peu près un sur deux.

— Densité de la population dans la bande de Gaza, au Moyen-Orient : 8000 personnes par mille carré. Au Québec : sept personnes par mille carré. Au Japon : 828.

Mythe 3 : L'AN 2000, C'EST L'OUVERTURE SUR LE MONDE

— Nombre approximatif d'articles consacrés cette année à Maurice Richard dans les quotidiens francophones du Québec : 1800.

— Nombre d'articles consacrés durant la même période à la famine qui guettait 20 millions de personnes dans la Corne de l'Afrique : 60. À l'esclavage au Soudan : six.

*****

Bon, je m'arrête ici. Sinon il faudra organiser une distribution gratuite d'antidépresseurs dans plusieurs points de la ville. Vu les circonstances, il ne reste plus qu'à nous souhaiter de pouvoir changer un peu le monde l'année prochaine.

Il en a bien besoin.

Cette chronique vous reviendra le 4 janvier.

35 000 $ à SM Transport de Saint-Benoît

■ SAINT-GEORGES — Le Centre local de développement de Beauce-Sartigan vient d'octroyer 35 000 $ à SM Transport de Saint-Benoît-Labre. Cette aide financière, jumelée à celle des autres partenaires engagés, permettra à l'entreprise de construire un immeuble qui abritera à la fois les bureaux et son service d'entretien de la flotte de camions. Le projet vise la création de cinq nouveaux emplois. **L.D.**

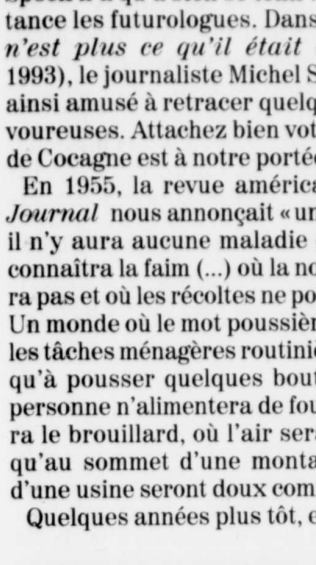
Programme d'aide à l'intégration en emploi au Centre jeunesse de Québec

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

QUÉBEC — Une dizaine de jeunes du Centre jeunesse de Québec bénéficient depuis novembre d'un programme fédéral d'aide à l'intégration en emploi.

Ces jeunes se familiarisent avec le travail en cuisine, dans les installations du Centre Cinquième saison, de Beauport. Le programme a en outre pour caractéristique d'avoir une utilité communautaire certaine, puisque les apprentis cuisiniers concoctent des plats qui sont acheminés au Magasin Partage, en vue d'être distribués aux personnes démunies.

Pour les adolescents pris en charge par le Centre jeunesse, les programmes d'intégration à l'emploi sont très importants à l'approche de la majorité. En effet, une grande partie d'entre eux ne poursuivront pas leurs études une fois la majorité franchie et le lien coupé avec le Centre jeunesse. Le programme d'initiation à la cuisine ne fera peut-être pas de tous ces jeunes des cuisiniers, a indiqué le porte-parole Christian Gosselin, mais il permet à tous d'acquérir une discipline face au monde du travail.



39 $* | On a le don de vous recevoir

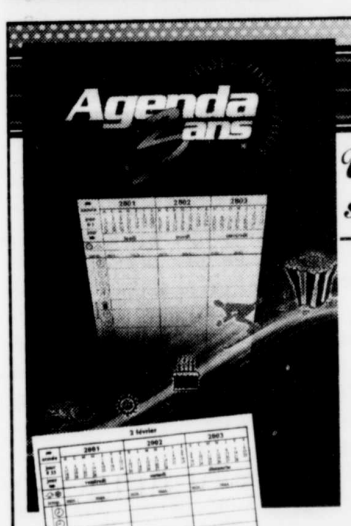
Invitez tout votre monde au Radisson Hôtel Gouverneur Québec, du 22 au 26 décembre, pour seulement 39 $ par chambre. De ce montant, nous ferons un don de 10 $ à la Société Saint-Vincent de Paul. Profitez du grand confort de notre hôtel fraîchement rénové et à proximité de tout. **Adhérez au programme Radisson Gold Rewards. Nuitées gratuites. Des primes en or.**

CENTRE-VILLE DE QUÉBEC
Radisson Hôtel Gouverneur Québec
690, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) Canada G1R 5A8
Téléphone : (418) 647-1717
Télécopieur : (418) 647-2146
www.radisson.com/quebeccityca
1-800-333-3333
ou communiquez avec votre agence de voyage

Radisson

**Selon disponibilité, en vigueur du 22 au 26 décembre 2000 inclusivement.*
**Par chambre, par nuit, en occupation simple ou double. Taxes en sus*

ad15003485



Agenda 7 ans

Une suggestion de cadeau?

L'agenda 7 ans 2001, 2002, 2003

Pour chaque journée, dans la même page,

Notez
la température,
les tâches,
les rendez-vous,
les activités,
les adresses,
les romans à lire,
les anniversaires du jour, etc.

Chez votre libraire. 24 $

Consultez aussi tous les calendriers du siècle.

Jean Couillard ÉDITEUR enr.

1502380



Joyeuses Fêtes

Chatel Automobiles Ltée
Témoin de votre réussite...
1350, Bouvier, Québec, G2K 1N8
Tél.: (418) 628-6336 • Fax: 628-6356
www.chatel.mercedes-benz.ca

1501177



De la collection Idole de Lejaby, tout en dentelle deux tons, le soutien-gorge, 114,95 $, et la culotte tanga assortie, 71,95 $.

SOYEUX

SOPHISTIQUÉ



Gucci Rush, eau de toilette pour elle, 50 ml.

76 $

Noël selon Les Ailes

Cette année, Les Ailes de la Mode vous offre un Noël plus que joyeux.
Des idées-cadeaux inspirantes, dans une ambiance vraiment chaleureuse.

FEMME *lingerie et déco*

LA CARTE LES AILES MASTERCARD

AILES LES AILES DE LA MODE

Nulle part ailleurs

HEURES D'OUVERTURE : **Jeudi 21 et vendredi 22 décembre de 9h30 à 21h, samedi 23 et dimanche 24 décembre de 9h à 17h, et lundi 25 décembre fermé**

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537 • CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537 • PLACE STE-FOY (418) 652-4537 • www.lesailes.com



POUR COMBLER VOS PROCHES AUX FÊTES, OFFREZ-LEUR UNE CARTE AUX MILLE ET UNE POSSIBILITÉS.

La carte-cadeau électronique est offerte en valeurs de 10 $ à 500 $ et est échangeable dans tous les magasins Les Ailes de la Mode.

GODIVA
Grand luxe pour gourmet, les chocolats de Godiva.



SUCRÉ

sbgl-493180

RÉGIE RÉGIONALE

Limoilou pourrait avoir son CLSC-CHSLD

Louise Lemieux
LLemieux@lesoleil.com

■ QUÉBEC — La Régie régionale de la santé projette la construction d'un CLSC-CHSLD dans Limoilou, au coût de 18,8 millions $.

Le conseil d'administration a accepté, hier soir, l'étude du projet. La Corporation d'hébergement du Québec procédera à un appel d'offres pour l'achat d'un terrain de 20 000 mètres carrés environ, dans le quadrilatère compris entre la rue Vitré et la 8e Avenue, la 18e Rue et le chemin de la Canardière.

Quelques terrains sont libres dans le quadrilatère désiré, dont celui en face de l'hôpital de l'Enfant-Jésus sur lequel devait être construite une méga-clinique médicale; ce projet a avorté, à cause du manque d'intérêt des médecins d'installer leur cabinet dans des beaux locaux, mais trop dispendieux.

La Régie régionale veut relocaliser la résidence pour personnes âgées Saint-Charles, considérée désuète et vétuste depuis 1995. La nouvelle construction comprendra 128 lits pour personnes âgées.

L'immeuble serait situé entre la rue Vitré, la 8e Avenue, la 18e Rue et le chemin de la Canardière

Le nouveau bâtiment comprendra aussi le CLSC de Limoilou, actuellement situé sur le boulevard des Capucins. Les locaux sont trop petits et peu accessibles et le bail vient à terme en août 2002.

Au cours de la réunion publique d'hier soir, les membres du conseil d'administration ont aussi accepté l'achat de lits, lève-personnes, civières pour le bain, bains tourbillons et thérapeutiques, pour les résidences de personnes âgées surtout. Ces dépenses totaliseront 12,3 millions $. « Avant de distribuer les fonds pour ces achats, nous nous assurerons que les établissements auront l'argent nécessaire pour installer l'équipement », a lancé le président du c.a., M. Jean-Marie Bouchard, faisant allusion au bain thérapeutique acheté par l'Hôtel-Dieu, mais non installé à cause d'un manque d'argent.

Les organismes communautaires ont aussi eu leur quote-part. Le conseil d'administration a profité de sa dernière réunion de l'année pour distribuer quelque 927 550 $, dont 424 550 $ provenant des amendes payées par les infirmières lors de la grève de 1999. Une première tranche de 516 397 $, tirée de « l'enveloppe de la loi 160 », a déjà été distribuée en juin. Au total, la région a récupéré 940 947 $ des amendes des infirmières.

Petit bonheur



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

Quelque 400 enfants provenant de familles démunies de la région ont pu vivre des moments magiques et d'émerveillement lors de la fête de Noël de l'Organisation pour la sauvegarde des droits des enfants. Clowns, lutins et le père Noël ont participé à la fête au cours de laquelle les jeunes de six à dix ans ont pu oublier la pauvreté et la privation qui l'accompagne. Les jeunes avaient été sélectionnés par les enseignants et les dirigeants des écoles. Chacun a eu droit à l'abondance de cinq cadeaux, un repas chaud, des confiseries et des fruits en quantité à apporter chez lui pour prolonger un peu le bonheur.

DONNACONA

Un « bon » corps de police

Ménard refuse de forcer une fusion avec la SQ

Michel Godin
Collaboration Spéciale

■ DONNACONA — Au grand mécontentement du maire de Donnacona, Denis Denis, le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, refuse toujours d'abolir son corps de police municipal et de l'intégrer à celui de la Sûreté du Québec. Dans un rapport d'investigation déposé, lundi, le ministre juge que le corps de police de Donnacona fait généralement un bon travail.

« Je ne suis pas du tout satisfait mais je vais faire attention à ce que je vais dire pour ne pas faire fâcher le ministre, a lancé M. Denis, hier, au SOLEIL. M. Ménard nous dit que notre corps de police est valide et qu'il doit être maintenu. Je réponds que nous allons continuer de demander son abolition comme nous l'avons fait par écrit encore la semaine dernière. »

En somme, le rapport du ministère de la Sécurité publique indique que malgré quelques lacunes observées, le corps de police de Donnacona assure les services de base prévus au règlement. Il ajoute même que la réponse aux appels est satisfaisante et que le taux de solution des crimes est supérieur à Donnacona que dans les autres villes dont le corps de police dessert des populations de 5000 à 9000 habitants. Il a aussi été relevé que le taux de criminalité est peu élevé dans cette municipalité de Portneuf à comparer avec la moyenne provinciale.

« Nous allons continuer à demander son abolition »

« J'ai pris connaissance du rapport d'inspection du ministère de la Sécurité publique, hier midi (mardi), a signifié M. Denis. En résumé, il mentionne que nous avons un bon corps de police municipale dont les résultats d'enquête sont très bons. Le rapport contient aussi 78 recommandations pour améliorer les différents aspects du service ».

D'abord, une dizaine de recommandations visent les activités de gestion du service telles que la planification, l'organisation, la direction et le contrôle du corps de police. La patrouille, les enquêtes, les arrestations et la détention, les relations communautaires et les pièces à conviction font aussi état de plusieurs avis. Les inspecteurs du ministère de la Sécurité publique ont ratissé très large lors de leur enquête puisqu'ils ont même formulé des recommandations pour les activités de soutien comme la gestion documentaire, les ressources humaines, les ressources matérielles et le contrôle des sommes d'argent.

REDRESSEMENT

D'ici deux mois, en relation avec les recommandations du rapport d'inspection, le directeur du corps de police devra présenter un plan de redressement. Il devra être élaboré de concert avec les autorités municipales. Puis, un rapport d'étape sur la mise en place des recommandations devra être transmis au ministre au cours des six prochains mois.

À Donnacona, le conseil municipal, les citoyens et même les policiers souhaitent que le corps de police soit intégré à celui de la SQ depuis belle lurette. La première tentative de la Ville en ce sens avait été rejetée une première fois le 15 mai. Le ministre justifiait alors sa décision par le fait qu'il ne pouvait aller à l'encontre de la loi sur la police.

EN BREF

La Beauce en visages en vente

■ SAINT-GEORGES — Le livre *La Beauce en visages*, qui comprend quelque 285 biographies de personnalités de Beauce-Sartigan, vient d'être lancé par la Société historique Sartigan. Aujourd'hui seulement, le volume sera en vente au Centre culturel Marie-Fitzbach, de 13 h à 16 h dans les bureaux de l'organisme. Par la suite, il sera disponible dans les librairies de Saint-Georges. Deux présentations sont disponibles au coût de 25 $ et de 50 $. Annie Poulin, qui a supervisé le projet pendant plus d'un an et demi, se réjouit du résultat obtenu et remercie tous ceux qui se sont associés à cette initiative. L.D.



La belle histoire du téléphone qui en offrait plus.

Il était une fois un petit canard futé qui ne voulait pas s'emballer trop vite pour une offre de téléphone gratuit. Il prit donc le temps de bien choisir son sans-fil pour les Fêtes. C'est à Clearnet que la préférence fut accordée car tous les extras étaient inclus, de la messagerie vocale à l'afficheur, en passant par la facturation à la seconde. Et quelle ne fut pas sa surprise quand il découvrit le forfait Parlez partout. Il pouvait maintenant faire des appels vers 17 destinations dans le vaste monde sans frais additionnels*. Appeler à Hong-Kong devenait aussi économique pour lui qu'un appel local ! Pour tous les détails, il visita www.clearnet.com ou composa le 1 888 CLEARNET. Et il se mit à chanter : « le futur est simple ! »



rabais de 30 $† jusqu'au 31 décembre 2000 seulement

rabais de 30 $† jusqu'au 31 décembre 2000 seulement

rabais de 50 $† jusqu'au 31 décembre 2000 seulement

clearNET scp

© 2000 Clearnet PCS Inc. *Taxes en sus. Des frais d'interurbains internationaux s'appliquent aux destinations internationales qui ne sont pas comprises dans nos forfaits Parlez partout. Visitez www.clearnet.com pour plus de détails
† L'offre s'applique uniquement aux nouvelles mises en service SCP. Certaines conditions s'appliquent et rabais postal requis.

Magasinez en ligne à www.clearnet.com ou appelez au 1 888 CLEARNET

BOUTIQUES clearNET
Les Galeries de la Capitale, Québec
Place Laurier, Québec

Expert-Cell Telecom 778-B, rue Commerciale, St-Jean Chrysostome
Communications CellWeb 1995, boul. Jean-Talon Sud, #102, Ste-Foy
Téléavertisseur de la Cité 386, rue Seigneuriale, Beauport
P.M. Électronique 41, rue Saint-Viateur, Québec

Distributel · La Cabine Téléphonique · Zellers · Centre Hi-Fi · Centre du Rasoir · Canadian Tire · Future Shop · Maison Sony · Bureau en gros

LE QUÉBEC LE CANADA

Parce que le jeu n'est plus un jeu

Le coroner Ferland presse Loto-Québec d'avertir la population que le danger de suicide croît avec l'usage

MONTRÉAL (PC) — Loto-Québec devrait prévenir ses clients que le jeu peut créer une dépendance et mener au suicide, plutôt que de se contenter de répéter que « le jeu est un jeu », recommande le coroner Michel Ferland, qui vient d'analyser l'histoire de deux joueurs compulsifs qui ont mis fin à leurs jours.

« Le gouvernement oblige bien les fabricants de tabac à apposer des avertissements du genre "La cigarette tue", constate le coroner. Le jeu n'est plus un jeu, mais une activité à risque lorsqu'il est responsable de décès. »

Le 30 juin, le fils d'Yvon Rainville découvrait son père inconscient à l'intérieur de son automobile en marche dans le garage de la maison familiale, à Laval. M. Rainville était marié à Pierrette Grenier depuis 19 ans. Quelques jours plus tôt, Mme Grenier avait annoncé à son mari qu'elle le quittait à cause de ses problèmes de jeu.

Selon elle, cela faisait de trois à quatre ans que M. Rainville jouait au casino. Il perdait beaucoup d'argent. M. Rainville tente de convaincre sa femme de ne pas le laisser, mais en vain. Il mentionne ensuite à son fils qu'il a des idées noires et quitte le domicile.

Avant de se suicider, il écrit des lettres où « il exprime sa douleur intérieure et son mal de vivre », relate le coroner. « Sa conjointe et son fils ont déclaré aux policiers qu'il avait un problème de jeu important. Son frère a déclaré au soussigné que le défunt fréquentait le Casino de Montréal. Il a même ajouté qu'il avait demandé d'être interdit au Casino de Montréal et qu'il allait à celui de Hull. »

Dans une note, M. Rainville écrit : « Si je pose un geste aussi grave ou peut-être par lâcheté ? c'est que j'ai mes raisons, mais je sais que je serai libéré de cette anxiété qui me démange et qui me gruge les tripes depuis des années. J'ai fait souffrir trop de personnes chères autour de moi depuis les deux dernières années. »

Le coroner conclut : « Si les difficultés matrimoniales ont été l'élément déclencheur, elles tirent leurs origines dans le jeu. Tous ses proches le confirment. L'anxiété développée par le jeu et les pertes d'argent ont engendré d'autres difficultés, lesquelles se sont reflétées sur sa vie matrimoniale. Ceci l'a amené à se suicider. »

AUTRE CAS

« Depuis quelque temps, le bureau du coroner enregistre une hausse des décès reliés au jeu, principalement des suicides », ajoute le coroner, qui a aussi analysé les circonstances entourant le suicide de Paul Leduc, dont le corps a été découvert dans sa résidence de Boisbriand, le 26 mars.

« M. Leduc avait démissionné de son travail en novembre 1999. Depuis son départ, sa situation s'était détériorée. Il buvait régulièrement de l'alcool. (Avant son suicide), il était débordé par des problèmes d'argent et de dettes au fisc... L'enquête policière a mis en évidence que depuis un certain temps, (il) semblait déprimé. Dans les semaines précédant l'événement, il avait exprimé des idées suicidaires. »

Au début de l'hiver, il avait joué pour plus de 5000 $ au casino. Il avait encaissé pour 70 000 $ de REER, il avait des paiements en retard pour sa voiture et sa police d'assurance automobile. Le coroner trouve très triste « que des personnes utilisent les économies de leur retraite et les perdent au jeu ».

Me Ferland recommande à Loto-Québec « qu'elle installe à l'intérieur de tous les casinos, à la vue du public, des affiches ayant des messages sur les méfaits des jeux de hasard et ses dangers inhérents et sur lesquelles sera inscrit le numéro de téléphone de la ligne d'écoute et de référence ».

Il recommande aussi que Loto-Québec « installe sur tous les vidéopokers ou appareils à sous une étiquette bien en vue au même effet », et oblige « les détenteurs de permis de vidéopokers de s'assurer de la présence de l'étiquette en tout temps sous peine de retrait de permis. »

Sol Boxenbaum, directeur général de Viva Consulting, une association montréalaise vouée à la sensibilisation du public aux conséquences du jeu, trouve aussi que la campagne de prévention de Loto-Québec "Le jeu est un jeu" ne veut pas dire grand-chose.

« La division des ventes de Loto-Québec a beaucoup plus de moyens que la division de la prévention, ajoute-t-il. Le jeu rapporte 3,5 millions par jour au Québec. Mais Loto-Québec dépense seulement trois millions par an en prévention. L'exclusion volontaire n'est même pas suivie : des joueurs qui demandent un jour d'être refusés à la porte d'un casino peuvent y être acceptés dès le lendemain ! »

Les dirigeants de Loto-Québec étudient les recommandations du coroner Ferland, a indiqué le porte-parole de l'organisme, Jean-Pierre Roy. « La campagne "Le jeu est un jeu" est une première étape de sensibilisation, a-t-il ajouté. Nous verrons comment faire évoluer cette campagne. »

La campagne publicitaire "Le jeu est un jeu" de Loto-Québec est jugée trop timide par le coroner Michel Ferland, qui émet des recommandations après avoir analysé l'histoire de ces deux joueurs compulsifs qui ont mis fin à leurs jours.

Pas de révolution, mais...

Lemieux dépose sa réforme du Code du travail

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

QUÉBEC — Comme prévu, le Code du travail ne subira pas de révolution. La ministre Diane Lemieux a dévoilé sa proposition de réforme où elle s'abstient d'apporter directement des changements majeurs à la délicate question de la sous-traitance.

La ministre du Travail et de l'Emploi a déposé, hier, à l'Assemblée nationale son projet de loi sur le sujet. Il est le fruit de trois ans de consultation, long de 68 pages et contient 223 articles.

Mais les patrons et les partis d'opposition l'ont jugé insignifiant et ont condamné le *statu quo* qu'imposerait cette réforme. Les syndicats se sont objectés aux dispositions susceptibles d'ouvrir des portes aux sous-traitants.

En conférence de presse, Mme Lemieux a souligné qu'elle propose la création d'une Commission des relations de travail pour accélérer le traitement des dossiers et les sortir du giron des tribunaux. Cet organisme aurait le pouvoir de suspendre l'application de l'article 45, sur la sous-traitance, lorsque les deux parties en conviennent, de scinder des accréditations ou de les regrouper.

Mme Lemieux a reconnu les divergences entre patrons et syndicats. Mais l'article 45 est là pour rester, a-t-elle dit. « Il n'a pas que des défauts ! » Elle a souligné qu'il empêche les travailleurs de perdre des droits, lorsqu'une entreprise change de main.

La refonte accélérera l'examen des demandes d'accréditation syndicale. Ce sujet a été mis en évidence dans l'actualité par les tentatives de syndicalisation dans des restaurants de la chaîne McDonald. L'idée que les offres patronales soient soumises à un vote des syndiqués à chaque ronde de négociation à la demande de l'employeur apparaît dans le projet.

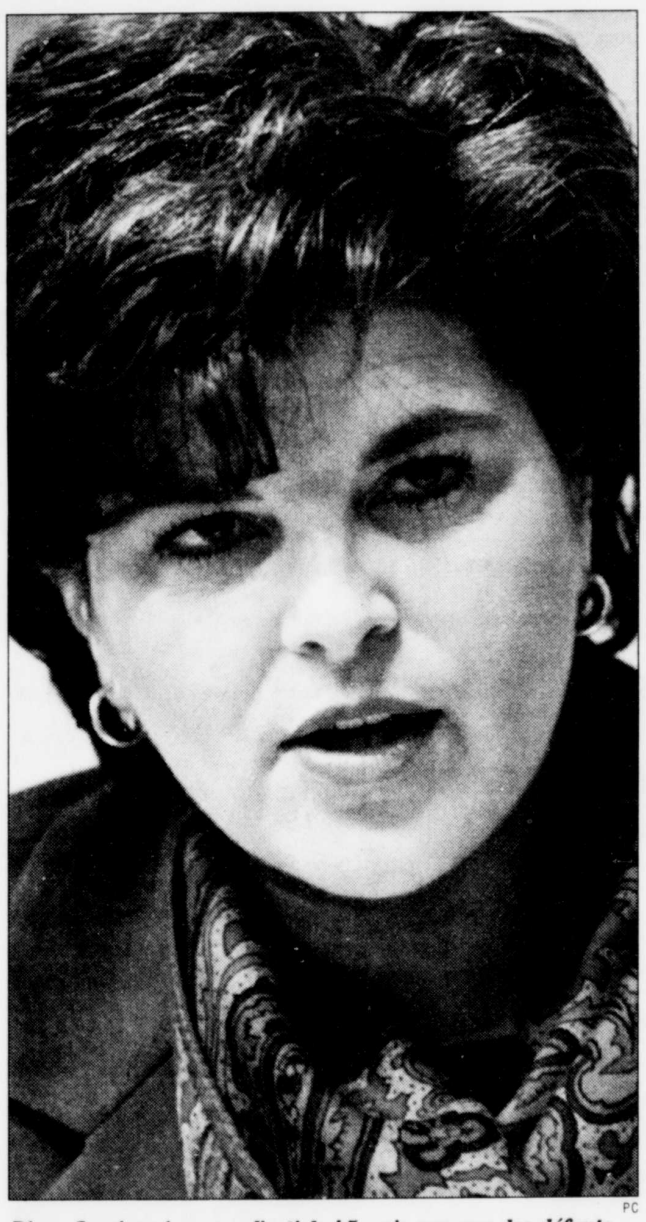
La législation proposée clarifiera la notion de salarié et celle d'entrepreneur indépendant. Selon Mme Lemieux, le Code doit s'adapter pour s'appliquer aux travailleurs d'une entreprise qu'on « déguise » ou à qui on « donne une étiquette » de pigiste ou de travailleur autonome.

Le député libéral André Tranchemontagne a laissé tomber que « c'est à court des bouleversements annoncés, en 1997, par Lucien Bouchard. Nous aurions voulu que l'article 45 permette de façon plus large le recours à la sous-traitance. »

Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a dénoncé « l'absence de véritable réforme du Code. Il n'y aura pas d'assouplissements réels pour répondre aux impératifs de l'économie d'aujourd'hui et à ce dont les municipalités ont besoin. »

Le pdg du Conseil du patronat s'est dit « très déçu. C'est le *statu quo* sur la sous-traitance, a expliqué Gilles Taillon. L'économie du Québec a besoin de flexibilité. On vient de se marginaliser encore plus en Amérique du Nord. » Pour l'économiste de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Sylvie Ratté, « il n'y a aucune reconnaissance de la sous-traitance dans l'économie du Québec ».

La Fédération des travailleurs du Québec a également mal réagi, pour des raisons différentes. Son secrétaire général René Roy a dénoncé le pouvoir accordé à la Commission des relations de travail « pour éliminer l'article 45. Les patrons vont crier au loup, mais ils ont la clé de la porte ouverte... sur la misère. » Par contre, il s'est réjoui que le Code puisse mieux traiter les demandes d'accréditation syndicale.



PC

Diane Lemieux juge que l'article 45 « n'a pas que des défauts ».

Pour le président de la CSN, Marc Laviolette, la révision constitue « un pas dans la bonne direction ». S'il a dit craindre le flou entourant l'application de l'article 45, il a applaudi la création de la Commission.

Parmi les points positifs, il a noté que l'accréditation syndicale pourra désormais suivre les entreprises qui changent de juridiction, passant du Code fédéral à celui du Québec. Il y a deux ans, cela avait permis à Bell Canada de se débarrasser de ses téléphonistes, a indiqué M. Laviolette.

Toutes les personnes interrogées se reverront cet hiver. Le projet de loi fera l'objet d'une commission parlementaire qui débute le 22 février.

La guerre des mots s'envenime

Michaud et Bouchard irréconciliables

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

QUÉBEC — La guerre des mots entre Lucien Bouchard et Yves Michaud, désormais irréconciliables, a atteint des sommets rarement égalés entre partisans d'une même cause.

Hier, M. Michaud a accusé le premier ministre du Québec d'avoir tenu des propos « durs, hargneux, vindicatifs (...), indignes de la fonction que vous exercez ». Pour M. Bouchard, l'indépendantiste qui veut devenir candidat du PQ dans Mercier tient un discours « surréaliste » en lui demandant de « m'excuser d'un problème grave qu'il a créé ».

L'affaire Michaud a éclipsé la dernière journée de débats parlementaires à l'Assemblée nationale. L'impasse est totale entre les deux hommes.



Yves Michaud

Chacun renvoie à l'autre l'odieux de la crise qui secoue le Parti québécois. Chacun exige de l'autre qu'il se rétracte. La journée s'est terminée sur un souhait d'Yves Michaud. Sur les ondes de RDI, il a réclamé la convocation d'un conseil national du PQ pour vider la polémique.



Lucien Bouchard

La controverse a éclaté, la semaine dernière, quand les élus ont adopté à l'unanimité une motion de blâme contre M. Michaud. Sans citer les mots répréhensibles, ils ont « dénoncé sans nuance, les propos inacceptables à l'égard des communautés ethniques et en particulier à l'égard de la communauté juive, tenus par Yves Michaud ».

Toujours aussi outré, jurant qu'il n'a aucune intention raciste ou antisémite, M. Michaud y est allé d'une sortie publique, en matinée, à Montréal. « En vous associant, sinon en étant à l'origine de la motion, en me condamnant sans m'entendre, a-t-il lancé à l'intention de M. Bouchard, vous m'avez expédié au goulag de la honte. Vous avez tenté d'assassiner politiquement un de vos militants », a chargé le souverainiste de la première heure

M. Michaud a prévenu le chef du PQ. « Ne cherchez pas à barrer le passage à ma candidature dans Mercier. Vous savez que je n'y renoncerai pas. Je me mépriserais si je prenais le chemin de la repentance et de l'humiliation de m'excuser de fautes que je n'ai pas commises. »

Il n'y guère de chances de réconciliation. M. Bouchard a profité de sa rencontre avec les médias, pour son bilan de fin de session, pour préciser que si c'était à refaire, il endosserait de nouveau la motion de blâme.

À l'aspirant candidat, qui l'a exhorté à se servir de ses talents de négociateur pour empêcher le parti « d'imploser », il a rétorqué : « Qui divise le PQ ? Qui a lancé une patate chaude sur mon bureau ? Ce n'est pas un Martien ! »

M. Bouchard a suggéré que le compagnon de route de feu René Lévesque ne « réalise pas la portée des mots qu'il a prononcés. Je l'invite à prendre les dictionnaires, consulter des amis à l'étranger et des gens hors du cercle immédiat de nos préoccupations. Il va voir que ça passe pas, ses propos ».

Il a repris à plusieurs reprises une citation de M. Michaud qui lui apparaît intolérable. « Il dit en avoir ras le bol d'entendre que le peuple juif se pense le seul à avoir souffert. Non, ce n'est pas pour moi, ça, a déclaré le premier ministre. Ce n'est pas non plus pour le Parti québécois de stigmatiser le vote des communautés ethniques quand elles ne votent pas pour la souveraineté. »

Le chef péquiste ne demande plus à Yves Michaud de retirer ses paroles s'il veut devenir candidat. Il l'enjoint sans détour de ne pas se présenter. Si M. Michaud persiste, comme l'indique la pétition qui a recueilli plus de 200 noms chez les péquistes de Mercier, M. Bouchard réunira le bureau de direction du PQ pour lui bloquer la route.

La querelle n'en finit pasde dégénérer en crise ouverte dans les rangs des souverainistes. Hier, M. Bouchard a admis son existence. « C'est très, très déchirant. »

Depuis deux jours, trois députés — Diane Barbeau (Vanier), Denise Carrier-Perreault (Chutes de la Chaudière) et Jean-Claude Saint-André (L'Assomption) — ont émis des doutes sur la pertinence du vote de blâme. Le chef bloquiste Gilles Duceppe a décrié la motion comme l'ont fait une trentaine de personnalités publiques, comme Jacques Parizeau.

Durant la période de questions à l'Assemblée nationale, le chef de l'ADQ, Mario Dumont, a piqué le premier ministre en lui lançant que le PQ « est un instrument de division au sein de la société québécoise ».

Un vaccin contre... l'oubli

Des chercheurs ont réussi à immuniser des souris contre l'Alzheimer

TORONTO (PC) — Des équipes de chercheurs des universités de Toronto et de South Florida ont réussi à immuniser des souris contre la maladie d'Alzheimer, alimentant l'espoir de parvenir bientôt à concevoir un vaccin permettant de protéger les humains de la terrible maladie.

Mais ces résultats sont à prendre avec circonspection, a prévenu le Dr Peter St George-Hyslop, directeur du Centre de recherche en maladies neurodégénératives, à l'Université de Toronto. « De toute évidence, a-t-il dit, nous n'aurons la preuve véritable de l'efficacité de la vaccination amyloïde qu'une fois que nous l'aurons testée auprès d'humains. »

Néanmoins, cela paraît être une piste très prometteuse, a-t-il ajouté.

Des études antérieures avaient démontré que l'immunisation de souris à l'aide de peptides bêta amyloïdes incite le système immunitaire à détruire les plaques amyloïdes responsables des dommages aux cellules du cerveau. Mais les plus récentes études, publiées jeudi dans le magazine *Nature*, sont les premières à démontrer une amélioration du fonctionnement du cerveau à la suite de l'immunisation.

On croit que le vaccin pourrait permettre de prévenir l'apparition de la maladie, ou en arrêter l'évolution à ses débuts, avant la mort d'un trop grand nombre de neurones.

Au cours d'une récente séance d'information, le Dr St George-Hyslop avait laissé entendre qu'il faudrait au moins cinq ans avant qu'un vaccin ne puisse être mis en marché. Mais le professeur Dave Morgan, directeur de la recherche sur la maladie d'Alzheimer à l'Université de South Florida, croit qu'un vaccin pourrait être disponible d'ici deux à trois ans.

La firme Elan Pharmaceuticals, de San Francisco, mène déjà des essais préliminaires d'un vaccin qu'elle a développé auprès d'humains. Cette étape consiste à évaluer si le vaccin peut être administré à des êtres humains en toute sécurité. S'il est jugé sûr, alors des tests plus poussés seront menés pour déterminer s'il est efficace.

La maladie d'Alzheimer est une affection dégénérative qui détruit le cerveau. Elle est la quatrième cause de décès dans les pays occidentaux industrialisés. On estime à près de 110 000 le nombre de nouveaux cas d'Alzheimer et de maladies associées qui seront diagnostiqués au Canada l'an prochain.

Révolution dans la «carte policière»

Le nombre de corps de police québécois sera divisé par trois dès 2002

Jean-Marc Salvet
JMSalvet@lesoleil.com

QUÉBEC — Les 124 corps de police québécois vivront une colossale révolution. En 2002, leur nombre aura été divisé par trois. Ceux qui resteront devront dispenser davantage de services. À la clé, la Sûreté du Québec pourrait prendre du galon et desservir un plus grand territoire.

Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a présenté, hier, un document qui chambardera complètement l'organisation policière dans la province.

Les premiers corps de police visés seront ceux des nouvelles villes de Québec, Lévis, Longueuil et Hull-Gatineau. Sur la Rive-Nord de Québec, leur nombre passera de six à un. Il glissera de deux à un sur la Rive-Sud.

La loi à venir prescrira différents niveaux de services. Ils seront fonction de la taille de la population à desservir. De façon générale, tous les corps de police devront se conformer à de nouvelles normes minimales de sécurité, y compris dans les villes de moins de 50 000 habitants.

Serge Ménard propose toutefois que la desserte de ces municipalités soit assumée par la Sûreté du Québec. Celles qui ont déjà des corps de police municipaux pourront les conserver, mais seulement si elles parviennent à offrir une plus grande palette de services.

Les villes de Saint-Georges, Thetford Mines, Baie-Comeau, Sept-Îles, Rivière-du-Loup, Matane et d'autres auront une importante réflexion à faire.

Plusieurs d'entre elles risquent en effet de ne pouvoir satisfaire les nouvelles normes minimales requises. Cette situation favorisera la Sûreté du Québec, note le libéral Jacques Dupuis.

Cette critique trouve écho du côté de la Fédération des policiers municipaux où Yves Prud'homme affirme que Serge Ménard a conçu sa réforme avec son chapeau de ministre de la SQ sur la tête.

Le responsable de la Sécurité publique dans le gouvernement Bouchard ne conteste pas cette idée puisqu'il indique déjà que les policiers concernés pourront être intégrés à la Sûreté du Québec «avec pleine reconnaissance de leur ancienneté».

ÉCONOMIES DE 20 MILLIONS $

Pour justifier les fusions à venir, le ministre fait miroiter des économies d'environ 20 millions $ par année et la nécessité d'améliorer la lutte à la criminalité, particulièrement celle du crime organisé.

Selon Serge Ménard, l'actuelle fragmentation des forces policières nuit à leur efficacité. «L'organisation policière doit être repensée pour rencontrer sa véritable mission, à savoir prévenir et réprimer le crime. Il ne s'agit plus seulement de faire des patrouilles préventives, de couvrir les plaintes et d'enquêter les crimes un à un, mais aussi d'initier une lutte plus intégrée à la criminalité et même d'agir en amont par des mesures préventives.»

L'Association des directeurs de police du Québec a salué les orientations présentées par le gouvernement. Elles feront l'objet d'une commission parlementaire en février et en mars. Un projet de loi sera déposé en avril pour adoption en juin.

Précisons que le Québec compte 13 000 policiers. Les 124 corps de police dans lesquels ils sont répartis desservent 7,3 millions de citoyens. En Ontario, 69 organisations policières fournissent leurs services à 11,7 millions de personnes.

OPPOSITION AUX FUSIONS DEVANT LES TRIBUNAUX

Guy Bertrand défend le droit à la partition du Québec

Guy Benjamin
GBenjamin@lesoleil.com

■ QUÉBEC — La ville de Baie d'Urfé, représentée par l'avocat Guy Bertrand, déposera aujourd'hui en Cour supérieure une requête pour faire déclarer inconstitutionnelle et discriminatoire la Loi sur les fusions municipales. Une loi mettant en danger les droits des minorités, peut-on lire dans le document de 43 pages.

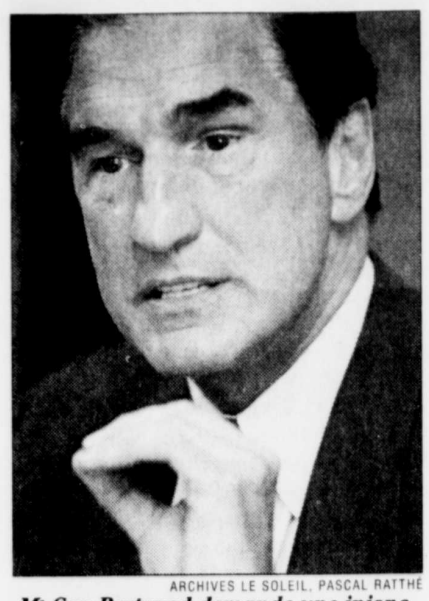
Baie d'Urfé prête à aller jusqu'en Cour suprême

C'est en fait le droit à la partition du Québec que défend l'avocat. Il voit dans les fusions municipales l'effet déguisé et inavoué de fondre les municipalités à majorité anglophone et allophone dans la nouvelle grande ville à majorité francophone de Montréal.

Me Bertrand écrit qu'en perdant toute identité juridique, les villes comme Baie d'Urfé et leurs citoyens perdent le seul levier qui leur permettait d'exercer le droit constitutionnel et historique de demeurer au Canada advenant une sécession du Québec.

Baie d'Urfé est petite ville à majorité anglophone de près de 4000 habitants de l'ouest de l'île de Montréal. Lors du dernier référendum, elle avait adopté une résolution demandant de demeurer au Canada, même si le Québec devenait indépendant.

Faire cesser d'exister Baie d'Urfé et la fondre dans la nouvelle ville de Montréal compromet, met en péril et menace le patrimoine multiculturel anglophone des Canadiens vivant sur l'île, et particulièrement à Baie d'Urfé, c'est un autre argument que soumettra l'avocat au tribunal. De l'avis du juriste, le Québec n'a pas respecté l'opinion de la Cour suprême du Canada émise lors du renvoi portant sur la sécession du Québec sur les sujets de la démocratie et des droits des minorités.



ARCHIVES LE SOLEIL, PASCAL RATTHÉ
Me Guy Bertrand demande une injonction pour bloquer les fusions.

Une autre contestation, qui pourrait servir à toutes les municipalités, est celle de la légitimité du comité de transition, des gens non élus qui assureront la gestion des anciennes villes en attendant la création officielle des nouvelles villes le 1er janvier 2002.

Me Bertrand parle d'un droit exorbitant conféré au comité de transition qui ne respecte pas le principe constitutionnel selon lequel il ne peut y avoir de taxation sans représentation. Sans en être imputable face aux citoyens, parce qu'ils n'ont pas été élus, les membres du comité de transition sont ceux qui prépareront le premier budget des nouvelles villes.

Me Bertrand soumet également au tribunal que le fait pour le comité de transition de travailler dans le secret, sans avoir l'obligation de rendre compte de ses travaux aux citoyens, constitue une violation grave, arbitraire et injuste au droit à la liberté d'information. Par conséquent, la liberté de presse reconnue dans les chartes canadienne et québécoise est bafouée.

Me Bertrand demande d'émettre une injonction pour bloquer tout le processus des fusions, le temps pour les tribunaux de trancher les questions de fond sur la constitutionnalité de la Loi sur les fusions. Si un juge refusait d'émettre l'injonction, la fusion et la nouvelle ville seraient déjà une réalité lorsque les tribunaux auraient tranché les questions de fond.

Parce que Me Bertrand et la Ville de Baie d'Urfé sont bien décidés à se rendre jusqu'en Cour suprême, s'il le faut. La Ville a prévu un budget de 750 000 $ pour mener la bataille juridique, soit près de 2000 $ par citoyen.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

SERVICES MÉDICAUX ET SERVICES EN CLSC

Près de chez vous, vous pouvez consulter un médecin dans l'une

CLINIQUES MÉDICALES

	Vendredi 22 déc.	Samedi 23 déc.	Dimanche 24 déc.	Noël 25 déc.	Mardi 26 déc.	Vendredi 29 déc.	Samedi 30 déc.	Dimanche 31 déc.	Jour de l'An 1er janvier	Mardi 2 janvier
Basse-Ville-Limoilou-Vanier										
• Centre médical Saint-Vallier inc. (688-0872) 750, rue Saint-Vallier Ouest, Québec	9 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	9 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h
• Clinique médico-dentaire Pasteur (529-0042) 770, 1re Avenue, Québec	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h
• Clinique médicale Pierre-Bertrand (683-2724) 303, boul. Pierre-Bertrand, Vanier	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h
• Unité de médecine familiale de l'Enfant-Jésus (Pavillon Maizerets) (661-2428) 2480, de la Canardière, Québec	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h
• Unité de médecine familiale de l'Hôpital St-François d'Assise (525-4351) 10, rue de l'Espinay, Québec	8:30 – 16:30 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8:30 – 16:30 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
Jacques-Cartier										
• Clinique médicale de Neufchâtel (843-3771) 2350, boul. Bastien, Neufchâtel	8 – 20 h	9 – 12 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 20 h	9 – 12 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
• Clinique médicale Val-Bélair (843-2473) 1147, boul. Pie XI Nord, Val-Bélair	9 – 21 h	9 – 12 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	9 – 21 h	9 – 12 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
• Clinique Médico-dentaire de Loretteville (842-3731) 153, boul. Valcartier, Loretteville	9 – 20 h	9 – 11 h	FERMÉ	FERMÉ	9 – 11 h	9 – 20 h	9 – 11 h	FERMÉ	FERMÉ	9 – 11 h
Haute-Ville-Duberger-Les Saules										
• Clinique de médecine de famille Berger (688-1385) 1000, chemin Ste-Foy, bureau 116, Québec	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h
• Clinique médicale Duberger (688-8414) 2386, boul. Père-Lelièvre, Québec	8 – 18 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	9 – 13 h	8 – 18 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	9 – 13 h
• Clinique médicale Les Saules (871-4492) 2780, boul. Masson, Québec	8:30 – 21 h	9 – 13 h	FERMÉ	FERMÉ	9 – 13 h	8:30 – 21 h	9 – 13 h	FERMÉ	FERMÉ	9 – 13 h
La Source										
• Centre médical Cherbourg (622-4392) 6760, av. Isaac Bédard, Charlesbourg	8 – 21 h	9 – 21 h	9 – 15 h	FERMÉ	9 – 21 h	8 – 21 h	9 – 21 h	9 – 15 h	FERMÉ	9 – 21 h
• Clinique de médecine générale de la Capitale (Polyclinique) (628-9921) 4225, 4e Avenue Ouest, local 14, Charlesbourg	8 – 12 h	8 – 12 h	8 – 12 h	FERMÉ	8 – 12 h	8 – 12 h	8 – 12 h	8 – 12 h	FERMÉ	8 – 12 h
• Clinique médicale du Jardin (628-9074) 6077, boul. du Jardin, Charlesbourg	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h
• Clinique médicale Médibourg enr. (627-3881) 777, boul. Lebourgneuf, Québec	8 – 17 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h
• Clinique médicale Médi-Plus (622-6969) 4100, 3e Avenue Ouest, Charlesbourg	8 – 21 h	8 – 12 h	8 – 12 h	FERMÉ	8 – 12 h	8 – 16 h	8 – 12 h	8 – 12 h	FERMÉ	8 – 12 h
Sainte-Foy-Sillery-Laurentien										
• Centre médical Cap-Rouge (651-3933) 1100, boul. Chaudière, Cap-Rouge	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	9 – 19 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h
• Polyclinique Ancienne-Lorette (872-2012) 1413, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette	8 – 21 h	9 – 12 h	9 – 12 h	FERMÉ	9 – 12 h	8 – 21 h	9 – 12 h	9 – 12 h	FERMÉ	9 – 12 h
• Centre médical Quatre-Bourgeois (653-4050) 3220, Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h
• Centre médical Ste-Foy (653-4931) 802, rue Chanoine Scott, Sainte-Foy	8:30 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	8:30 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h
• Centre médical de Sillery (688-0664) 1270, avenue William, Sillery	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h
• Clinique médicale Le Campanile (652-0030) 3730, du Campanile, Sainte-Foy	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h
• Clinique médicale St-Louis (653-1970) 3230, chemin St-Louis, Sainte-Foy	8 – 21 h Fermé entre 12 h et 13 h 30	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	8 – 21 h Fermé entre 12 h et 13 h 30	9 – 12 h 30	9 – 12 h 30	FERMÉ	9 – 13 h
• Unité de médecine familiale de l'Hôpital Laval (656-4795) 2725, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h
Orléans										
• Centre médical Racine (667-8066) 900, boul. Raymond, Beauport	8 – 17 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	FERMÉ	9 – 13 h
• Clinique Médico-dentaire de Beauport (667-7114) 737, avenue Royale, Beauport	8 – 17 h	9 – 14 h	9 – 14 h	FERMÉ	8 – 17 h	8 – 17 h	9 – 14 h	9 – 14 h	FERMÉ	8 – 17 h
Portneuf										
• Clinique médicale Donnacona (285-1122) 100, route 138, local 130, Donnacona	9 – 12 h 16 – 18 h	9 – 12 h	9 – 12 h	FERMÉ	9 – 12 h	9 – 12 h	9 – 12 h	9 – 12 h	FERMÉ	9 – 12 h
Charlevoix										
• Centre médical Fafard (435-6310) 67-201, boul. Fafard, Baie-St-Paul	8:30 – 17:30 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8:30 – 17:30 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
• Clinique de médecine familiale de Clermont (439-3935) 110, boulevard Notre-Dame, Clermont	8:30 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8:30 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
• Centre médical La Malbaie (665-2366) 515, rue St-Étienne, La Malbaie	8:30 – 16:30 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8:30 – 16:30 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

Pour plus d'information ou pour un conseil de santé, contactez :

MISE AU POINT

Veuillez noter les corrections suivantes:
Dans notre cahier publicitaire **SEARS Dernière semaine avant Noël!** de 32 pages en vigueur du lundi 18 décembre au dimanche 24 décembre 2000 (C124F500),
À la page 26, Dû à une demande plus grande que prévue, le jeu de hockey sur coussin d'air de luxe, # modèle 73393 **n'est plus disponible.**
Dans notre cahier publicitaire **Les 3 derniers jours avant Noël** en vigueur du vendredi 22 décembre au dimanche 24 décembre 2000 (W124W100),
À la page 5, Moitié prix. Avion Barbie. Rég. Sears 79,99. Solde 69,99. **Aurait dû se lire: Rabais 10$. Avion Barbie. Rég. Sears 79,99. Solde 69,99.**
Nous présentons nos excuses à notre clientèle.
SEARS
1504027

Avis de clôture d'inventaire
Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Jeanne Thibault, en son vivant résidant au 1045, boulevard René-Lévesque Ouest à Sillery (Québec), survenu le 5 juillet 2000, un inventaire des biens de la défunte a été effectué par le liquidateur, conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au 375, chemin du Roy à Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1W8.
Donné ce 19 décembre 2000
Gilles Lacombe, liquidateur
1503946

Hydro Québec
APPELS DE SOUMISSIONS
Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise :
www.hydroquebec.com/soumissionnez
ou en composant un des numéros de téléphone suivants :
Montréal et environs : (514) 745-5720
Extérieur : 1 800 363-0910
1503099

Avis de demande de dissolution
PRENEZ AVIS que la personne morale Centre de commerce international de l'est du Québec demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Sillery, ce 18 décembre 2000.
Joli-Coeur, Lacasse, Geoffrion, Jetté, St-Pierre, s.e.n.c.
Procureurs de la personne morale
1503855

Ville de Québec
AVIS PUBLIC

Règlement VQV-2
Règlement sur les véhicules hippomobiles
Avis d'adoption d'ordonnances

Prenez avis que le comité exécutif de la Ville de Québec à sa séance du 20 décembre 2000, en application des pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte de la Ville de Québec et le règlement VQV-2 «Règlement sur les véhicules hippomobiles», a adopté des ordonnances portant sur les objets suivants:

1. concernant les permis;
2. concernant le formulaire d'examen d'un cheval;
3. concernant l'identification des chevaux;
4. concernant le dispositif destiné à recevoir les excréments;
5. concernant les circuits pour les calèches, la durée et la tarification d'un transport touristique et les postes d'embarquement;
6. concernant les circuits pour les diligences, la durée et la tarification d'un transport touristique et le stationnement des diligences;
7. concernant l'ordre des départs et l'alternance.

Québec, le 20 décembre 2000
Le greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat, o.m.a.
1503896

ROBERVAL

Foudroyée par la mangeuse de chair

ROBERVAL (PC) — Une femme de 37 ans a été foudroyée lundi soir par la bactérie mangeuse de chair, moins de 24 heures après avoir été admise à l'Hôtel-Dieu de Roberval, au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le directeur des services professionnels de l'Hôtel-Dieu de Roberval, le Dr Benoit Brassard, a indiqué que la patiente est arrivée à l'urgence de l'hôpital dans la nuit de dimanche à lundi. Depuis la veille, elle présentait des symptômes de gastro-entérite.

En arrivant à l'urgence, un médecin a procédé aux examens d'usage. Les rapports des prises de sang laissent alors penser qu'il s'agit d'une maladie infectieuse. Lundi matin, la patiente est vue par le chirurgien en raison de ses douleurs abdominales. Il lui prescrit des contrôles sanguins et une échographie. Malgré les traitements reçus, sa tension artérielle est basse et son état se détériore. C'est alors qu'on met à contribution l'équipe des soins intensifs qui diagnostique une infection généralisée d'origine inconnue.

Selon le Dr Brassard, la patiente est traitée avec des antibiotiques intraveineux et d'autres médicaments pour contrôler sa tension artérielle. Son état se détériore quand même. Elle devient comateuse. Elle est placée sous respirateur mécanique. C'est alors qu'apparaissent des ecchymoses sur le tronc qui se propagent rapidement. Son décès est constaté à 21 h 30.

Toutes les personnes qui ont été en contact très étroit avec la dame reçoivent présentement un traitement antibiotique d'une durée de 10 jours.

BRÛLÉ À MORT EN PRENANT UN BAIN

Un exemple tragique du manque de ressources dans les unités psychiatriques

MONTRÉAL (PC) — « Voilà un exemple tragique qui illustre bien le manque de ressources que l'on retrouve notamment dans les unités de soins de psychiatrie et de longue durée. Ça fait pourtant longtemps que l'on dénonce cette situation. »

Directeur général du Conseil pour la protection des malades au Québec, Me Paul Brunet se disait hier outré, mais pas étonné du décès de Marcien Paulin, 43 ans.

Souffrant de déficience mentale profonde, M. Paulin a été grièvement brûlé dans une baignoire de l'hôpital psychiatrique Saint-Julien à Bernierville, près de Thetford Mines, le 9 décembre. Il est décédé neuf jours plus tard à l'hôpital de Thetford Mines.

Le Conseil pour la protection des malades se dit outré, mais pas étonné

Les résultats préliminaires de l'autopsie pratiquée sur la dépouille de l'homme indiquent que ce dernier, qui jouissait d'une assez bonne santé avant son hospitalisation, a succombé à une insuffisance respiratoire aiguë ayant résulté d'une broncopneumonie extensive. Il a de plus subi des brûlures sur plus de 40 % de la surface du corps.

AUTRES CAS

Au Québec, cette année, il s'agissait du deuxième cas de patient mort après avoir été ébouillanté dans un e baignoire.

Selon des rapports obtenus du Bureau du coroner du Québec, Rose-Alma Gagnon, 88 ans, résidante d'un centre pour personnes âgées, est morte le 26 janvier, après s'être brûlée dans une baignoire, six jours plus tôt, à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Un autre cas similaire s'était produit à Baie-Saint-Paul, en janvier 1995. Lovina Perras, âgée de 80 ans, avait subi des brûlures aux premier, deuxième et troisième degrés aux jambes et au bas du dos en prenant un bain. Son état s'était ensuite détérioré, et elle était décédée le 7 janvier.

À la suite du décès de Mme Gagnon, le Bureau du coroner avait recommandé au centre hospitalier du Haut-Richelieu de s'assurer qu'il existe un dispositif permettant de limiter la température de l'eau au plus à 40 degrés Celsius.

La coroner Louise Nolet formulera également des recommandations, lors du dépôt, d'ici à quelques semaines, de son rapport final sur la mort de Marcien Paulin.

GRÈVE DU TAXI

Quasi-échec

■ MONTRÉAL — Le Regroupement québécois du taxi n'a réussi à convaincre que quelque 300 des 7000 propriétaires de taxis du Québec à manifester devant les bureaux montréalais du premier ministre Bouchard, hier, contre le projet de loi cherchant à encadrer le transport par taxi. Quelques heures plus tard, le ministre des Transports, Guy Chevrette, indiquait que le projet de loi en question ne pourrait être adopté ces jours-ci comme prévu, non pas en raison de la manifestation mais à cause du manque de temps pour étudier la totalité des articles. Sur 140 articles, l'étude n'était rendue qu'au 40e de sorte que l'exercice devra se poursuivre lors de la prochaine session en mars. (PC)

Uniquement Pour Vous
MAUDE
VENTE AVANT NOËL
40% à 60%
SUR TOUTES NOS COLLECTIONS AUTOMNE-HIVER
PLACE DE LA CITÉ • 656-8198
1503972

PÉRIODE DES FÊTES 2000-2001
HEURES D'OUVERTURE

des cliniques privées et points de service de CLSC qui offrent des heures d'ouverture prolongées et des consultations sans rendez-vous.

SERVICES EN CLSC

SERVICES MÉDICAUX

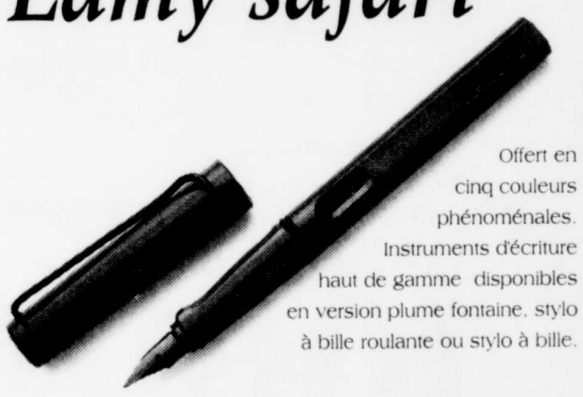
	Vendredi 22 déc.	Samedi 23 déc.	Dimanche 24 déc.	Noël 25 déc.	Mardi 26 déc.	Vendredi 29 déc.	Samedi 30 déc.	Dimanche 31 déc.	Jour de l'An 1er janvier	Mardi 2 janvier
CLSC-CHSLD Basse-Ville-Limoilou-Vanier										
• 50 St-Joseph Est, Québec (529-6592)	13 – 20 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	13 – 20 h	13 – 20 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	13 – 20 h
• 825, boul. des Capucins, Québec (648-0567)	13 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	13 – 17 h	13 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	13 – 17 h
CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières										
• 55, chemin Sainte-Foy, Québec (641-2572)	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h
CLSC La Source										
• Sud - Siège social 190, 76e Rue Est, Charlesbourg (628-2572)	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	8 – 21 h	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	8 – 21 h
• Nord - Point de service Charlesbourg 280 avenue Notre-Dame, Charlesbourg (849-2572)	8 – 16 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	8 – 16 h	8 – 16 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	8 – 16 h
CLSC Orléans										
• Point de service Beauport 3666, chemin Royal, Beauport (663-2572)	13 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	13 – 17 h	13 – 17 h	13 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	13 – 17 h	13 – 17 h
Les CLSC et CHSLD de Portneuf	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
• 1045, boulevard Bona-Dussault, Saint-Marc-des Carrières (268-3571)	24/7	24/7	24/7	24/7	24/7	24/7	24/7	24/7	24/7	24/7
	POUR URGENCE SEULEMENT					POUR URGENCE SEULEMENT				

SERVICES INFIRMIERS ET PSYCHOSOCIAUX

	Vendredi 22 déc.	Samedi 23 déc.	Dimanche 24 déc.	Noël 25 déc.	Mardi 26 déc.	Vendredi 29 déc.	Samedi 30 déc.	Dimanche 31 déc.	Jour de l'An 1er janvier	Mardi 2 janvier
CLSC-CHSLD Basse-Ville-Limoilou-Vanier										
• 50, rue St-Joseph Est, Québec (529-6592)	8 – 20 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 20 h	8 – 20 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 20 h
• 825, boul. des Capucins (648-0567)	8 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 17 h	8 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 17 h
CLSC de La Jacques-Cartier										
• Val-Bélair - Siège social 1465, rue de l'Etna, Val-Bélair (843-2572)	8 – 20 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 20 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
• Point de service Loretteville 62, boul. Valcartier, Loretteville (843-3001)	8:30 – 16:30 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 20 h	8:30 – 16:30 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 20 h
CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières										
• 55, chemin Sainte-Foy, Québec (641-2572)	9 – 13 h	9 – 13 h (soins infirmiers seulement)	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h (soins infirmiers seulement)	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h
• Point de service Duberger 1720, boul. Père-Lelièvre, Duberger (688-9212)	8 – 13 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 13 h	8 – 20 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 13 h
CLSC La Source										
• Sud - Siège social 190, 76e Rue Est, Charlesbourg (628-2572)	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	8 – 21 h	8 – 21 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	8 – 21 h
	(services psychosociaux : intervenant de garde seulement)					(services psychosociaux : intervenant de garde seulement)				
• Nord - Point de service Charlesbourg 280, avenue Notre-Dame, Charlesbourg (849-2572)	8 – 16 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	8 –16 h	8 – 16 h	9 – 13 h	9 – 13 h	9 – 13 h	8 – 16 h
	(services psychosociaux : intervenant de garde seulement)					(services psychosociaux : intervenant de garde seulement)				
CLSC-CHSLD Sainte-Foy-Sillery-Laurentien										
• Sainte-Foy/Sillery 3108, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy (651-2572)	8 – 20 h	8 – 16 h (avec rendez-vous seulement)	8 – 16 h	8 – 16 h	8 – 20 h	8 – 20 h	8 – 16 h (avec rendez-vous seulement)	8 – 16 h	8 – 16 h	8 – 20 h
• Point de service Ancienne-Lorette 1320, rue St-Paul, Ancienne-Lorette (872-0881)	8 – 16 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 16 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
• Point de service Cap-Rouge/St-Augustin 4780, rue St-Félix, St-Augustin (872-9166)	8 – 16 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 16 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
CLSC Orléans										
• Beaupré - Siège social 11 000, rue des Montagnards, Beaupré (827-5241)	8 – 20 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 20 h	8 – 20 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 20 h
• Point de service Beauport 3666, chemin Royal, Beauport (663-2572)	8 – 20 h	9 – 17 h	9 – 17 h	9 – 17 h	8 – 20 h	8 – 20 h	9 – 17 h	9 – 17 h	9 – 17 h	8 – 20 h
• Point de service Île d'Orléans 1147, chemin Royal, Saint-Pierre de l'Île d'Orléans (828-2241)	8 – 12 h 13 – 16 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 20 h	8 – 12 h 13 – 16 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 20 h
Les CLSC et CHSLD de Portneuf										
• 1045, boulevard Bona-Dussault, Saint-Marc-des Carrières (268-3571)	8 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 17 h	8 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 17 h
• Point de service Donnaconna 400, Route 138, Donnacona (285-2626)	8 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 17 h	8 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 17 h
• Point de service Saint-Raymond 700, rue St-Cyrille, Saint-Raymond (337-6711)	8 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 17 h	8 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 17 h
• Point de service Pont-Rouge 153, Du Collège, Pont-Rouge (873-6062)	8 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 17 h	8 – 17 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 17 h
CLSC Charlevoix										
• 600, boul. de Comporté, La Malbaie (665-6413)	8 – 16 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 16 h	8 – 16 h	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	8 – 16 h
• Point de service Baie-St-Paul 5, rue Boivin, Baie St-Paul (435-5475)	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
• Point de service Île-aux-Coudres 25, rue du Port, Île-aux-Coudres (438-2788)	8 – 16 h	8 – 16 h	8 – 16 h	FERMÉ	8 – 16 h	8 – 16 h	8 – 16 h	8 – 16 h	FERMÉ	8 – 16 h
• Point de service Saint-Siméon 371, rue St-Laurent, Saint-Siméon (638-2369)	8 – 22 h	8 – 22 h	8 – 22 h	FERMÉ	8 – 22 h	8 – 22 h	8 – 22 h	8 – 22 h	FERMÉ	8 – 22 h
• Point de service Baie Ste-Catherine 309, rue Leclerc, Baie Ste-Catherine (237-4272)	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

Besoin d'un médecin ?
Un réseau de cliniques près de chez vous !
Info-Santé CLSC 24/24, 7 jours/semaine • Tél. : 648-2626 ou 1-800-718-4636

clik CLASSEES.COM

Toujours jeune !
Lamy safari

Offert en cinq couleurs phénoménales. Instruments d'écriture haut de gamme disponibles en version plume fontaine, stylo à bille roulante ou stylo à bille.
Stylo à bille/Crayon 19,50 $
Roulement à bille 22,50 $
Plume fontaine 33,00 $
LAMY fabriqué en Allemagne
Les plus grandes marques aux meilleurs prix.
BOUTIQUE DU Stylo
Grand Mail
Place Laurier
Sainte-Foy
(418) 651-1295
www.stylo.qc.ca
AUSSI À MONTRÉAL, LAVAL ET SAINT-BRUNO
1496027

Louis Laflamme
et son équipe
vous invitent à profiter de
RABAIS EXCEPTIONNELS
20% à 40%
sur collections automne-hiver
parmi les plus grands noms de la mode.
Valet stationnement gratuit sur demande.
Louis Laflamme
1192, rue Saint-Jean 692-3774
1503262

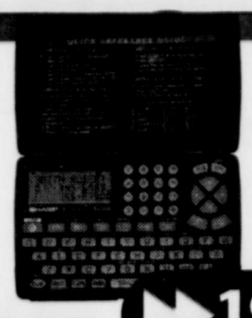
FUTURE SHOP MD Ltée.

*Vous aimerez ce que votre Future vous réserve*MC

HEURES D'OUVERTURE:

22 déc.	23 déc.	24 déc.
9 h 30 - 21 h	9 h - 17 h	10 h - 17 h

CADEAUX À MOINS DE 25$



SHARP 19,99

Agenda électronique
- Mémoire de 64Ko • Affichage 12 x 3 lignes
- Jeux Alpha Attack et Blackjack en prime

10002569 EL-68108

EXCLUSIVITÉ DE FUTURESHOP!



19,99 CH. COFFRET

Coffret de 10 DC - Best of the Classics 7314



Labtec 24,99

Ensemble de 2 haut-parleurs Spin 50
- Prise pour écouteurs très pratique
- Rangement du fil intégré

67205051 1050



19,99 APRÈS REMISE

AVANT REMISE 24,99
REMISE POSTALE 5,00

Everquest: The Scars of Velious

10003927 JCD 4069



AUDIOVOX 19,99

Portatif AM/FM à lecteur de cassette
- Microphone intégré pour l'enregistrement
- Fonctionnement sur c.a. ou c.c.

96935910 CD9100

CADEAUX À MOINS DE 50$

Logitech

Caméra vidéo QuickCam Express pour ordinateur
- Jusqu'à 30 trames à la seconde
- Portée de mise au foyer de 6 po à l'infini • Lentille avec mise au foyer manuelle
- Senseur CMOS 92548012



ÉPARGNEZ 10$
49,99 APRÈS REMISE

AVANT REMISE 64,99
REMISE POSTALE 15,00

LA REMISE EST DE 10$ US, SOIT 15$ CAN ENVIRON. LA REMISE SERA AUTORISÉE APRÈS UN ENREGISTREMENT RÉUSSI COMME DIFFUSEUR DE WWW.SPOTLITE.COM



CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES:
- Commentaires du réalisateur David Fincher et des acteurs Brad Pitt et Morgan Freeman
- Exploration approfondie de la séquence d'ouverture (3 angles vidéo et 6 pistes sonores)
- Scènes retranchées

SEVEN ÉDITION PLATINE

2 DVD

31,99 DVD

© 2000 Universal Studios. Tous droits réservés.

SONY WALKMAN

MOITIÉ PRIX!

Baladeur Walkman avec syntonisateur numérique et inversion automatique
- Durée de pile de 25 heures
- Commandes douce-touche

04334492 WMFX-491ST



COMPREND DES ÉCOUTEURS POUVANT SE PORTER AUTOUR DU COU

49,99

JENSEN

Casque d'écoute stéréo pour le foyer
- Système produisant une qualité numérique
- Boule de commande avec sourdine
- Bandeau auto-réglable
- Garantie à vie

80712025 JF25



29,99



ÉPARGNEZ 25$
49,99

Microsoft **Logiciel de voix de SideWinder pour les jeux**
- Parlez à vos amis pendant que vous jouez en ligne 10000576

Idées-cadeaux de dernière minute

CADEAUX À MOINS DE 100$



76,99

Hamilton Beach

Grilloir pour intérieur
- Contrôle de la température • Convient au lave-vaisselle
- Élément chauffant intégré • Surface de cuisson de 125 po. cu.

31083605 31605



77,99

Système de démarrage à distance pour l'auto
- Télécommande à 2 boutons
- Garantie d'échange de 2 ans 97625103 NOR NS1003



79,99 CH.

Panasonic

Téléphone sans fil à 900 MHz
- Clavier illuminé • 21 jours d'autonomie de pile en mode d'attente • Fonction de repérage du combiné • Contrôle du volume sur le combiné 03319140 KXTC-1400



ÉPARGNEZ 20$
79,99 APRÈS RABAIS

AVANT RABAIS 149,99
REMISE POSTALE 50,00
RABAIS INSTANTANÉ 20,00
Réusinée

DeskJet MD 610C(R)
- Qualité d'impression jusqu'à 600 x 600 ppp
- Jusqu'à 5 pages/min. en noir et 2,5 pages/min. en couleur
- Excellente impression sur tous les types de papier
- Des couleurs vivantes grâce à la technologie de superposition des couleurs de HP 10003792 610C (R)



79,99

JENSEN

Casque d'écoute sans fil à 900 MHz
- Branchez-le à un téléviseur ou un système stéréo
- Portée jusqu'à 300 pieds 80712160 JW-160

CADEAUX À MOINS DE 200$



ÉPARGNEZ 50$
199,99 APRÈS REMISE

AVANT REMISE 229,99
REMISE POSTALE 30,00
REMISE POSTALE DE 20$ US = 30$ CA ENVIRON.

LINKSYS

Routeur pour câble/DSL
- Établissez un réseau à bande étendue • Protégez vos ordinateurs contre les intrusions • 4 ports 10/100 à commutation inclus
- Partagez votre accès Internet 91048041



ÉPARGNEZ 30$
149,99

HITACHI

Magnétoscope Hi-Fi stéréo à 4 têtes
- Têtes à 19 microns • Rehaussement dynamique de l'image
- Super rembobinage • Programmation rapide

09802655 VTFX6505



ÉPARGNEZ 100$
199,99

Technics DOLBY DIGITAL READY

Récepteur de 500 watts pour cinéma maison
- Entrée à 6 canaux prêt pour le Dolby numérique
- Puissance de 5 x 100 watts
- Télécommande audio et vidéo
- Commutateur pour haut-parleurs A et B

03328054 SAAX540



139,99

PlayStation MD PSOne MC

10002158

Aspirateur vertical Thunder sans sac
- Système de filtration à double cyclone
- Moteur de 12A
- Système de filtration HEPA

10004208 12051

TANT QU'IL Y EN AURA



ÉPARGNEZ 170$
169,99

vjf1491311

Une exclusivité Future Shop!

Bénéficiez de 100$ de rabais

C'est votre choix! AT&T Canada SYMPATICO Édition Haute Vitesse

en vous abonnant à l'Internet

Service régulier ou à haute vitesse
Les deux chez Future Shop.
Plus de détails en magasin

Pour le service régulier, des frais d'appels interurbains s'appliquent à Chicoutimi.

Prix et produits en vigueur du 20 au 23 décembre 2000.

POLITIQUE DES PRIX ANNONCÉS : Là où des rabais sont indiqués, toutes les taxes applicables sont calculées et à payer sur le prix avant rabais. Les frais de poste pour réclamer les remises postales sont à payer. Les sommes des remises payables en dollars américains sont sous réserve des fluctuations de la valeur des devises et peuvent faire l'objet de frais de traitement par les banques canadiennes. Future Shop n'est pas responsable des remises postales des fabricants.
(C) 2000, Future Shop ltée. Tous droits réservés. Aucune partie de ce document, incluant l'information sur les prix, ne peut être reproduite de quelque façon que ce soit, sans une permission écrite au préalable de Future Shop ltée. Les produits et les prix en ligne peuvent différer de nos prix en magasin.

RÉFORME DE L'ÉDUCATION

Une lettre rassurante pour les profs

La Fédération des syndicats de l'enseignement écrit personnellement à ses 76000 membres

MICHÈLE LAFERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

■ QUÉBEC — La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) a posté une lettre au domicile de chacun de ses 76000 membres, hier matin, pour faire le point sur la réforme de l'éducation, pour insister sur le caractère progressif de son implantation et pour bien souligner sa préoccupation au sujet de la formation des professeurs.

Dans sa lettre, la présidente de la FSE, Johanne Fortier, mentionne qu'elle ne remet pas la réforme en question. Elle reformule ce que le ministre de l'Éducation se tue à répéter depuis des mois : la réforme est pro-gres-si-ve. Ainsi, aucun directeur n'est autorisé à mettre de la « pression indue » sur ses enseignants. « Les écoles où le personnel se plaint de subir une pression indue pourront briser leur isolement et mettre en commun les problèmes qu'il vit et les solutions qu'il préconise », écrit-elle, rassurante.

Il y a une Table nationale de suivi sur la réforme ; il y aura désormais des tables régionales dans chacune des commissions scolaires, où les écoles avec des problèmes pourront s'exprimer plus facilement. Ces tables régionales élimineront la distorsion des messages du ministère de l'Éducation (MEQ), croit Mme Fortier. Le MEQ dit souvent, par exemple, que la réforme n'impose pas la pédagogie par projet. « Il y a encore des écoles qui cherchent une solution magique dans le plus beau projet, se désespère Johanne Fortier. Le MEQ insiste trois fois plutôt qu'une sur le fait que la réforme n'est pas une rupture, mais une évolution ; dans certaines écoles, le message est qu'on recommence à neuf. »

Au téléphone, la présidente de la FSE a aussi révélé l'existence d'un sous-groupe qui se penche sur l'aménagement du travail des enseignants. « La réforme est ambitieuse, elle implique une surcharge de travail, résume-t-elle. Le MEQ essaie d'arriver à un coût nul. »

Des pistes de solution, la FSE en a déjà. « Mais elles risquent de passer par des investissements supplémentaires du MEQ », convient Johanne Fortier. Des enseignants ont par exemple réduit leur temps de surveillance ; l'école concernée a dû embaucher du personnel et injecter plus d'argent dans le transport scolaire, qui a été touché par ce changement. Libérés de certaines tâches, les enseignants peuvent donc échanger davantage et consacrer à la réforme l'énergie qu'elle requiert.

Le 1er février, les enseignants, les gens du MEQ, les directions d'écoles et de commissions scolaires, les parents et les cadres reviendront à la Table nationale de suivi pour mettre leurs cogitations en commun.

« L'accélération des travaux par la mise en place d'un sous-groupe de travail, avec pour objectifs de dégager du temps et de donner un support au personnel enseignant, nous incite à conclure que le gouvernement a compris qu'il fallait s'occuper des problèmes d'application de la réforme », écrit Mme Fortier qui ajoute, plus loin : « Nous ne voulons pas connaître le même sort qu'a connu le domaine de la santé, après une réforme improvisée... »

Dans une lettre datée du 18 décembre adressée aux directeurs de commissions scolaires, le sous-ministre Robert Bisaillon s'est fait rassurant et compréhensif en mentionnant, notamment, que les enseignants devaient « recevoir une réponse à leurs besoins de formation ou de soutien ». Il a aussi précisé que le caractère exceptionnel du redoublement n'impliquait pas une diminution des exigences. Johanne Fortier a reconnu que cette lettre de trois pages contenait « des choses intéressantes ».

MOTONEIGES SUR LES TERRES AGRICOLES

L'UPA lève l'interdiction

Projet de loi déposé sur la protection du territoire

QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Rémy Trudel a déposé, hier, le projet de loi 184 sur la protection du territoire agricole, un geste qui a permis de faire lever l'interdiction aux motoneigistes de circuler sur des terres agricoles.

Pour donner suite à un engagement pris devant les agriculteurs au Congrès de l'union des producteurs agricoles (UPA) il y a deux semaines et pour désamorcer la colère des producteurs, le ministre a soumis quelques solutions pour régler le contentieux.

Le projet de loi répond, en partie, aux exigences exprimées par l'UPA et édicte des mesures qui permettront, une fois adoptées par l'Assemblée nationale au printemps prochain, l'accroissement ou le maintien d'activités agricoles dans des secteurs touchés par les lois et exigences environnementales.

L'UPA a vite réagi au dépôt du projet de loi en affirmant que les mesures annoncées sont loin d'être satisfaisantes.

« S'il résout certaines difficultés d'application inhérentes à la loi 23, a affirmé le président de l'UPA Laurent Pellerin, le texte législatif n'apporte pas de correctifs pour un très grand nombre d'entreprises agricoles existantes désirant s'agrandir, et ce, tel qu'il avait été convenu dans l'entente entre l'UPA et la Fédération québécoise des municipalités. »

Malgré l'expression d'un manque d'enthousiasme évident à la proposition du ministre Trudel, l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean a quand même recommandé à ses membres de lever l'interdiction imposée aux motoneigistes de circuler sur leurs terres.

« Si les producteurs agricoles permettent à nouveau l'accès à leurs terres, a indiqué M. Pellerin, c'est parce qu'ils sont conscients de l'importance économique de la motoneige pour leur région. »

Sélectronic
ORDINATEURS PERSONNALISÉS
Distributeur des ordinateurs SKYNET & MYSTIK
Nouvelle administration - nouvelle équipe - nouveau décor
*Québec 600 Belvédère 687-4545
*Ste-Foy Place de la cité 658-4535
St-Léonard, Longueuil, Chambly, St-Jean, Montréal, Laval, Boisbriand, Pointe-Claire, Cowansville et Granby
Du 2 au 31 décembre (600 Belvédère)
Exposition d'estampes numériques des artistes-infographes de CLAVICULE X
Également distributeur internet haute vitesse et télévision numérique sans câble
Nous sommes distributeur autorisé pour «Brancher les familles sur internet» 1.888.793.9588
En affaires depuis 1978 !
INTEL PENTIUM III 800 Mhz
QDI ADVANCE 9 133Mhz
Mémoire 128 Meg PC-133
Lecteur 3.5 Panasonic
Boitier Médium Tour 300 Watts
Maxtor 15.3 Go 7200 RPM ATA/100
CD-Rom LG 52X
RIVA TNT2 32 Meg 64 Bits
Clavier, Souris Internet 3 boutons
Haut-Parleur 120 Watts
Creative Ensoniq 128 Bits
Modem GVC 56K
Moniteur DAYTEC 17".27
1475 $ +tx
1500427

VENTE de 20%
à 60%
sur marchandise sélectionnée.
Possibilité de 12 mois sans intérêt (sur marchandise de 999$ et plus)
PRÉMONT FORGUES
FOURRURES & MANTEAUX
Place de la Cité (entrée no 5) 654-3660
1501631

CRTC
Canada
APPEL DE PROPOSITIONS
Le 24 novembre 2000, le CRTC a décidé d'attribuer des licences à de nouveaux services canadiens de télévision payante et spécialisée numériques de catégories I et 2. Maintenant que ces décisions sont publiées, le CRTC est prêt à recevoir des propositions visant à modifier les listes de services par satellite admissibles. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis public. Vos propositions doivent parvenir à la Secrétaire générale, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et doivent être reçues par le CRTC au plus tard le 12 janvier 2001. D'ici le 26 janvier 2001, le CRTC entend publier un avis public contenant la liste des propositions reçues et inviter les parties intéressées à présenter des observations sur les services proposés. Les parties souhaitant déposer des observations sur les services proposés seront priées de le faire, au plus tard le 23 février 2001. Document de référence: Avis public CRTC 2000-173.
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
1503804

TITANIUM SEVEN
- titane
- résistant à l'eau 100 mètres
- verre saphir
- changement de piles à vie, garantie 3 ans
895$
Succursales
Place de la Cité 656-6657
Galeries de la Capitale 627-8278
Galeries Charlesbourg 622-1075
Carrefour Charlesbourg 626-2141
Place l'Ormière 843-1710
Place des Quatre-Bourgeois 659-1555
Galeries Chagnon 835-3756
Carrefour Beauport 661-5782
TISSOT
Montres suisses depuis 1853
WEBSTER
BIJOUTERIE
www.bijouteriewebster.com
1497419

Cheval de « trois »
La Société nationale du cheval de course pose des gestes concrets pour renforcer et harmoniser l'industrie des courses au Québec.
Les toutes nouvelles pages couvertures des programmes officiels de courses de nos trois hippodromes, en l'occurrence ceux de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal, vont dans ce sens.
www.sonacc.com
SONACC Hippodromes Montréal Québec Trois-Rivières
Hippo Club
abg1503632

PAUVRETÉ

Boisclair réplique à Dumont

Le chef de l'ADQ se serait fait prendre au piège par le Conseil du bien-être

■ QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Solidarité sociale André Boisclair s'en prend au chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ) Mario Dumont qui, selon lui, « est tombé dans le piège du Conseil national du bien-être sur la pauvreté en s'appuyant sur des interprétations erronées sur les seuils de revenus » pour juger de la performance sociale du gouvernement du Québec.


André Boisclair

« M. Dumont, a précisé le ministre fait reculer le débat sur la pauvreté et je suis outré de voir qu'il se fait le complice de ceux qui prétendent que le Québec serait la province la plus pauvre au Canada.

« En affirmant que 22 % des Québécois sont pauvres, a-t-il poursuivi, il ne tient pas compte de l'impact des programmes sociaux québécois qui sont les plus généreux au Canada, il ne tient pas compte du coût de la vie au Québec plus faible que dans les autres provinces et il oublie que la fiscalité pour les ménages à faibles revenus est ici plus favorable qu'ailleurs. »

M. Boisclair est présentement en communication avec la ministre fédérale des Ressources humaines Jane Stewart pour qu'elle revoit les méthodes de calcul du Conseil national du bien-être et selon de nouvelles études préliminaires qu'il a présentement en mains, le taux de pauvreté au Québec « ne serait pas de 22 % mais bien de 10,8 % », ce qui placerait le Québec au quatrième rang des provinces les plus riches.

« Je suis très inquiet, a affirmé le ministre Boisclair, de savoir que c'est ce Conseil national du bien-être qui a comme mandat de conseiller le gouvernement canadien dans ses politiques sociales et de lutte contre la pauvreté. »

M. Boisclair a aussi commenté la proposition de revenu minimum garanti présentée par le chef de l'ADQ. « Je pense que c'est une grave erreur que de faire une telle proposition, a-t-il dit, sans regarder la question de l'emploi . »

« Complice de ceux qui prétendent que le Québec serait la plus pauvre »

Le ministre a rappelé que pour le gouvernement du Québec, la meilleure façon de faire échec à la pauvreté passe par des programmes d'insertion au travail « la pierre angulaire de la lutte contre l'exclusion ».


PC
Le chef conservateur, Joe Clark, a été assermenté hier et a reçu le livre des procédures des Communes des mains d'un employé, William Corbitt.

Clark ne se sent pas menacé

Les députés conservateurs ne se laisseront pas tenter par le chant des sirènes alliancistes

■ OTTAWA (PC) — Le chef conservateur Joe Clark ne croit pas qu'aucun de ses députés ne se laissera tenter par la chant des sirènes alliancistes.

En début de semaine, le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, a confié qu'il avait eu des entretiens avec des députés conservateurs, tout à fait conscient que le départ d'un seul d'entre eux ferait perdre au PC son statut de parti officiel.

Mais selon M. Clark, tout changement de camp ferait l'affaire des conservateurs, puisque les alliancistes désillusionnés reviennent au PC.

« Je ne crains pas de perdre de députés, a indiqué M. Clark après son assermentation à la Chambre des communes. Je pense plutôt que le mouvement se fera en sens inverse.

« Il y a beaucoup de gens qui pensaient honnêtement que l'Alliance aurait fait mieux qu'elle n'a fait et il est clair qu'il s'agit d'un parti trop étroit pour espérer remporter un scrutin dans un pays comme le nôtre. »

Le débat sur l'union des forces de la droite a refait surface dès après les élections du 27 novembre. L'Alliance n'a enlevé que deux sièges en Ontario, ce qui a accentué davantage la division du vote de droite avec les conservateurs.

TOUS DERRIÈRE LE PC

Et bien que l'Alliance ait surpassé le PC dans la faveur populaire, Joe Clark s'entête à refuser toute fusion aux conditions de Stockwell Day.

Mercredi, il réaffirmé que la seule issue possible était le mariage des deux formations sous la bannière du Parti conservateur. Il a soutenu que l'Alliance n'est pas en mesure de faire tomber les libéraux et que plusieurs alliancistes commencent à le réaliser.

« Ce qui les a vraiment dérangés, c'est quand les gens ont examiné ce parti dont les politiques les rendaient inconfortables, a dit M. Clark. C'est le positionnement du parti qui n'a connu aucune expansion et cela atténuera probablement sa confiance et son dynamisme dans les mois à venir. »

M. Clark a aussi admis mercredi qu'il avait agit en « délinquant » en rappelant Stockwell Day, qui l'avait contacté trois semaines plus tôt.

Mais il a précisé que cette conversation n'aura probablement aucune conséquence.

« Naturellement, s'il est prêt à un rapprochement aux conditions du Parti progressiste-conservateur, je l'écouterai et je vais m'arranger pour que cet appel réjouissant ait lieu avant que nous prenions tous deux congé pour Noël. »

CHIBOUGAMAU

La population lance un cri de détresse

CHIBOUGAMAU (PC) — La municipalité de Chibougamau, au nord-ouest du Lac-Saint-Jean, a retenu son souffle pendant une heure, hier matin, le temps de lancer un cri de détresse au reste du Québec.

La plupart des commerces et les institutions financières ont fermé leurs portes entre 10 h et 11 h pour permettre à la population et aux travailleurs de participer à un rassemblement devant l'hôtel de ville où les attendaient les autorités politiques et économiques locales, ainsi que le président de la FTQ, Henri Massé, et la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher.

Les leaders étaient visiblement satisfaits de s'adresser à une foule nombreuse évaluée entre 1500 et 2000 personnes, soit 20 % de la population locale.

La population de Chibougamau s'accroche à l'espoir de voir rouvrir ses mines MSV et Meston, et demande aux gouvernements de l'aider à survivre en attendant.

RICHESSES NATURELLES

Comme bien des régions dont l'économie est basée sur la seule exploitation des richesses naturelles, Chibougamau vit une crise majeure en raison de la baisse du cours de l'or.

Il y a trois ans, la mine MSV faisait faillite en mettant 360 travailleurs à pied, et le 10 novembre dernier, la mine de Ressources Meston interrompait ses activités en envoyant 240 personnes de plus au chômage. Alors que le ratio emploi/population était de 62,7 % en 1996, on estime que l'effet multiplicateur des mises à pied (1500 emplois indirects s'ajouteraient aux 600 emplois directs) pourrait faire descendre le ratio à 36,5 % d'ici quelques mois.

Ce serait un drame économique que le maire Donald Bubar compare à la Gaspésie, pour cette région qui est déjà en sérieuse décroissance. En effet, la population de Chibougamau est passée de 10 500 à 8500 en 20 ans alors que la municipalité voisine de Chapais a vu la sienne fondre de 5000 à 2000 habitants après la fermeture de plusieurs de ses mines. Actuellement, la région ne compte plus que sur la forêt pour assurer sa survie.

Et comme si ce n'était pas suffisant, Chibougamau craint la fermeture de plusieurs usines dépendantes du bois.

Votre magasin de cadeaux

LA GALERIE DES CADEAUX

horloges
à partir de 29,99 - 59,99

bougies
à partir de 7,50

dessus de table
COQ CAMPAGNARD
à partir de 9,95 - 49,95

verres
DARLINGTON HOLIDAY Whisky
(ens. de 4) 29,95
et verres à soda (ens. de 4) 29,95
Cruche 29,95

carafe
CARAFE À DÉCANTER
avec canard
Notre prix : 89,95

cristal
SWAROVSKI
Téléphone cellulaire 49,95
Mini-Rose (broche) 39,95

argenterie
MILIEU DE TABLE À 2 ÉTAGES 74,95

cordials
VERRES À DIGESTIF
Concerto Cordial
Unique Cordials
(ens. de 6) 27,95

porto
VERRES À PORTO
avec base affinée en étain
(ens. de 4) 39,95

couverts
BRISTOL JUMBO
20 morceaux 149,95

oriental
ENS. À SUSHI (10 morceaux)
ENS. À NOUILLES (8 morceaux)
à partir de 21,95

argenterie
PLAT DE SERVICE CAVIAR/VODKA 129,95

argenterie
ENS. À CAFÉ
Prix sugg. 80,00
Notre prix : 39,95

service de table
ORGANZA 20 morceaux 299,95

bar
TIRE-BOUCHON ALESSI 84,50

casseroles
plus de 50 % de rabais
Garantie 20 ans
Ensemble de casseroles Philippe Richard • 10 morceaux (revêtement anti-adhésif) Silver Stone Dupont avec ustensiles en prime
Prix sugg. 260,00 notre prix 99,95

casseroles
Ensemble de casseroles Philippe Richard • 10 morceaux inox avec ustensiles en prime
Prix sugg. 260,00 notre prix 129,95

couteaux
COUTEAUX TREMPÉS
(ens. de 3)
Garantie à vie
Prix sugg. 160,00
Notre prix : 79,95

maison
GRILLE-PAIN T-FAL 54,95

maison
KITCHEN AID MÉLANGEUR À PIED (CHROMÉ)
Prix sugg. 699,95
Notre prix : 599,95
Coupon boni pour poêle de 8" en prime

PORCELAINE
CRISTAL & CADEAUX
LISTE DE MARIAGE

LINEN CHEST
DÉCOR DÉPÔT
« Le supercentre de la mode maison »

POLITIQUE de PRIX Garantie SANS CONDITIONS
CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10 %

Service à domicile GRATUIT 658-5218
PLACE LAURIER 658-5218
Liste de mariage GRATUIT 658-5218
Tout pour la maison aux prix garantis les plus bas

Pauline Champoux-Lesage sera Protectrice du citoyen

Péquistes et libéraux se sont entendus pour qu'elle succède à Daniel Jacoby

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

■ QUÉBEC—Daniel Jacoby a un successeur. Péquistes et libéraux se sont finalement entendus pour que Pauline Champoux-Lesage, l'actuelle sous-ministre en titre au ministère de l'Éducation, lui succède comme Protecteur du citoyen.

L'annonce a été faite, hier, au terme de la période des questions à l'Assemblée nationale.

Les libéraux ont attendu à la dernière minute pour endosser cette nomination. Depuis plusieurs semaines, Lucien Bouchard en avait fait sa candidate numéro un au poste de chien de garde des droits des citoyens.

En coulisses, des élus du Parti libéral ont indiqué que leur formation n'a jamais entretenu la moindre récrimination envers Mme Champoux-Lesage. L'intérêt que représentaient d'autres candidatures — dont l'ex-député libéral de Frontenac, Roger Lefebvre — les aurait fait hésiter.

La députation libérale a jugé qu'il fallait cependant aller de l'avant. Ses membres ont estimé que M. Jacoby s'est placé dans une situation intenable, ont-ils fait savoir au SOLEIL.

Le départ de M. Jacoby se réalise, en effet, dans un climat de controverse. La semaine dernière, il était l'objet de critiques acerbes en matière de gestion de la part du Vérificateur général. Il y a six mois, ce dernier lui avait aussi reproché le fouillis dans la présentation de ses comptes de dépenses.

À deux reprises, dans le passé, M. Jacoby avait pu conserver son poste grâce à l'appui de l'opposition. En 1992, les péquistes de Jacques Parizeau avaient empêché son remplacement. En 1997, ce fut au tour des libéraux de s'objecter. Et ce, au grand déplaisir des péquistes, le premier ministre en tête, qui lui reprochent certaines critiques émises par M. Jacoby, en particulier dans le dossier des *Orphelins de Duplessis*.

La bonne personne pour ce poste, conviennent ceux qui l'ont côtoyée

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

QUÉBEC—Son père était un important concessionnaire d'automobiles à Québec, Champoux Automobiles. Elle a marié le fils de l'ex-premier ministre, Jean Lesage, René Lesage.

À compter du 3 janvier, Pauline Champoux-Lesage deviendra le cinquième Protecteur (ou Protectrice) du citoyen après Louis Marceau, Luce Patenaude, Yves Labonté et Daniel Jacoby.

Mais qui est Pauline Champoux-Lesage? Âgée de 56 ans, elle habite à Cap-Rouge. Elle a deux enfants.

« Au collège, c'était la fille que l'on voyait déjà à la tête de quelque chose », raconte la ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, qui a fait son cours classique, au Collège Jésus-Marie, en sa compagnie.

« Présidente de la classe, elle était un modèle pour nous toutes. Une vraie leader. Elle n'était pas parmi les plus rebelles. Au contraire. Elle était très responsable », se rappelle Mme Beaudoin.

Après le Collège Jésus-Marie, elle a mis le cap sur l'Université Laval, où elle a obtenu un baccalauréat puis une licence en enseignement avec une spécialité en enfance inadaptée. Plus tard, elle complétera une maîtrise en linguistique puis une autre en administration publique.

De 1965 à 1977, elle a enseigné à la défunte Commission des écoles catholiques de Québec. Elle a surtout travaillé avec les enfants sourds. « Elle a été une des premières enseignantes à œuvrer auprès de ces enfants », signale Thérèse Ouellet, alors directrice aux services aux élèves en adaptation scolaire dans cette commission scolaire. « Une enseignante compétente, généreuse et dévouée », se souvient-elle.

En 1978, elle quitte l'enseignement pour joindre les rangs du ministère de l'Éducation où elle a gravi les échelons. De professionnelle, elle a été nommée, en 1996, au poste de sous-ministre en titre du ministère alors dirigé par Pauline Marois, une autre « ancienne » de Jésus-Marie.

« Au ministère, elle a travaillé au développement de services pour les enfants présentant différents problèmes d'adaptation », note Thérèse Ouellet.

À titre de sous-ministre adjointe, de 1993 à 1996, elle a été associée de près à la réforme du secteur collégial.

« Nous perdons une collaboratrice de premier plan », déplore Gaétan Boucher, président de la Fédération des cégeps. « Nos échanges ont toujours été très civilisés malgré les divergences qui pouvaient survenir. Elle était toujours à la recherche de solutions. » Un avis partagé par André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires, qui vante la « rigueur » démontrée par Mme Champoux-Lesage.

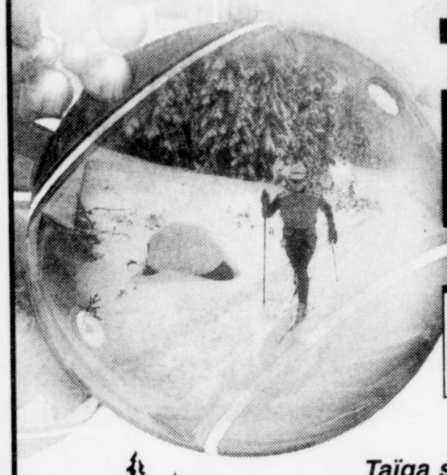
À son arrivée à la tête du ministère de l'Éducation, François Legault a bénéficié du savoir de Pauline Champoux-Lesage. « Elle est une vraie mère pour tout le monde ici au ministère », affirme le ministre qui n'a que des éloges à l'endroit de sa sous-ministre. « C'est une femme en amour avec l'éducation. Elle a été très importante pour moi », a-t-il ajouté, partagé entre la joie de voir Mme Champoux-Lesage heureuse de relever un nouveau défi et la déception de voir partir une collaboratrice émérite.

Toutes les personnes jointes par LE SOLEIL ont convenu que le poste de Protecteur du citoyen, dont la mission est de défendre le commun des mortels contre les excès de l'appareil gouvernemental, est fait sur mesure pour Pauline Champoux-Lesage.

« Sa formation et ses années d'expérience auprès des enfants en difficulté seront des atouts pour elle », estime Thérèse Ouellet. « Sa personnalité conciliatrice est toute désignée pour l'emploi », ajoute Louise Beaudoin. « Sa connaissance des arcanes, des méandres de l'activité gouvernementale est un avantage indéniable », note Gaétan Boucher. « Elle a le respect de tous les dirigeants des ministères et des organismes gouvernementaux », assure François Legault.



Nous payons les taxes pour vous sur tout nos vêtements à prix courant en magasin.*
* Jusqu'au 24 décembre 2000. Exclus les produits North Face. Ne peut être jumelé à aucune autre promotion.
Nos marques:
Kanuk • Chlorophylle • Sierra Designs
Alizée • Louis Garneau • Orage
Patagonia • Marmot

Promo Ski

Ensemble intermédiaire
Spécial 279,99$
Régulier : 339,96 $
• Skis Karhu Sprint
• Bottes Salomon E4/V4
• Fixations Salomon Profil
• Bâtons Exel Nova
Gratuit à l'achat d'un ensemble
Test de cambrure –pose - préparation
Un cours et un laissez-passer d'une journée dans plusieurs centres de ski de fond de la région de Québec
boutique TAÏGA sports · plein air
Taïga supporte fièrement les athlètes de Skibec Nordique.
HEURES D'OUVERTURE DU 4 DÉCEMBRE À NOËL
Lundi au Vendredi: 9 h 30 à 21 h • Samedi: 9 h 30 à 17 h • Dimanche: 12 h à 17 h
1200, AVENUE DE GERMAIN-DES-PRÉS, SAINTE-FOY
TÉLÉPHONE : 418.658.2742
100 pieds à l'ouest de Place Laurier
1503479

Ensemble à pizza
4 assiettes en pointe
Roulette et spatule

34,98$ ens.
POM POM
LE COIN CULINAIRE
PLACE LAURIER
653-5878
1502263


Le GRAND SOLDE
avant Noël
se poursuit
40 à 70%*
sur toutes nos collections
Groupe de JUPES et de PANTALONS
courant de 165$ à 456$
Spécial de 49$ à 260$
Groupe de PULLS et CHEMISIERS
courant de 127$ à 506$
Spécial de 39$ à 249$
DannEquin
Toutes ventes finales
Toutes les taxes sont incluses dans les prix.
PLACE DE LA CITÉ
659-4798
1503626



Pour celle qui rêve d'un Noël blanc!
De la collection de perles de culture Birks. Collier et bracelet qui peuvent se réunir, or 14 carats.
Collier, 995 $.
Bracelet, 595 $.
Bague, or 18 carats, 300 $.
La sélection illustrée peut varier selon nos magasins. Informez-vous sur les modalités spéciales de paiement de notre plan de crédit BIRKS.
BIRKS
PERLES. depuis 1879
BIRKS
Place Ste-Foy 653-4035
1 800 682 2622 www.birks.com
sbg1503267

Une éclipse de soleil sur l'Amérique le jour de Noël

(PC) — Le soleil jouera à cache-cache avec la lune au-dessus du continent américain le jour de Noël.

Les Québécois pourront assister à ce rare spectacle entre 12 h 40 et 13 h. Déjà, vers 12 h 30, le Canada, les États-Unis, l'Amérique centrale et les Antilles ne verront plus que la moitié de la surface solaire.

Ce jour-là, l'astre solaire, la lune et la Terre seront partiellement alignés. L'ampleur de l'éclipse ira décroissante du nord au sud. Ainsi, depuis la Terre de Baffin, le voile lunaire couvrira 72 % de la face supérieure du soleil, alors que les observateurs du Texas n'auront droit qu'à une éclipse de 5 %. Ailleurs, elle variera entre 20 et 60 %. Les observateurs postés à l'extérieur remarqueront une variation de la qualité de la lumière naturelle, bien que le ciel ne s'obscurcira pas, dit M. Delaney. « On ne sentira la différence qu'en allant dehors. Il sera impossible de la sentir en regardant à la télévision », ajoute-t-il.

Il faudra néanmoins être prudent et se munir de lunettes spéciales pour regarder directement l'éclipse qui, autrement, peut causer de sérieuses lésions oculaires. Ces lunettes ressemblent à celles que l'on porte pour regarder un film en trois dimensions.

Il faudra se munir de lunettes protectrices spéciales



PC

Carole Koebel (au centre), la femme de l'ex-responsable de l'approvisionnement en eau de Walkerton, Stan Koebel, prend une pause avec ses enfants Stephanie et Jacob, pendant une interruption de l'interrogatoire de son mari par une commission d'enquête.

À L'ENSEIGNE DU CUIR
GALERIES CHARLESBOURG
1re Avenue
Manteau à boutons
valeur 499,99$
Spécial 249,99$
Pantalon en cuir
à partir de 88$
Finition du bas inclus
GALERIES CHARLESBOURG
622-1634

À L'ENSEIGNE DU CUIR
GALERIES CHARLESBOURG
1re Avenue
Valide jusqu'au 31 décembre 2000
PAYEZ À L'ORDRE DE: Au porteur (client)
.....vingt-cinq.....00/100 dollars
$25,00
Applicable sur tout achat de 150$ et plus avant taxes. Ne peut être jumelé à aucune autre offre. Un chèque par client (par achat). Non monnayable.
Par: L'Enseigne du Cuir
1502760

UTILISEZ VOTRE CARTE AUBAINES MYSTÈRE DURANT TOUTE LA JOURNÉE*!
Jeudi, vendredi et samedi 21, 22 et 23 décembre
aubaines mystère
Jusqu'à Noël, tous nos magasins ouvrent à 8 h!
Rabais sur un vaste choix d'articles à prix ordinaire et marqués « Réduit pour de liquidation ».
Obtenez votre carte Aubaines mystère en magasin!
50 % de rabais
40 % de rabais
30 % de rabais
25 % de rabais
* Chaque carte Aubaines mystère est valide la journée où elle est grattée seulement. Procurez-vous une carte Aubaines mystère en magasin pour connaître les exceptions, le règlement et le détail. L'ourson caritatif Sparkles, les articles « Nouvellement réduit » et « Aubaine la Baie » et les offres spéciales sont exclus des Aubaines mystère. Aucun bon d'achat différé ne sera émis pour les articles Aubaines mystère et les rabais spéciaux ci-dessous.
IDÉES-CADEAUX PARFAITES
Sur nos prix ordinaires (sauf avis contraire). Exceptions : articles « Aubaine la Baie » et offres spéciales.
50 % de rabais
• Batteries de cuisine à plus de 300 $ et articles suivis assortis (sauf Henckels et KitchenAid)
• Oreillers et serviettes unies (sauf les oreillers Calvin Klein et les serviettes Royal Velvet, Ralph Lauren et Nautica)
Tout ça :
• bijoux en or à 10 ct et 14 ct
• couverts Royal Albert et Johnson Brothers de 5 pièces
• duos-sommeil
• arbres et lumières de Noël
• Linge de cuisine et de table et coussins à thématique de Noël
Ces articles sont exclus des rabais Aubaines mystère.
40 % de rabais Tout ça :
• bijoux diamantés, perlés, gemmés et ceux à zircons cubiques (sauf les bijoux nuptiaux diamantés)
• articles suivis, moules à cuire et ustensiles de cuisson Royal Albert
• verres à pied et articles-cadeaux en cristal (sauf Waterford)
• ornements de Noël
Ces articles sont exclus des rabais Aubaines mystère.
40 % de rabais Tout ça :
• couettes et protège-matelas (sauf Calvin Klein)
• literie Charter Collection à rayures satinées
• literie en sac
• serviettes unies signées Royal Velvet, Nautica et Ralph Lauren
Ces articles sont exclus des rabais Aubaines mystère.
25 % de rabais Jouets (sauf les articles Sony et Nintendo)
Si vous trouvez un même jouet annoncé à prix plus bas chez un concurrent, apportez-nous l'annonce et nous égalerons le prix avec plaisir!
Exceptions : les offres de bons-rabais et les aubaines à gratter des concurrents. Aucune offre de rabais ou Aubaines mystère de la Baie ne peut s'appliquer au jouet dont le prix a été égalé.
escalade de rabais
• Sous-vêtements Stanfield's pour lui
• Chaussettes McGregor, Dockers®, American Essentials, Stanfield's, Levi's®, etc. pour lui :
5 articles ou plus : 35 % de rabais
4 articles : 30 % de rabais
3 articles : 25 % de rabais
1 ou 2 articles : 20 % de rabais
Exceptions : promo « 3 pour... » et Weekender. Les paquets multiples comptent pour un article. En vigueur jusqu'au 31 déc.
Ces articles sont exclus des rabais Aubaines mystère.
25 % à 50 % de rabais
Mode jean griffée pour lui :
tout Tommy Jeans
tout Polo Jeans
tout CK Jeans
tout Guess Jeans, etc.
20 % de rabais Tout ça :
• meubles de séjour, salle à manger et chambre à coucher
• articles Henckels
• ustensiles de cuisson KitchenAid
• verres Luigi Bormioli
Ces articles sont exclus des rabais Aubaines mystère.
10 % de rabais
• Sacs à main et portefeuilles choisis
Tout ça :
• petits appareils électriques de cuisine et d'hygiène personnelle
• appareils électroniques (sauf TAU de Panasonic)
• gros électroménagers
• micro-ondes et aspirateurs
• accessoires pour femme
• et davantage!
Ces articles sont exclus des rabais Aubaines mystère.
Bijoux mode Jones New York
Sélection des fêtes
Nos prix 12 $ à 48 $.
Ces articles sont exclus des rabais Aubaines mystère.
Rappelez-vous... pour tout achat de l'ourson caritatif SPARKLES (9,99 $), la Baie remettra 5 $ à la Fondation des éclaireurs pour le cancer dans l'enfance Canada. Précisions en magasin
Doublement pratiques, vos cartes de crédit la Baie et Zellers vous donnent accès à un plus grand choix!
Les sociétés de détail de la Compagnie de la Baie d'Hudson – la Baie, Home Outfitters, Zellers et Zellers Select – acceptent désormais les cartes de crédit la Baie et Zellers dans tous leurs magasins, pour toutes vos emplettes. Des exceptions s'appliquent.
Concours Beauté de Noël à la Baie, Place Fleur de Lys!
À l'achat de 50$ ou plus de produits de beauté et de fragrances, vous courez la chance de remporter un magnifique panier beauté valant plus de 500$.
Tirage le 24 décembre 2000 à 16h30.
J'aime, j'achète! la Baie
Nous sommes le seul grand magasin à vous donner des milles de récompense AIR MILES md
Les milles de récompense sont accordés mensuellement selon le total des achats, taxes non comprises. md/mc Marque déposée/de commerce d'AIR MILES md International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et la Compagnie de la Baie d'Hudson.
IL NE RESTE QUE 4 JOURS AVANT NOËL!

E. COLI À WALKERTON

Koebel croyait pouvoir régler lui-même le problème

Colin Perkel
Presse canadienne

WALKERTON (PC) — Persuadé de la qualité de l'eau municipale et convaincu qu'il pourrait régler lui-même tout problème potentiel, l'ancien directeur du service d'aqueduc de Walkerton, Stan Koebel, a gardé pour lui la nouvelle de la contamination par la bactérie E. coli.

Malgré des résultats de tests de laboratoire indiquant un problème, la multiplication des cas de maladie et plusieurs appels des autorités responsables de la santé, Stan Koebel ne voyait pas de raison de sonner l'alarme en mai dernier, et ne croyait pas que l'eau dont il était responsable était en train d'empoisonner la ville, a-t-il dit hier, à son troisième jour de témoignage à l'enquête publique visant à faire la lumière sur la contamination de l'eau potable de Walkerton.

Même après avoir lu un message d'un laboratoire montrant que la bactérie mortelle était présente dans l'eau du robinet, il n'a rien dit à personne, et a même continué à boire de cette eau. « J'attendais que le ministère de l'Environnement appelle pour fournir une confirmation », a-t-il dit.

Il n'a pas non plus fait mention de la contamination lorsqu'un fonctionnaire du ministère responsable d'une ligne téléphonique d'urgence lui a téléphoné, après avoir reçu une plainte anonyme au sujet de l'eau. « Je ne savais pas qui ils étaient », a-t-il commenté, en guise d'explication.

Et il n'a pas non plus avisé les autorités de la santé, qui s'efforçaient d'identifier au plus vite la cause de l'épidémie, quand elles ont téléphoné, à plusieurs reprises, avec les mêmes questions. « Je croyais que nous avions une eau de bonne qualité », a-t-il répété.

Pourtant, un sentiment de malaise a commencé à s'emparer de lui. Au cours de la longue fin de semaine de la fête de la Reine, en mai dernier, pendant que des centaines de personnes tombaient malades, il a commencé à vidanger et à nettoyer les canalisations d'eau et à ajouter du chlore, des méthodes qui lui avaient toujours donné de bons résultats par le passé lors de problèmes avec l'eau.

Ce n'est que plusieurs jours plus tard que les échantillons d'eau prélevés par le médecin-hygiéniste ont finalement révélé la terrible vérité que Koebel avait tenue cachée.

Après lui avoir fait admettre que les efforts qu'il avait déployés au cours de la fin de semaine en question sortaient de l'ordinaire, le procureur de l'enquête, Brian Gover, a demandé au témoin s'il s'agissait d'une mesure de précaution ou d'une tentative de dissimuler un problème dont il connaissait l'existence.

Stan Koebell a nié avoir tenté de camoufler la contamination, assurant qu'il avait agi par mesure de précaution.

Il a de nouveau dit qu'il n'avait lu le rapport du laboratoire qui lui a été envoyé par télécopieur, le 17 mai, que trois jours plus tard. Il était alors préoccupé par des problèmes avec la construction d'une nouvelle conduite d'eau principale.

Et il a maintenu que malgré des années de falsification systématique des rapports et résultats de tests, qui laissaient croire que le système fonctionnait parfaitement, il ne s'agissait pas d'une tromperie intentionnelle.

En quelques jours, en mai dernier, la bactérie E. coli devait faire sept victimes, et rendre plus de 2300 autres personnes malades.

L'enquête se poursuit le 8 janvier, avec le témoignage du médecin-hygiéniste, le Dr Murray McQuigge.

JEUNES MORUES

Mortalité en hausse alarmante

■ HALIFAX — Le taux de mortalité des jeunes morues au large de la Nouvelle-Écosse a plus que doublé au cours des 10 dernières années, confondant les scientifiques qui n'y comprennent plus rien. Des biologistes attribuent le phénomène au refroidissement de l'eau, aux prédateurs naturels ou aux rayons ultraviolets, mais ne s'entendent pas sur une cause particulière. « C'est un phénomène unique qui, selon moi, n'a pas été observé ailleurs dans l'Atlantique nord », a indiqué hier Mike Sinclair, chercheur au ministère fédéral des Pêches et Océans. Il y a 10 ans, le taux de mortalité annuel des jeunes morues variait entre 15 et 20 %. Or, les dernières statistiques de mortalité déconcertent les scientifiques qui prévoyaient plutôt une reprise des stocks après le moratoire sur la pêche aux poissons de fond imposé en 1993. À l'époque, tout indiquait que seul l'arrêt complet de la pêche à la morue pouvait arrêter l'extinction de l'espèce et redonner un nouveau souffle aux stocks. Mais, 10 ans plus tard, les stocks s'amenuisent encore, observent les chercheurs, de sorte que l'on pourrait faire face à une crise encore plus grave. D'autres pays qui pêchent la morue dans des conditions marines semblables aux nôtres, tels la Norvège et l'Islande, n'ont pas été témoins de pareils taux de mortalité, ce qui en rend l'explication encore plus difficile à trouver, a commenté M. Sinclair. Les changements environnementaux, a-t-il dit, ont aussi contribué à ce que la morue soit maintenant plus maigre et en moins bonne condition. (PC)

DÉCÈS ET AVIS

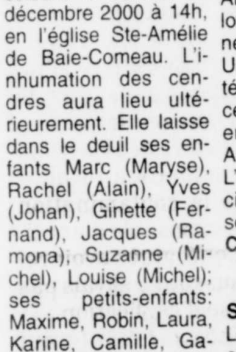
BÉLANGER, Georgette Pagé, Baie-Comeau
BERTHIAUME, Paul-Émile, Québec
BLOUIN, Marie, Château-Richer
BRASSARD, Père Guy, Ouagadougou, Burkina Faso
CARBONNEAU, Côme
CARIGNAN, Philomène Bourque, Plessisville
CARON, J. Alfred, Beauport
COUTURE, Yolande, Québec
DEBONVILLE, Rolande, Québec
DROLET, Jean-Paul, Loretteville
FERRAGNE, René, o.m.i., Richelieu
FOURNIER, Marie Bois, St-Jean-Port-Joli
GAUDREAU, Diane, Québec
GIGUÈRE, Adrienne Duclos, Saint-Ferréol-les-Neiges
GIROUX, Germaine Tremblay, Québec
GOSSELIN, Elvina Rochette, Lévis
GRENIER, Pierre, Charlesbourg
GUÉRARD, Isabelle Laroche, Dosquet
PAGEAU, Jocelyne, Québec
POITRAS, Simone Talbot, Québec
POULIOT, Raymond, Charny
SAMSON, Joseph Alfred, Québec
TREMBLAY, Raymond, Saint-Urbain
TRUDEAU, Nathalie, Montréal
VILLENEUVE, Vallier, Sainte-Foy

BÉLANGER
Georgette Pagé



À la Maison Michel Sarrazin, le 18 décembre 2000, à l'âge de 79 ans, est décédée dame Georgette Pagé, épouse de feu monsieur Omer Bélanger. Selon ses volontés, elle a été confiée à la maison funéraire
Albert Rochette & Fils
St-Augustin
de-Desmaures
pour crémation. La famille recevra les condoléances, en présence des cendres à la
Société Funéraire
15, Roméo-Vézina
Baie-Comeau
vendredi le 22 décembre 2000 de 14h à 17h et de 19h à 22h. Le service religieux sera célébré le samedi 23 décembre 2000 à 14h, en l'église Ste-Amélie de Baie-Comeau. L'inhumation des cendres aura lieu ultérieurement. Elle laisse dans le deuil ses enfants Marc (Maryse), Rachel (Alain), Yves (Johan), Ginette (Fernand), Jacques (Ramona), Suzanne (Michel), Louise (Michel); ses petits-enfants: Maxime, Robin, Laura, Karine, Camille, Gabrielle et Brock, ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: Marianne, Alma (Lucien), Yvette (Jean-Marie), Aline, Marcelle (Paul-Emile), Robert (Gilberte), Narcisse (Anita), Michel et Victor. Toute marque de sympathie peut se traduire par un don à la Fondation Maison Michel Sarrazin, 2101, chemin St-Louis, Sillery, Qc. G1T 1P5.
Pour renseignements: Québec: (418) 878-2980
Télécopieur:
(418) 878-5752
Courriel:
rochfils@total.net
Baie Comeau
(418) 296-4741
Télécopieur:
(418) 296-4863

BERTHIAUME
Paul-Émile



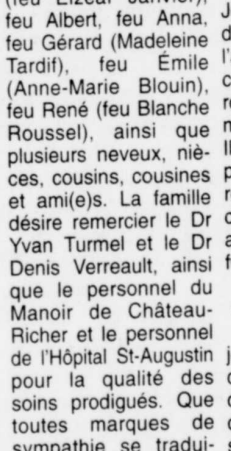
À l'hôpital L'Hôtel-Dieu de Québec du CHUQ, le 20 décembre 2000, à l'âge de 88 ans, est décédé monsieur Paul-Émile Berthiaume, époux de feu dame Cordélia Nadeau, il demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium
Lépine Cloutier Ltée
300, ch. Sainte-Foy
Québec
samedi de 9h à 10h30. Le service religieux sera célébré le samedi 23 décembre 2000 à 11h, en l'église Saint-Jean-Baptiste, 490, rue Saint-Jean, Québec et de là au
Parc Commémoratif
La Souvenance
Il laisse dans le deuil, ses enfants: Jacques (Francine Walling), Lise (Maurice Giroux), Jean-Claude (Jeanne Breton); ses petits-enfants: France, Denis, Line, Julie, Dali et Martin; son arrière-petit-fils Alexandre; sa soeur Madame Eva Boucher; ses belles-soeurs: Alice Perreault, Annette Langevin; ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation des maladies du coeur du Québec, 1248, ch. Sainte-Foy, bureau 101, Québec (Qc) G1S 2M5, tél.: 682-6387.
Pour renseignements
529-3371
télécopieur 529-9506
courriel
lc@lepinecloutier.com

BLOUIN
Marie



À l'Hôpital St-Augustin, le 19 décembre 2000, à l'âge de 92 ans, est décédée dame Marie Blouin, fille de feu M. Joseph Blouin et de feu dame Arthémise Bilodeau. Elle demeurait à Château-Richer et autrefois à Ste-Anne-de-Beaupré. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté, le vendredi, 22 décembre 2000, à 10h30, en la Basilique Ste-Anne-de-Beaupré. L'inhumation se fera au cimetière paroissial, sous la directioan de la
Coopérative Funéraire
Côte-de-Beaupré
10090 ave Royale
Ste-Anne-de-Beaupré
La famille recevra les condoléances à la Basilique une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses soeurs et ses belles-soeurs: Rose-Hélène, Marguerite (feu Elzéar Janvier), feu Albert, feu Anna, feu Gérard (Madeleine Tardif), feu Émile (Anne-Marie Blouin), feu René (feu Blanche Roussel), ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. La famille désire remercier le Dr Yvan Turmel et le Dr Denis Verreault, ainsi que le personnel du Manoir de Château-Richer et le personnel de l'Hôpital St-Augustin pour la qualité des soins prodigués. Que toutes marques de sympathie se traduisent par un don à la Fondation de l'Hôpital St-Augustin, 1401, 18ème Rue, Québec, G1J 1Z4.
Condoléances par
télécopieur
827-3126
Courriel
cooperative@
sympatico.ca
Pour renseignements
827-3110

BRASSARD
Père Guy



À Ouagadougou, au Burkina Faso, le 19 décembre 2000, est décédé subitement à l'âge de 58 ans, le Père Guy Brassard, membre de la Communauté des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs). Il est né à Saint-Marc-des-Carrières de feu Félix Brassard et de Berthe Naud.
Il laisse dans le deuil sa mère, Berthe Naud, ses deux frères Yvon et Jean-Denis Brassard (Marie-Claude Larouche), ses soeurs Yolande (Rodrigue Pelletier) et Viviane (Louis Nolet), ses neveux et nièces Lewis, Thierry, Ariane et Arnaud Brassard, Nadine et Fabrice Pelletier, Geneviève et Véronique Nolet, ainsi que ses petits-neveux Edon, Ethan, Thomas et sa petite-nièce Delphine.
Ses funérailles auront lieu le vendredi 22 décembre à Kaya, au Burkina Faso, où il reposera après y avoir passé 31 ans de vie missionnaire chez les Mossis au service de l'Église d'Afrique.
Une messe des défunts sera aussi célébrée en l'église de Saint-Marc-des-Carrières le samedi 23 décembre à 11h, où sont conviés parents, amis et coparoissiens.
Les condoléances seront accueillies par la famille et les Missionnaires d'Afrique, une heure avant la messe à l'église de Saint-Marc-des-Carrières.

CARIGNAN
Philomène Bourque
À Plessisville, le 18 décembre 2000, est décédée à l'âge de 94 ans, Mme Philomène Bourque, veuve de Joseph-Eugène Carignan, domiciliée à Plessisville. La défunte repose à la résidence funéraire
François M. Rousseau
& Fils
1938, Saint-Louis
Plessisville
mercredi de 19h à 22h et jeudi jour des funérailles à compter de midi jusqu'à 13h45. Les funérailles auront lieu le jeudi 21 décembre à 14h, en l'église Saint-Calixte de Plessisville, inhumation au cimetière Sainte-Marguerite d'Youville.
Mme Philomène Bourque laisse dans le deuil, ses enfants: Gérard (époux de Mariette Nault), Gaston (époux de Francine Bérubé), Philippe (époux de Estère Perron), Claire (conjointe de Jacques Provost), Réjeanne, Yolande (épouse de André Gingras); ses quatorze petits-enfants et arrière-petits-enfants et autres parents et amis.
Pour renseignements
(819) 362-7380
télécopieur
(819) 362-0068

CARON
J. Alfred (Freddy)



À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 19 décembre 2000, à l'âge de 92 ans, est décédé M. J. Alfred Caron, époux de feu dame Antonia Lachance. Il demeurait à Beauport (quartier Montmorency). La famille accueillera parents et ami(e)s à la résidence funéraire
F.X. Bouchard Inc.
4100 boul. Ste-Anne
Montmorency
jeudi, de 14h à 17h et de 19h à 22h, vendredi, jour des funérailles, de midi à 13h40. Le serivce religieux sera célébré le vendredi, 22 décembre 2000, à 14h, en l'église de St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants et sa belle-fille: Jacqueline, Rita, Nicole, Gilles (Mireille Faucher), ses petits-enfants: Alain (Julie Lefrançois), Gaétan (Johanne Morency), Sylvie Carpentier (Patrick Laberge), Benoît (Martine Caron), Martin (Jacinthe Aubé), Marie-Claude Blais, Isabelle, Jean-François Caron, et ses 8 arrière-petits-enfants,ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: Henri-Paul (Irène Lessard), Marie-Laure Caron Gagné, Roland, Raymond (Claire Bouchard), Soeur Thérèse s.g.c., Emmanuel, Carmen Caron Bégin, Marcel (Jeannine Marceau), Gérard Pelletier, Anne-Marie Tremblay Caron, Yvette Parent Caron, Carmen Parent, Rita Lachance Pelletier, Aurélia Lachance, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Pour ceux qui le désirent un don peut être fait à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, 1401, 18ème Rue Québec G1J 1Z4, tél. 649-5959
Pour renseignements
663-9838
Condoléances
par télécopieur
660-1614
Courriel
f.x.bouchard@
videotron.net

COUTURE
Yolande



À l'Hôpital St-François d'Assise, le samedi 16 décembre 2000, à l'âge de 74 ans, est décédée dame Yolande Couture, fille de feu M. Léopold Couture et de feu dame Marie-Anne Rousseau. Elle demeurait à Québec. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium. Un service sera chanté, en présence des cendres, le samedi 23 décembre, à 11h, en l'église St-Albert-le-Grand, angle Thomas-Chapais et des Peupliers, où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie, et de là au cimetière St-Charles sous la direction de la
coopérative funéraire
de l'Anse
280, 8ème Rue
Québec
Elle laisse dans le deuil ses soeurs, Thérèse, Yvette (feu Napoléon Desroches), Simone; sa belle-soeur Huguette Lacouline-Couture, ainsi que des neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.
Pour renseignements:
525-6044
télécopieur: 525-6971
courriel:
coopdel.anse@videotron.ca

DEBONVILLE
Rolande
Au centre d'hébergement St-Charles, le mercredi 20 décembre 2000, à l'âge de 98 ans, est décédée dame Rolande Debonville, fille de feu Jean-Baptiste Debonville et de feu dame Émilia Pruneau. Elle demeurait à Québec. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté, en présence du corps, le vendredi 22 décembre, à 11h, en l'église Sacré-Coeur-de-Jésus, rue Renaud, où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie, et de là au cimetière St-Charles, sous la direction de la
coopérative funéraire
de l'Anse
280, 8e Rue
Québec
Elle laisse dans le deuil ses neveux et nièces, Mathilde, Paul, Gilberte (de St-Léonard), Madeleine, René, ainsi que leur conjoint et conjointe. Elle laisse aussi plusieurs petits-neveux et nièces et arrière-petits-neveux et nièces. Un merci spécial au personnel du centre d'hébergement St-Charles, pour les bons soins et l'attention qui lui ont prodigués.
Pour renseignements:
525-6044
télécopieur: 525-6971
courriel:
coopdel.anse@videotron.ca

DROLET
Jean-Paul
À son domicile, le 17 décembre 2000, est décédé M. Jean-Paul Drolet, époux en premières noces de feu dame Colette Guay et en deuxièmes noces de dame Pauline Dumas. Il demeurait à Loretteville. Selon ses volontés, il a été confié au
Parc Commémoratif
La Souvenance
301 Rang Ste-Anne
coin Rte de l'Aéroport
Quartier Laurentien
Ste-Foy
Le service religieux sera célébré le samedi, 23 décembre 2000, à 14h30, en l'église Ste-Marie Médiatrice (357 boul. Valcartier, Loretteville) et de là au Parc Commémoratif La Souvenance. La famille recevra les condoléances à l'église une heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa fille: Juli; ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: Georgette Drolet (Jean-Paul Voyer), Monique Drolet (Gaston Bussières), Carmelle Drolet, Laurent Drolet (Claire Marceaux), Yves Drolet, Roger Drolet (Cécile Fortier), Marcel Drolet (Denise Savard), Charles Drolet (Rita Hamel), Céline Drolet (feu Percy Kelly), Jean-Louis Dumas (Jeannine Auger), Yvon Dumas (Marlène Vaillancourt), Jeannine Dumas (Marc-André Leblond), Colette Dumas (Claude Renaud), Laurent Dumas (Louise Goulet), Jacques Dumas (Élisabeth Turgeon), André Dumas (Micheline Rioux), Gustave Guay (Mado Houle), François Guay (feu Monique Grenier), Monique Guay (Raymond Rhéaume), Denise Lahaye; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation du CHUQ Pavillon Hôtel-Dieu de Québec (10 rue de l'Espinay, Québec Qc G1L 3L5).
Pour renseignements
871-2372
Télécopieur
871-6965
Courriel
la_souvenance@
qc.aira.com

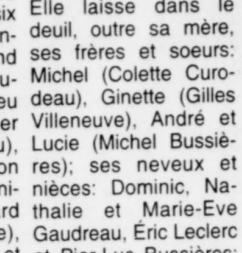
FERRAGNE
René, o.m.i.
1916 - 2000
Le mardi 19 décembre 2000, à l'âge de 84 ans et 6 mois, est décédé, à l'Hôpital du Haut-Richelieu, Qc, le père René Ferragne. Né le 17 juin 1916, à Montréal, Qc, il prononçait ses premiers voeux dans la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée le 21 juillet 1937 à Ville LaSalle. Il a été ordonné prêtre le 19 juin 1943, à Ottawa. Sa première obédience de 1944 à 1948 fut pour le centre catholique à Ottawa. De 1948 à 1999, il fut missionnaire en Amérique latine, toujours au Chili, excepté de 1960 à 1967, alors qu'il fut Vicaire provincial et Provincial de la Mission oblate de Bolivie. Pour cause de santé, il retourne au Canada en 1999. Il laisse dans le deuil, outre les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, les membres de sa famille dont deux soeurs et six frères, Lucien (Réjeanne Beaulieu), Roland (Jacqueline Beauchamp), Thérèse (feu Léo Roussin), Roger (Fleurette Garceau), Madeleine (feu Yvon Paquin), André (Denise Rochon), Gérard (Jacqueline Racine), Guy (Jocelyne Blais) et beaucoup de nièces et neveux ainsi que de nombreux ami(e)s. Sa dépouille mortelle sera exposée à la
RÉSIDENCE
DES OBLATS
460, 1re Rue
Richelieu Qc
à compter de jeudi le 21 décembre, à 14h. Il y aura soirée de prières le même jour à 19h30. Funérailles au même endroit, le vendredi 22 décembre, à 14h. Direction funéraire:
SALONS
FUNÉRAIRES
YVON DESNOYERS
& FILS
20 rue des Carrières
Chambly, Qc

FOURNIER
Marie Bois



A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le mardi 19 décembre 2000, à l'âge de 90 ans et 6 mois, est décédée dame Marie Bois, épouse de feu monsieur Napoléon Fournier. Elle demeurait à St-Jean Port-Joli. Les membres de sa famille accueilleront parents et ami(e)s à la résidence funéraire:
De la Durantaye
et Fils
4, ch. du Roy Ouest
St-Jean Port-Joli
vendredi de 19 à 22h, samedi, jour des funérailles, à compter de 9h30. Le service religieux sera célébré le samedi 23 décembre à 11h, en l'église de St-Jean Port-Joli suivi de l'inhumation au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil sa soeur: Adélia (feu Gérard Trudel); ses enfants, Léo (Carmen Taylor), Paul (feu Julienne Fortin) (Georgette Bois), Judes (Lucille Chouinard), Carmelle (feu Fernand Bourgault) (Léon Chouinard), Claude (Mariette Dubé), Monique (feu Laurent Guimont), Berthe, Vital (Lise Robichaud), Gilles (Micheline Frenette), Raymond (Denise Fournier), Madeleine (Pierre Frenette), Christian (Annie Devault), Daniel (Johanne Morin), ainsi que Carmen Larrivée et Jocelyne Dubé; ses nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants jusqu'à la cinquième génération; ses belles-soeurs, de même que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation des Maladies du Coeur du Québec, C.P. 383, Montmagny G5V 3S7. Des formulaires seront disponibles au salon.
Pour renseignements ou vos messages de sympathie:
(418) 598-3093
Télécopieur:
(418) 246-5115
Courriel:
duran4ge@globetrotter.net

GAUDREAU
Diane



À l'hôpital l'Enfant-Jésus du CHA, le 20 décembre 2000, à l'âge de 50 ans, est décédée dame Diane Gaudreau, fille de feu monsieur Léo Gaudreau et de dame Simonne Talbot. Elle demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium
Lépine Cloutier Ltée
990, 1ère Avenue
Québec
vendredi de 19h à 22h, samedi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré le samedi 23 décembre 2000 à 14h, en l'église Saint-Fidèle, 1260, 4e Avenue, Québec. L'inhumation se fera ultérieurement au printemps au cimetière Saint-Odilon de Montmagny. Elle laisse dans le deuil, outre sa mère, ses frères et soeurs: Michel (Colette Curodeau), Ginette (Gilles Villeneuve), André et Lucie (Michel Bussières); ses neveux et nièces: Dominic, Nathalie et Marie-Eve Gaudreau, Éric Leclerc et Pier-Luc Bussières; son parrain et sa marraine: François Boulet (Monique Talbot); ses oncles et tantes: Paul-Henri Talbot (Huguette Leroux), Louise Normand (feu Roger Talbot), Jeannine Simoneau (Patrice Coulombe), Colette Simoneau (Lionel Boivin), Camille Domique (feu Berthe Gaudreau), Louisette Bouffard (feu Bernard Gaudreau) et Madeleine Martin Gaudreau (Georges Létourneau); ainsi que plusieurs cousins, cousines et ami(e)s. Un merci spécial à Diane Larouche, infirmière au CLSC Basse-Ville pour les bons soins prodigués. Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société canadienne du cancer, 489, boul. René-Lévesque Ouest, Québec G1S 1S2, tél.: (418) 683-8666.
Pour renseignements
(418) 529-3371
télécopieur
(418) 529-9506
courriel
lc@lepinecloutier.com

GIGUÈRE
Adrienne Duclos



À L'Hôtel-Dieu de Québec du CHUQ, le 19 décembre 2000, à l'âge de 61 ans, est décédée dame Adrienne Duclos, épouse de M. Roland Giguère. Elle demeurait à Saint-Ferréol-les-Neiges. La famille recevra les condoléances à la
Coopérative funéraire
Côte de Beaupré
3232, avenue Royale
Saint-Ferréol-les-
Neiges
vendredi de 19h à 22h et samedi de 9h à 10h50. Le service religieux sera célébré le samedi 23 décembre à 11h, en l'église de Saint-Ferréol-les-Neiges et de là au crématorium du cimetière Saint-Charles. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, sa soeur Thérèse Duclos (David Lavoie); ses beaux-frères et belles-soeurs: Juliette Giguère (Omer Michel), feu Joseph Pitre (Antoinette L'Heureux), feu Léopold Giguère (Marguerite Lemieux), Antoinette Giguère (feu Rosaire Simard), Jeannette Giguère (feu Philippe Michel); ses filleules: Lise Lavoie et Lida Drouin; ses tantes: Angéline Duclos (Magella Asselin), Simonne Morel (Armand Duclos); sa grande amie Thérèse Martineau; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.
La famille désire remercier le personnel de L'Hôtel-Dieu de Québec pour la qualité des soins prodigués.
Si désiré, condoléances par télécopieur à 827-3126
Pour renseignements
827-3110
courriel
cooperative@
sympatico.ca

GIROUX
Germaine Tremblay
À sa résidence, le 20 décembre 2000, à l'âge de 82 ans, est décédée dame Germaine Tremblay, épouse de feu M. Roland Giroux. Elle demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium de la
Coopérative funéraire
de l'Anse
7335, Henri-Bourassa
Charlesbourg
jeudi de 19h à 22h, vendredi de 11h à 13h30. Le service religieux sera célébré le vendredi 22 décembre à 14h, en l'église Saint-Pascal-de-Maizerets, ch. de la Canardière, Québec et de là au cimetière de Charny. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Michel, Marc, Josette (Yvon Fitzback), Rolande (Jean-Pierre Audet), Francine (Daniel Laroche), Louise (Jean Giroux), Pierre (feu Diane Gagnon), Sylvie (René Robert); ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ses frères et soeurs: Marguerite, Gérard (Linette Marcotte), Alberte (feu Gaston Cholette), Françoise (René Delisle), Anna-Marie, Marie-Claire, Paul-Émile (Guylaine Tremblay), Denyse, Madeleine (Yvon Beaulieu), Marie-France (Pierre Fecteau); ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-soeurs de la famille Giroux, ses neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.
Pour renseignements
525-6044
télécopieur 525-6971
courriel
coopdelanse@
videotron.ca

GOSSELIN
Elvina Rochette



À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 15 décembre 2000, à l'âge de 94 ans et 2 mois, est décédée dame Elvina Rochette, épouse de feu M. Antoine Gosselin. Elle demeurait à Lévis. La famille recevra les condoléances au funérarium
Claude Marcoux Ltée
2100 Ch. Du Sault
St-Romuald
vendredi, de 19h à 22h, ainsi que samedi à compter de 9h. Le service religieux sera célébré le samedi, 23 décembre 2000, à 11h, en l'église de St-Romuald. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Jean-Louis (Nicole Dionne), Claire (Guy Charbonneau), ses petits-enfants: Mathieu Gosselin, Julie Gosselin, Amélie Charbonneau, Maxime Charbonneau, ses beaux-frères et belles-soeurs: Romuald Gosselin (Gemma Lacroix), Thérèse Gosselin, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Vos marques de sympathie peuvent se traduire par des dons à un organisme de votre choix.
Pour renseignements
839-8823
Télécopieur
839-0016
Courriel
cmarcoux@videotron.ca

Nous compatissons à votre deuil et vous offrons nos condoléances

LE SOLEIL

GRENIER
Pierre



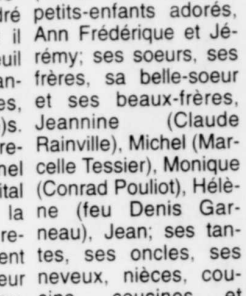
A Charlesbourg, le 19 décembre 2000, à l'âge de 59 ans, à son domicile entouré de l'amour des siens, est décédé M. Pierre Grenier époux de dame Carolle Prévost. M. Grenier était directeur Service aux particuliers à la Caisse populaire Desjardins de Loretteville. La famille recevra les condoléances au
Complexe funéraire
Sylvio Marceau
5015, boul. du Jardin
Charlesbourg
le vendredi 22 décembre de 19 heures à 21 heures, le samedi 23 décembre, jour des funérailles, de 11 heures à 13h40. Le service religieux sera célébré à 14 heures, en l'église St-Charles-Borromée (angle 1re Avenue et 80e Rue, Charlesbourg). Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: sa fille Dominique (Bruno Lehoux), son fils Pierre, ses petits-enfants: Justin et Marie-Pier, ses soeurs; son frère, ses beaux-frères et sa belle-soeur: Ruth (Paul-André Marmen), Jean (Denise Pellerin), Lucette (Jim Sullivan), Renée (Georges Thériault), Francine (André Vézina). Également il laisse dans le deuil plusieurs oncles, tantes, neveux, nièces, cousin(e)s et ami(e)s. La famille tient à remercier le personnel du 8e étage de l'hôpital l'Hôtel-Dieu pour la qualité des soins reçus. Un remerciement particulier au docteur Danièle Marceau. Veuillez compenser l'envoi de fleurs par un don à LEUCAN, 2950-A, bl. Laurier, Ste-Foy, Québec, G1V 2M4.
Pour renseignements:
(418)627-3493
Télécopieur:
(418)627-1415
Courriel:
cfsm@netrover.com

GUÉRARD
Isabelle Laroche



Merci de nous avoir accueillis chez toi, d'avoir fait de nous "tes filles", merci surtout de nous avoir transmis les vraies valeurs de la vie. Nous t'aimerons toujours, Micheline et Johanne.
Au Foyer de St-Apollinaire, le 20 décembre 2000, à l'âge de 79 ans, est décédée dame Isabelle Laroche, épouse de feu M. Benoit Guérard, demeurant à Dosquet. La famille recevra les condoléances au
Centre social
6 rue de l'Eglise
Dosquet
Vendredi le 22 décembre de 19h00 à 22h00 et samedi le 23 décembre à compter de 8h30. Le service religieux sera célébré le samedi 23 décembre à 10h00 en l'église de Dosquet et de à au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses 2 filles: Micheline (Serge Rousseau), Johanne (Martin Claveau), ses petit-enfants si précieux Jean-Simon, Anne-Julie et Claudie Rousseau, Laurence Guérard; ses frères et soeurs: Alma (feu Dollard Laberge), Annette (Didace Blouin), Octave (Laura Desharnais), Jude (Corine Croteau); ses beaux-frères et belles-soeurs des familles Laroche et Guérard: Alice Plante (feu Aimé), Marie Lachance (feu Lucien), Sara Croteau (feu Emilien), Rosalia Croteau (feu Roger), Madeleine Lacasse (feu Gérard), Jeannette Leclerc (feu Jean-Marie Guérard), Eliane Guérard (feu Raymond Côté), Lucienne Drapeau (feu Adrien Guérard), Edgar Guérard (feu Rachel Guérard), Thérèse Guérard, Estelle Guérard (Jean-Louis Guérard), Madeleine Guérard (Gérard Guérard), plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Un merci spécial à chaque membre du personnel du Foyer de St-Apollinaire pour toutes les attentions particulières ainsi que les bons soins reçus. Direction des funérailles
Beaudoin, Ferland,
Dupuis Ltée
St-Agapit, St-Flavien
Pour renseignements:
888-4351 ou 728-2202
Centre social
728-4297

PAGEAU
Jocelyne



"Maman, ton courage, ta persévérance et ta franchise continuent de guider nos vies."
À l'Hôtel-Dieu de Québec, le mardi 19 décembre 2000, à l'âge de 58 ans, est décédée dame Jocelyne Pageau. Elle demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances à la:
coopérative funéraire
de l'Anse
7335, Henri-Bourassa
Charlesbourg
jeudi de 19 à 22h. Vendredi de 9 à 10h30. Le service religieux sera célébré le vendredi 22 décembre, à 11h, en l'église St-Paul Apôtre, et de là au cimetirèe St-Charles. Elle laisse dnas le deuil sa fille unique Suzanne (Marco Pelletier); ses petits-enfants adorés, Ann Frédérique et Jérémy; ses soeurs, ses frères, sa belle-soeur et ses beaux-frères, Jeannine (Claude Rainville), Michel (Marcelle Tessier), Monique (Conrad Pouliot), Hélène (feu Denis Garneau), Jean; ses tantes, ses oncles, ses neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Un merci spécial à tout le personnel du 6e et du 8e étage de l'Hôtel-Dieu de Québec qui ont suivi maman de près ou de loin, plus particulièrement Suzanne Giguère, Marie Noël, Richard Grenon et Dr Louis Roy pour son humanité et son réconfort. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la fondation du CHUQ, oncologie et/ou soins palliatifs.
Pour renseignements:
525-6044
télécopieur: 628-3504
courriel:
coopdel.anse@videotron.ca

POITRAS
Simone Talbot



Au CHUL du CHUQ, le 17 décembre 2000, à l'âge de 94 ans et 5 mois, est décédée dame Simone Talbot, épouse de feu monsieur Adrien Poitras. Elle résidait au Centre d'hébergement Le Faubourg, Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium
Lépine Cloutier
300, chemin Ste-Foy
Québec
vendredi de 14 heures à 17 heures et de 19 heures à 22 heures, samedi de 11 heures à 13h40. Le service religieux sera célébré le samedi 23 décembre 2000, à 14 heures, en l'église St-Dominique, 175, Grande-Allée Ouest, Québec. L'inhumation se fera ultérieurement au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants: feu André (Monique Noël), Jean-Claude (Dorothée Sunderland), Michel (Claire Savard), Pierre (Micheline Gagnon), Thérèse (Gaétan Losier); ses petits-enfants: Denise, Jacques, Jocelyn, Chantal, Julie, Hélène et Monique, Richard, Lucie, Guy, Denis, Marie, Carole et Sylvie; plusieurs arrière-petits-enfants; ses beaux-frères et belles-soeurs: Roger Filion, Gertrude Talbot, Georges Rocheleau, Thérèse Talbot; son cousin Gérard Talbot ainsi que ses neveux, nièces, parents et amis, amies. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à Les diabétiques du Québec 2700, boul. Laurier, tour Champlain, bureau 6250, Ste-Foy, Québec G1V 4K5, tél: (418)656-6241.
Pour renseignements:
(418)529-3371
Télécopieur:
(418)529-9506
Courriel:
lc@lepinecloutier.com

POULIOT
Raymond



Au centre hospitalier Paul-Gilbert, le mercredi 20 décembre 2000, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Raymond Pouliot, retraité du CN, époux de dame Jacqueline Levasseur. Il demeurait à Charny. La famille recevra les condoléances au funérarium
Claude Marcoux Ltée
3316, Pl. de l'Église
Charny
vendredi de 19 à 22h. Samedi, à compter de 9h30. Le service religieux sera célébré le samedi 23 décembre 2000, à 11h, en l'église de Charny. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Mariette et Benoit; ses frères et soeurs, feu Adélard (Jeannette Auclair), Gaudiose (Lumina O'Connor), René (Marguerite Beaudry), Hélène (Bernardin Rioux), Aline, Laurent (Monique Lauzier), Jean-Luc (Louise Masson), Jules (Louise Gaudreau), feu Daniel (Yolande Dumontier), Pauline (feu Fernando Blais), Marie-Anne, Louis; son beau-frère et sa belle-soeur, Georgette Levasseur (André Thivierge), ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Un sincère remerciement à toute l'équipe de l'unité du Jardin du centre Paul-Gilbert, pour le dévouement et les bons soins prodigués.
Pour renseignements:
839-8823
télécopieur: 839-0016
courriel:
cmarcoux@videotron.ca

5 jours pour 5$
Annonces classées 686-3311
Pour des articles de 100$ et moins pour un temps limité



Côme Carbonneau
1923-2000

L'Association des diplômés de l'Université Laval rend hommage à monsieur Côme Carbonneau, qui fut président de son Conseil d'administration en 1971-1972 et récipiendaire de la médaille ***«Gloire de l'Escolle»*** en 1995.

À son épouse et à sa famille nous offrons nos sincères condoléances.

L'ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

1500620

DÉCÈS ET AVIS

SAMSON
Joseph Alfred



Au CHA de l'hôpital du St-Sacrement, le 19 décembre 2000, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Joseph Alfred Samson, époux de dame Marguerite D'Amours. Il demeurait à Québec. Le service religieux sera célébré le samedi, 23 décembre 2000, à 14h, en l'église du Très St-Sacrement. L'inhumation se fera au cimetière Mont-Marie, à Lévis, à une date ultérieur. La famille recevra les condoléances à l'église, une heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Lucette (Guy Belley), Claude (Doris Laverdière) et Nicole (Henri St-Georges), ses petits-enfants: Marc, Michèle et Nadia, ses 6 arrière-petits-enfants, son frère Jacques Samson (Jeannette Hallé), ses beaux-frères: Lucien D'Amours (Lucie St-Jean), Raymond D'Amours (Fernande Bérubé), André D'Amours (Suzanne Marquis) et Éliane D'Amours (Maurice Bazinet), ainsi que ses neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'hôpital du St-Sacrement, 1050 Chemin Ste-Foy, Québec G1S 4L8. Prière de ne pas envoyer de fleurs. La direction des funérailles a été confiée à la

Coopérative Funéraire du Plateau
693 Nérée-Tremblay
Ste-Foy G1N 4R8
Pour renseignements
688-2411
Télécopieur
688-2414
Courriel
cfp@videotron.net

TREMBLAY
Raymond



Au Centre hospitalier de Charlevoix de Baie-Saint-Paul, le 19 décembre 2000, à l'âge de 80 ans et 2 mois, est décédé M. Raymond Tremblay, poux de dame Lucie Bouchard, demeurant à Saint-Urbain. Les funérailles auront lieu le samedi 23 décembre 2000 à 10h30, en l'église de Saint-Urbain et inhumation au cimetière paroissial. Les membres de la famille accueilleront parents et amis au funérarium

de Saint-Urbain
Place de l'Église,
Saint-Urbain
vendredi de 19h à 22h et samedi, jour des funérailles, le funérarium ouvrira à compter de 9h. Outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Pauline, Michèle (Louis-Marie Bouchard), Francine, Bernard (Marie Zélano), Claude (Christiane Foy), Charles, Simon (Chantale Harrisson); ses petits-enfants: Catherine, Édith, Simone, Gabrielle, Justin, Guillaume, Maude; ses soeurs: Rita (feu Tony Frappier), Gracia (feu Ovide Petel); ainsi que ses beaux-frères et belles-soeurs, plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et de nombreux ami(e)s.
Que vos offrandes se traduisent par un don à la Fondation du Centre hospitalier de Charlevoix de Baie Saint-Paul, formulaires disponibles au funérarium. La direction des funérailles a été confiée à la

Coopérative funéraire Charlevoix Ouest
8, rue Leclerc
Baie-Saint-Paul
Pour renseignements
(418) 435-2412
télécopieur
(418) 435-4036

TRUDEAU
Nathalie
À la Maison Michel Sarrazin à Sillery, Québec, le 15 décembre 2000 à l'âge de 38 ans, est décédée Nathalie Trudeau, fille de Claude Trudeau et de feu Jacqueline Tremblay, elle était domiciliée à Montréal. Elle laisse dans le deuil son père et son épouse Thérèse Hamel, sa soeur Sonia et son époux Michael Wood, son frère Stéphane et son épouse Suzan Harney, son filleul Mathieu Trudeau et sa nièce Sarah Trudeau ainsi que de nombreux parents et ami(e)s. Une cérémonie de la parole aura lieu samedi le 23 décembre 2000 à 11h30 à la chapelle du complexe funéraire du

Parc Commémoratif
La Souvenance
301 rang Ste-Anne
Quartier Laurentien
Sainte-Foy
La famille vous accueillera dès 11h00 afin de recevoir vos témoignages de sympathie. En guise de remerciements à la maison Michel Sarrazin pour les bons soins prodigués à Nathalie, vos dons à cette institution seraient grandement appréciés, 201 chemin St-Louis à Sillery (Québec) G1T 1P5, téléphone: 688-0878. Des formulaires seront disponibles au funérarium.
Pour renseignements:
529-3371
Télécopieur: 529-9506
Courriel:
lc@lepinecloutier.com

VILLENEUVE
Vallier
(1937 - 2000)



À Sainte-Foy, le 19 décembre 2000, est décédé Me Vallier Villeneuve, Chevalier de Colomb, 4e degré, autrefois notaire à Sainte-Foy, époux de dame Yvonne Marquis. La famille recevra les condoléances au funérarium

Lépine Cloutier Ltée
1025, rte de l'Église
Sainte-Foy
vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi de 9h à 10h30. Le service religieux sera célébré le samedi 23 décembre 2000 à 11h, en l'église Saint-Benoît Abbé, 3420, Rochambeau (Sainte-Foy) (face au Château Bonne-Entente) et de là au

Parc Commémoratif
La Souvenance
301, rang Ste-Anne
Sainte-Foy
Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille Me Sylvie Villeneuve, notaire (Éric Gagné); ses petits-enfants: Jordan, Pier-Ann et Rose Villeneuve Gagné; ses soeurs et son frère: feu Gisèle (Guy Pilote), Ghislain (Hermine Plourde), Andrée (Joseph Tremblay); sa filleule Lucie Villeneuve (Jean-François Laprise); sa belle-soeur Cécile Marquis; son beau-frère Lionel Marquis; ainsi que de nombreux cousins, cousines, neveux, nièces, parents et ami(e)s.
Pour renseignements
529-3371
télécopieur 529-9506
courriel
lc@lepinecloutier.com

740
Faveurs obtenues

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier.
E.T.

765
Monuments

DU MANUFACTURIER
THERIAULT & FILS
710, 1ère Ave, Québec, 524-1561

DÉCÈS
Communiquez avec votre directeur de funérailles qui nous fera parvenir vos avis de décès.

URGENCES SANTÉ

Mandat de grève illégale

MONTRÉAL (PC) — Frustrés depuis de nombreux mois, les ambulanciers montréalais viennent de joindre le geste à la parole: ils sont prêts à déclencher une grève illégale.

Réunis en assemblée générale mardi soir et hier matin, les membres du Rassemblement des techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ) ont voté à 73% en faveur d'un arrêt de travail. Il est à noter qu'environ 320 ambulanciers (sur 800) ont usé de leur droit de vote. Mais le résultat est le même car l'exécutif syndical a le mandat de déclencher une grève « au moment jugé opportun ».

Il s'agit du septième conflit de travail au cours des 10 dernières années à Urgences Santé. « Si les ambulanciers ont décidé d'aller dans cette voie, c'est qu'ils ont maintenant une « écœurantite aiguë », a précisé le président du RETAQ, Yves Imbeault.

« Les ambulanciers sont tellement encadrés qu'ils ne peuvent faire la grève sans qu'elle soit illégale, a ajouté Yves Imbeault. Qu'est-ce qu'il nous reste à faire? Poser des collants? M. (Lucien) Bouchard nous condamne comme des criminels si on le fait. Je vous demande: quoi faire? Se laisser congédier juste avant Noël parce qu'on revendique le droit à des services de qualité pour la population? »

Yves Imbeault indique que ses membres sont particulièrement frustrés du manque d'ouverture de leur employeur. « Le directeur général (André) Giroux avait déclaré que, si nous arrêtions les moyens de pression, il reviendrait à la table de négociation. Eh bien, depuis quatre mois, on a droit à un mutisme total de la direction. »

À quelques jours de Noël, l'employeur, lui, ne la trouve pas drôle. « On ose espérer qu'ils ne vont pas mettre leur menace à exécution parce qu'il s'agit d'une grève illégale et que ce geste est paradoxal à notre mission et à la leur », a commenté le porte-parole d'Urgences Santé, André Champagne.

La corporation s'affaire toutefois à établir un plan de contingence en réponse à une éventuelle grève, et ce, même si le Conseil des services essentiels (CSE) forcera probablement les ambulanciers à maintenir la majeure partie du service. « On entrevoit le pire, même si on doute que ça va arriver, dit André Champagne. Les ambulanciers ont souvent défié les ordonnances du Conseil. »

Depuis un an, les deux parties négocient afin de trouver une solution à l'augmentation de 8% du nombre d'appels d'urgence. Employeur et syndicat ne s'entendent pas sur le nombre de postes à créer pour répondre à la demande.

Urgences Santé rappelle que son offre n'a pas bougé depuis le début, c'est-à-dire la création de 28 postes à temps complet pour un total de 532 postes. Selon M. Champagne, le syndicat réclame une cinquantaine de postes de plus.

Quant à savoir si la menace de grève va forcer la main de la corporation, il ne semble pas que ce sera le cas. « Nous ne négocierons pas avec un fusil sur la tempe », garantit M. Champagne.

Outrage au tribunal

Les ambulanciers ont défié le Conseil des services essentiels

MONTRÉAL (PC) — La Cour supérieure a jugé le syndicat des techniciens ambulanciers, ses dirigeants et certains de ses membres coupables d'outrage au tribunal, hier, à Montréal, pour avoir défié deux ordonnances du Conseil des services essentiels.

Outre le Rassemblement des employés, sont visés Yves Imbeault, président, Michel Forget, vice-président, Réjean Rhéaume, secrétaire-trésorier, ainsi que les employés Yves Duval, Roch Francœur, Serge Legault, Benoît Beaulieu et André Lavoie.

Le syndicat n'a pas contesté les faits devant le juge Jean-Jacques Croteau.

Les avocats plaideront sur sentence, en janvier et février.

Les premiers incidents déplorés étaient survenus après que le conseil eut décidé d'une première ordonnance, le 22 juin 1999, interdisant tout moyen de pression susceptible de priver la population du droit de jouir pleinement des services d'urgence. Le même jour, le syndicat avait annoncé qu'il allait défier l'ordonnance.

Le 3 septembre, le Conseil y était allé d'une nouvelle ordonnance, de pareille facture, et à nouveau défiée par les ambulanciers.

CAPTURE DES PHOQUES

Quotas inchangés

OTTAWA (PC) — Le ministre des Pêches et Océans, Herb Dhaliwal, a annoncé hier que le total admissible des captures de phoques du Groenland restera en 2001 de 275 000, au même niveau que depuis 1997, une décision qui a été critiquée par les militants pour la défense des animaux de Terre-Neuve.

Le ministre Dhaliwal a expliqué la décision du ministère en invoquant la faible récolte de l'an dernier, ainsi que l'abondance continue de la population de phoques. Les mesures de gestion actuelles seront maintenues en attendant de recevoir l'avis d'un « groupe de personnalités éminentes » formé en mai dernier, a-t-il ajouté.

Le groupe doit faire ses recommandations au ministre en 2001 sur une nouvelle stratégie de gestion à long terme des populations de phoques.

À Terre-Neuve, le Fonds international pour la défense des animaux estime que les quotas sont trop élevés, puisqu'une recherche menée au ministère indiquait que la population de phoques déclinerait en 2000 si plus de 257 000 bêtes étaient capturées.

Un représentant du ministère précise que les chasseurs de phoques n'ont capturé que 92 000 phoques du Groenland le printemps dernier, soit le tiers du total admissible. Cela signifie que la population peut soutenir une chasse plus considérable en 2001, indique Ken Jones, agent de la gestion des ressources à Ottawa. « La population est très importante actuellement et n'est aucunement menacée. »

Des militants écologistes décrient la décision

Un recensement effectué en 1999 estime qu'il y a 5,2 millions de phoques au Groenland. Selon le ministère des Pêches et Océans, cette estimation indique que la population se maintient à des niveaux records depuis les années 70, à l'époque où elle comptait moins de deux millions d'individus.

« Étant donné la faiblesse du taux de captures en 2000, la récolte autorisée pour cette année est considérée comme axée sur la conservation », indique le ministère par voie de communiqué.

Les Maritimes vivent tempête sur tempête

FREDERICTON (PC) — Pour la deuxième fois cette semaine, les Maritimes ont été frappées par une tempête de neige, hier, la seconde ayant causé davantage de pannes de courant et de souffrances que la précédente.

De lourdes chutes de neige, de la pluie verglaçante et des averses diluviennes ont été signalées dans les trois provinces de l'Atlantique, certaines régions, comme Fredericton, ayant même goûté aux unes et aux autres, alors qu'un système de basse pression longeait la côte Est en direction nord.

À la suite de cette nouvelle tempête, les équipes des services hydroélectriques, déjà lourdement sollicitées, seront de nouveau mises à contribution, particulièrement au Nouveau-Brunswick où certaines lignes étaient toujours hors service à la suite des vents violents ayant soufflé sur les Maritimes, plus tôt cette semaine.

Des équipes techniques du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Nouvelle-Écosse sont venues en aide à NB Power, tandis que les responsables des services publics se croisaient les doigts dans l'espoir que la tempête cesse rapidement.

« Nous surveillons les conditions météorologiques, a déclaré Marcella LeBlanc, porte-parole de NB Power. Nous sommes prêts à faire face à ce qui s'en vient, et nous agirons aussi rapidement que possible. »

Hier après-midi, quelque 4700 Néo-Brunswickois étaient toujours sans électricité, la situation s'étant grandement améliorée depuis le matin, alors que la glace avait provoqué la rupture de lignes de transmission dans le sud de la province, privant de courant 90 000 domiciles.

Certaines personnes se sont retrouvées sans électricité pendant plus de 50 heures.

Don et Dixie Gould, de Fredericton, ont été privés de courant lundi matin, et ils ne l'ont retrouvé qu'hier après-midi. Ils avaient alors perdu un peu de leur bonne humeur du temps des Fêtes.

« Ce ne sera pas un aussi beau Noël que nous l'espérions », a déclaré Dixie Gould, une couturière avec plusieurs commandes en retard.

« Nous avions prévu de monter le sapin, cette semaine, mais il y a des choses plus pressantes », a-t-elle expliqué.

Québec
Ministère des Finances

AVIS PUBLIC

Consultation publique sur l'avenir de l'industrie des courses de chevaux au Québec

M. Denis L'Homme, à titre de mandataire du gouvernement, procède à une consultation publique sur l'avenir de l'industrie des courses de chevaux au Québec.

Les modalités d'intervention

Les personnes qui souhaitent se faire entendre devront signifier leur intention par une lettre adressée à M. Denis L'Homme au plus tard le 12 janvier 2001, aux coordonnées suivantes: 925, chemin Saint-Louis, bureau 400, Québec (Québec), G1S 4W6, téléphone : (418) 684-8206, courrier électronique: denislhomme@hotmail.com. Les mémoires formulant la position des organismes devront également être acheminés à M. Denis L'Homme à l'adresse précitée au plus tard le 29 janvier 2001.

Les documents d'information accessibles

Les rapports suivants seront accessibles au public :

- la *Situation de l'industrie des courses de chevaux au Québec* sera disponible auprès du mandataire à compter du 21 décembre 2000;
- le *Plan d'affaires sur l'avenir de l'industrie des courses de chevaux au Québec* sera disponible auprès de la Société nationale du cheval de course du Québec (SONACC), téléphone : (514) 873-5000 et sur le site internet : www.sonacc.com, à compter du 3 janvier 2001.

Les audiences publiques

Les audiences publiques se tiendront entre le 12 et le 15 février 2001. Les dates et les lieux des rencontres seront précisées ultérieurement aux personnes qui auront signifié leur intérêt à M. Denis L'Homme.

sbq1503932



LE MONDE

ISRAËL

Peres replonge

■ Shimon Peres, ancien premier ministre et Prix Nobel de la paix avec Yitzhak Rabin et Yasser Arafat pour les accords israélo-palestiniens de 1993, a annoncé, hier, qu'il avait décidé de se présenter à l'élection du chef du gouvernement, prévue pour le 6 février, à la suite de la démission d'Ehud Barak, candidat à sa propre succession. Le parti de gauche du Meretz pourrait lui fournir la quasi-totalité, voire la totalité, des appuis à sa candidature. Actuellement ministre de la Coopération régionale, Shimon Peres a échoué à cinq reprises aux élections dans le passé. Mais cette fois les sondages le donnent au coude à coude avec le candidat et chef du Likoud (droite) Ariel Sharon et le créditent d'une avance sur Ehud Barak. Un second tour semble inévitable. (AP)



Shimon Peres

ESPAGNE

Policier assassiné

■ Un policier municipal espagnol a été tué par balles, hier, dans le centre de Barcelone. Le policier a été assassiné de deux balles dans le front et dans la poitrine, dans la zone universitaire. L'agent s'était approché de deux hommes qui poussaient une voiture lorsque ceux-ci ont ouvert le feu, selon les premiers éléments de l'enquête. La préfecture de Barcelone n'a pas écarté qu'il puisse s'agir d'un attentat de l'ETA basque, tout en précisant que ce meurtre pourrait également être le fait de délinquants. (AFP)

ALLEMAGNE

Viandes prohibées

■ Après avoir rassuré la veille les Allemands, inquiets de la crise de la « vache folle », sur la qualité des saucisses nationales, la ministre allemande de la Santé, Andrea Fischer, a finalement demandé, hier, le retrait de la vente de certains produits à base de viande prélevée sur des carcasses de bovins abattus avant le 1er octobre. La ministre a demandé aux fabricants de retirer des magasins les produits à base de viande retirée mécaniquement de carcasses, selon un procédé autorisé en Allemagne jusqu'en octobre. La chair était donc en contact avec l'os et les carcasses comprenaient encore la moelle épinière, qui peut contenir le prion, l'agent responsable de l'encéphalopathie spongiforme bovine ou maladie de la « vache folle ». (AP)

ÉTATS-UNIS

Terroristes accusés

■ Cinq personnes, suspectées d'avoir participé aux attentats commis en 1998 contre deux ambassades des États-Unis en Afrique (224 morts), ont été inculpées, hier, pour complot terroriste par un tribunal fédéral. Elles sont accusées par le tribunal fédéral de New York de complot pour assassiner des Américains et détruire des biens appartenant aux É.-U. Ces cinq nouveaux inculpés s'ajoutent à 17 suspects déjà inculpés par le tribunal de New York. Parmi eux, l'homme d'affaires fondamentaliste d'origine saoudienne Oussama ben Laden, réfugié en Afghanistan depuis 1996. (AFP)

INDE

Sus aux moustiques !

■ L'excès d'engrais azotés dans les rizières en Inde favoriserait la prolifération des larves de moustiques propagateurs d'une redoutable maladie virale, l'encéphalite japonaise, selon des chercheurs indiens. En revanche, le recours à des engrais organiques comme certaines algues vertes, moins néfastes pour l'environnement, favoriserait la maîtrise de ce genre d'épidémies, selon les travaux de l'équipe de John Victor de l'Institut du contrôle des vecteurs et des zoonoses à Hosur. Ces travaux sont publiés par la revue spécialisée *Medical and Veterinary Entomology*, dont l'hebdomadaire britannique *New Scientist* se fait l'écho. L'encéphalite japonaise infecte près de 50 000 personnes par an rien qu'en Asie, et tue 15 000 personnes dans le monde, laissant la moitié des survivants avec des séquelles neurologiques. Elle était virtuellement inconnue en Inde avant 1970, depuis que le pays a connu des flambées épidémiques. (AFP)

Pinochet gagne encore

La Cour suprême du Chili le libère des accusations de base

■ SANTIAGO DU CHILI (AP, AFP) — La Cour suprême du Chili a rejeté, hier, l'inculpation d'Augusto Pinochet. Les cinq magistrats se sont prononcés en faveur de l'abandon des charges d'enlèvements et de meurtres par quatre voix contre une, selon le juge Humberto Espejo. Mais tout espoir de voir juger le dictateur n'est pas perdu.

Cette décision confirme celle prise la semaine dernière par la Cour d'appel. Toutefois, la cour a ordonné au juge Juan Guzman de mener sous 20 jours un interrogatoire officiel de Pinochet, ce qui laisse la porte ouverte à une nouvelle inculpation.

La plus haute juridiction chilienne a également levé la mesure d'assignation à résidence, qui n'avait pas été appliquée. « C'est une victoire au goût de défaite pour Pinochet. Je dirais qu'il reste presque inculpé », a déclaré l'avocat Hugo Gutierrez.

Le général Pinochet, âgé de 85 ans, avait été inculpé le 1er décembre par le juge Juan Guzman, qui le considère comme l'organisateur de la « Caravane de la mort », une opération d'élimination des prisonniers politiques qui s'était soldée par la mort ou la disparition de 73 personnes, en 1973. Seuls les décès de 55 d'entre elles ont été confirmés.

L'EXAMEN MÉDICAL

Déjà mardi, la Cour d'appel de Santiago avait ordonné que des médecins militaires et non civils soient chargés d'examiner le vieux général pour déterminer s'il était en état d'assister à son procès. Pour prendre sa décision, la Cour suprême a entendu toutes les parties pendant deux jours.

Le juge Guzman a, pour sa part, annoncé qu'il avait choisi la date du 22 janvier prochain pour effectuer cet examen de santé mentale.

La décision de soumettre à des examens de santé l'ex-dictateur, âgé de 85 ans et souffrant de plusieurs maladies, dont un diabète et une affection cardio-vasculaire, avait été ordonnée le 25 septembre par le juge Guzman.

La Caravane de la mort avait permis à Augusto Pinochet d'asseoir son pouvoir pour 17 ans après avoir renversé Salvador Allende, en septembre 1973. Le dictateur devait rester au pouvoir jusqu'en 1990.

L'ex-dictateur fait actuellement l'objet au Chili de 190 plaintes pour des crimes commis sous son régime, ayant fait plus de 3000 morts et disparus.

Arrêté à Londres où il venait se faire opérer, en octobre 1998, le général, jugé trop faible pour supporter un procès en Espagne, avait finalement été autorisé à regagner le Chili, en mars dernier.

L'aggravation de la santé physique et mentale du général avait été invoquée par les autorités britanniques pour mettre un terme à sa détention à Londres, entamée en octobre 1998. Mais la Cour suprême avait privé le sénateur à vie de son immunité, en août, l'exposant aux poursuites judiciaires dans son pays.

VIEILLARD « RÉCONFORTÉ »

Le porte-parole de la famille du général Pinochet, son fils cadet Marco Antonio Pinochet Hiriart, a estimé que le verdict de la Cour suprême allait réconforter son père.

« Je crois que cette décision judiciaire le réconforte, va lui donner plus de force pour pouvoir poursuivre ce processus », a-t-il dit.

La présidente de l'Association des proches des détenus disparus, Viviana Diaz, s'est pour sa part déclaré satisfaite de voir la justice suivre son cours.

« Le processus judiciaire se poursuit et ce qui est fondamental pour nous c'est que Pinochet réponde devant les tribunaux des crimes dont il est accusé », a-t-elle déclaré.

Des Turcs aux abois en Grande-Bretagne



AP

Plusieurs dizaines de Kurdes originaires de Turquie ont immobilisé, hier, pendant quatre heures la grande roue de Londres, occupant deux cabines de passagers pour protester contre l'intervention armée des autorités turques dans les prisons du pays qui a fait au moins 19 morts. Au moins deux des protestataires s'étaient aspergés d'essence et menaçaient de s'immoler par le feu pour attirer l'attention sur la répression du mouvement de grève de la faim lancé il y a deux mois par des détenus. La police a fait évacuer les autres passagers de la grande roue, le London « Eye », située sur la rive sud de la Tamise près du parlement et qui du haut de ses 135 mètres, offre une vue sur la capitale britannique très appréciée des touristes. Au bout de quatre heures, les manifestants ont finalement quitté la roue escortés par les policiers. Un autre groupe de manifestants avaient envahi les bureaux londoniens de la commission européenne et 12 personnes ont été interpellées. Un troisième groupe a hurlé depuis la galerie des visiteurs durant les questions au premier ministre à la Chambre des communes. Mais Tony Blair comme les députés ont ignoré l'incident. Pendant ce temps, la même tension persistait dans les prisons surpeuplées de la Turquie.

Après 48 ans, un tueur innocent !

BELFAST, Irlande du Nord (d'après AFP) — La justice britannique a reconnu, hier, Iain Hay Gordon innocent d'un crime pour lequel il avait été condamné il y a 48 ans, devant la Cour d'appel d'Irlande du Nord à Belfast.

En mars 1953, Iain Hay Gordon, âgé aujourd'hui de 68 ans, avait été reconnu coupable du meurtre l'année précédente de Patricia Curran, une étudiante de 19 ans et fille d'un juge très haut placé d'Irlande du Nord.

Il avait cependant été jugé mentalement malade et enfermé pendant plus de 7 années dans un hôpital psychiatrique. Il avait été libéré en 1960 et avait changé d'identité.

Iain Hay Gordon a toujours affirmé que ses aveux lui avaient été extorqués après des heures d'interrogatoire et sous la pression.

À la sortie du tribunal, Gordon a déclaré « sentir qu'un énorme poids (lui) a été retiré. Je suis tellement heureux d'avoir finalement lavé mon nom et de redevenir un citoyen ordinaire ».

« J'avais été libéré à la condition que je ne parle de l'affaire à personne », a-t-il raconté.

Pendant 33 ans, il suit ces recommandations. « Pendant 33 ans, je n'ai été personne, je n'avais même plus mon nom ».

En 1993, il quitte son emploi et décide de lutter pour faire reconnaître son innocence. Une avocate et un journaliste vont l'aider. Ils réunissent pendant plusieurs années des informations et obtiennent de la Commission de révision des peines qu'elle les examine.

Celle-ci renvoie le cas devant la Cour d'appel de Belfast qui, en octobre dernier, apprend notamment que le policier qui avait dirigé l'enquête, le commissaire John Capstick, a menti au procès, en déclarant que M. Gordon avait dicté ses aveux.

Le parquet recommande alors aux juges de la Cour d'appel d'innocenter Iain Hay Gordon.

Caféine et fausses couches

SPRINGFIELD, Massachusetts (AP) — Boire au moins cinq tasses de café par jour peut doubler les risques de fausse couche chez les femmes enceintes, selon une étude suédoise à paraître aujourd'hui dans la revue *New England Journal of Medicine*.

Contrairement à d'autres études, celle menée par l'équipe du Dr Sven Cnattingius, de l'Institut Karolinska de Stockholm, a notamment porté sur 562 femmes ayant fait une fausse couche pendant leurs premiers mois de grossesse, période au cours de laquelle les fausses couches arrivent le plus souvent. Elle a également choisi de bien distinguer les risques liés au tabac et aux malformations génétiques.

Les chercheurs ont ainsi découvert que boire par jour l'équivalent d'une à trois tasses de café (contenant chacune environ 180 milligrammes de caféine) augmentait de 30 % les risques de fausse couche. Ces risques passent à 40 % avec trois à cinq tasses et dépassent 50 % avec au moins cinq tasses. Le Dr Cnattingius suggère désormais de ne pas boire plus de 200 mg de caféine par jour.

À doses égales, le thé, le cacao et certaines boissons gazeuses contiennent moins de caféine que le café, mais l'étude souligne que ces boissons et certains médicaments contenant de la caféine jouent un rôle non négligeable.

NAUSÉES MATINALES

Les scientifiques ont également cherché à mieux cerner les effets des nausées matinales qui ont souvent eu tendance à exagérer l'impact de la caféine dans les études précédentes. Cela n'a pas empêché le Dr Mark Klebanoff, de l'Institut national de la santé de l'enfant et du développement humain, d'estimer que ces nausées continuent encore de perturber les recherches.

Mais il estime que cette étude est la plus importante à ce jour, car elle a été menée spécifiquement pour répondre à la question de savoir si la caféine entraînait des fausses couches.

Robert Nelson, président du lobby qu'est l'Association nationale du café (NCA), a réagi en estimant que plusieurs autres recherches ont montré que les femmes enceintes pouvaient boire jusqu'à quatre cafés par jour sans risque apparent...

En France, un tueur en série serait libéré

■ PARIS (d'après AFP) — Avouer le meurtre de sept jeunes filles et se retrouver libre de toute poursuite judiciaire : la France tient l'un de ses pires tueurs en série et va peut-être devoir le relâcher à cause d'une série de dysfonctionnements de son système judiciaire.

En France, les meurtres sont prescrits au bout de 10 ans. Si aucun acte judiciaire n'est effectué sur une affaire pendant cette période, les poursuites ne sont plus possibles. Émile Louis, chauffeur de bus en retraite de 66 ans, avait tué entre 1977 et 1979 ; il a avoué, la semaine dernière.

L'affaire des « disparues de l'Yonne » menace de devenir un des plus grands scandales de l'histoire de la justice française et apparaît déjà comme un condensé des carences, des négligences et de la désinvolture des services de police et de justice.

Émile Louis, apparemment un paisible retraité rondouillard et rougeaud, était il y a plus de 20 ans le chauffeur d'autocar. Chaque jour, il conduisait un groupe de jeunes handicapées mentales de leur domicile à leur centre de soins, aux environs d'Auxerre, à 130 kilomètres au sud de Paris. Il n'avait été inquiété sérieusement qu'une seule fois, en 1981, pour le meurtre d'une jeune fille.

Depuis quelques années, il coulait des jours paisibles de retraité dans le sud de la France, avant d'avouer, à la mi-décembre, sept meurtres qui, a-t-il précisé, avaient été précédés « de relations sexuelles librement consenties ».

Le gouvernement français est très embarrassé par cette affaire. Il lui faut tenir compte de l'émotion de l'opinion publique, tout en veillant à l'application de la loi, et éviter de heurter la susceptibilité des juges qui se plaignent régulièrement de leur manque de moyens.

« Il faut une inspection générale de nos services judiciaires sur place : il n'est pas normal que l'enquête se soit arrêtée alors même qu'un certain nombre de faits auraient pu être découverts », a reconnu, hier, la ministre de la Justice, Marilyse Lebranchu.

Car Émile Louis est aujourd'hui poursuivi et incarcéré pour enlèvements et séquestration, des crimes qui, par définition, ne peuvent être prescrits. Il a fourni aux enquêteurs des détails précis sur les lieux où ont été enterrées les sept victimes, à l'époque âgées de 16 à 22 ans...

Bush Jr devra gérer les tensions entre Powell et Cheney

■ AUSTIN, Texas (AFP, AP) — Le président élu George W. Bush a annoncé, hier, de nouvelles nominations à son cabinet, dont le capitaine d'industrie Paul O'Neill, ex-gourou de la multinationale de l'aluminium Alcoa, au poste de secrétaire au Trésor, et son bras droit et ami Don Evans au Commerce.

M. Bush a également rencontré au Texas, dont il abandonne la gouverne aujourd'hui, des responsables religieux auxquels il a fait part de sa volonté d'impliquer les institutions religieuses dans la lutte à la pauvreté.

M. Bush a également poursuivi ses gestes envers les femmes : il a annoncé le choix d'Ann Veneman comme secrétaire à l'Agriculture dans son administration qui prendra ses fonctions le 20 janvier. En fin de semaine, M. Bush avait déjà nommé Condoleezza Rice, une Noire de 46 ans, pour diriger le Conseil pour la sécurité nationale, et Karen Hughes, qui sera sa conseillère en communication.

Le président élu, qui avait déjà frappé un grand coup en appelant le général noir Colin Powell au secrétariat d'État (Affaires étrangères), a choisi avec Mel Martinez, secrétaire au Logement, un second hispanique, après le juge Al Gonzales, qui sera le conseiller juridique de la Maison-Blanche.

DES ADJOINTS ENNEMIS ?

Mais les deux pièces maîtresses de Bush Jr ne sont pas les meilleurs amis du monde. Le général Colin Powell et le vice-président élu, Dick Cheney, ont eu dans le passé une relation parfois marquée par la méfiance.

M. Powell a autrefois décrit Cheney comme quelqu'un « préférant perdre par principe que gagner par un compromis supplémentaire ». Des tensions entre les deux hommes subsistent et se manifestent notamment autour de la nomination du prochain secrétaire à la Défense.

Dans cette lutte d'influence en coulisses, M. Cheney paraît tenir la corde. Il soutient l'ancien sénateur républicain de l'Indiana Dan Coats, qui a de bonnes chances d'être désigné par George W. Bush.

Sous George Bush père, M. Cheney était secrétaire à la Défense et le général Powell, chef d'état-major interarmes. Ensemble, les deux hommes ont aidé à orchestrer la victoire contre l'Irak durant la guerre du Golfe, mais leur coopération ne s'est pas toujours passée sans accroc.

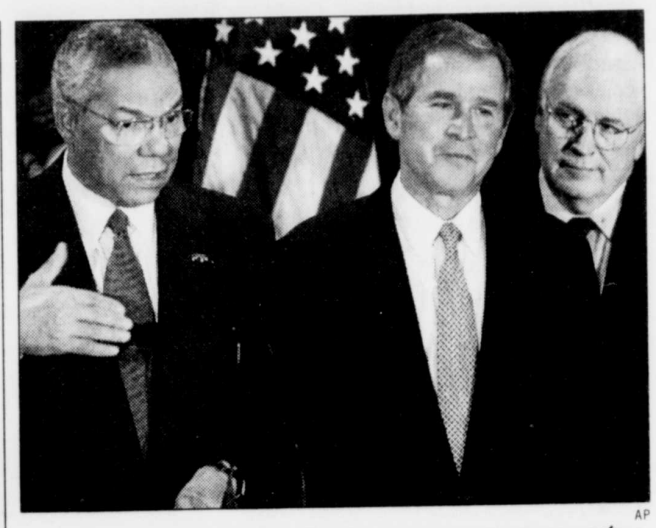
Les deux intéressés démentent les rumeurs d'affrontement sur la nomination du secrétaire à la Défense. Toutefois, des proches du dossier affirment que M. Powell a manifesté une préférence pour le gouverneur de Pennsylvanie Tom Ridge, un républicain modéré et vétéran de la guerre du Vietnam. M. Cheney se prononce lui pour le plus conservateur M. Coats ou Paul Wolfowitz, un ancien collaborateur au département de la Défense, encore plus marqué à droite.

Cheney et Powell ont travaillé ensemble pour la première fois en 1987 et 1988 durant les débats au Congrès sur le soutien aux antisandinistes nicaraguayens. À l'époque, Cheney était président du groupe républicain à la Chambre des représentants et Powell, conseiller pour la sécurité nationale de Ronald Reagan.

Dans son autobiographie *My Amezrican Journey* (*Mon voyage américain*), sortie en 1998, Powell raconte qu'il essaya en vain de trouver avec Cheney un compromis avec les démocrates sur une aide aux antisandinistes. « Il préférait perdre par principe que de gagner par un autre compromis. »

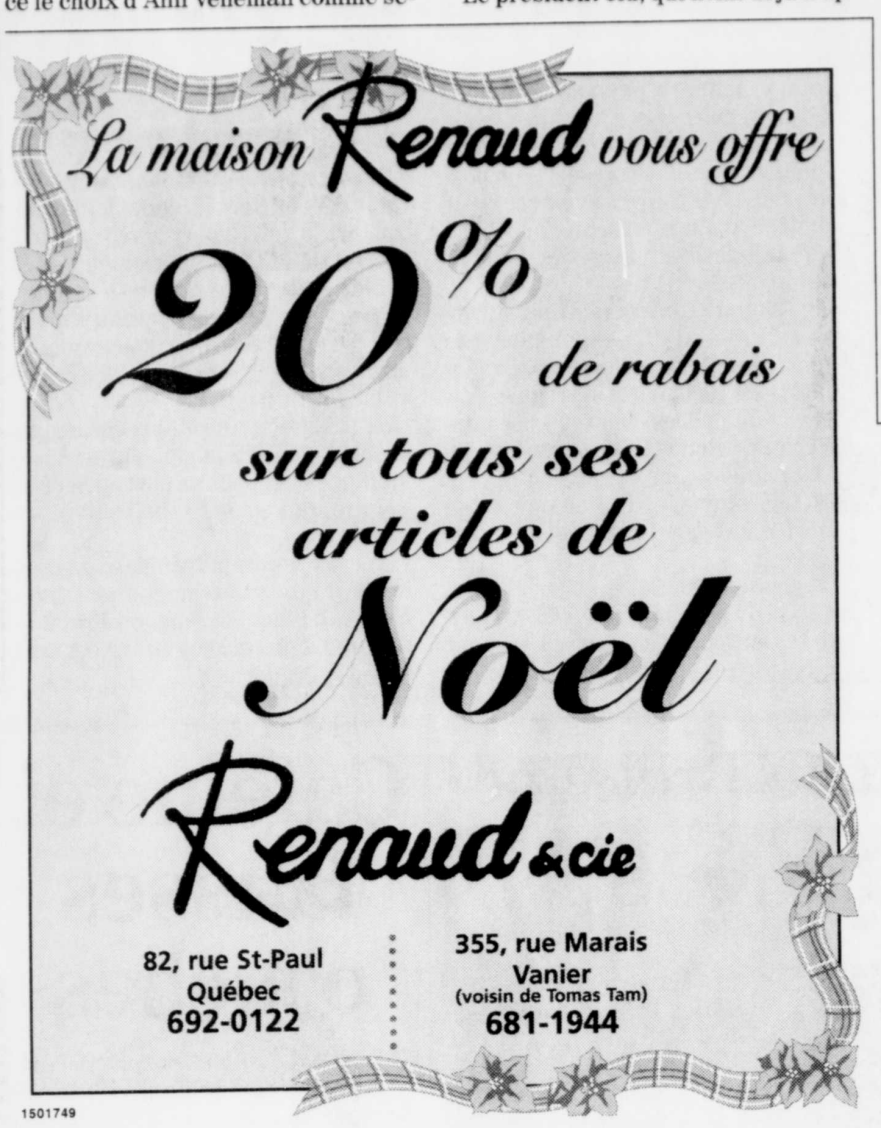
Les deux hommes se retrouvent plus tard sous l'administration Bush. Bien que décrivant Cheney comme « incisif, intelligent sans esbroufe et dur », Powell n'en a pas moins trempé sa plume dans l'acide en écrivant : « Cet homme, qui n'a jamais porté l'uniforme, qui pendant la guerre du Vietnam, a bénéficié d'un sursis étudiant, puis parental, a pris le contrôle immédiat du Pentagone. »

Dans son livre de 1991 *The Commanders* (*Les commandants*), le journaliste Bob Woodward laisse entendre que Powell et Cheney étaient souvent en désaccord sur l'engagement des forces américaines dans le Golfe. M. Cheney aurait parfois exprimé son exaspération face aux réticences du général à offrir une gamme plus large d'options militaires.



AP

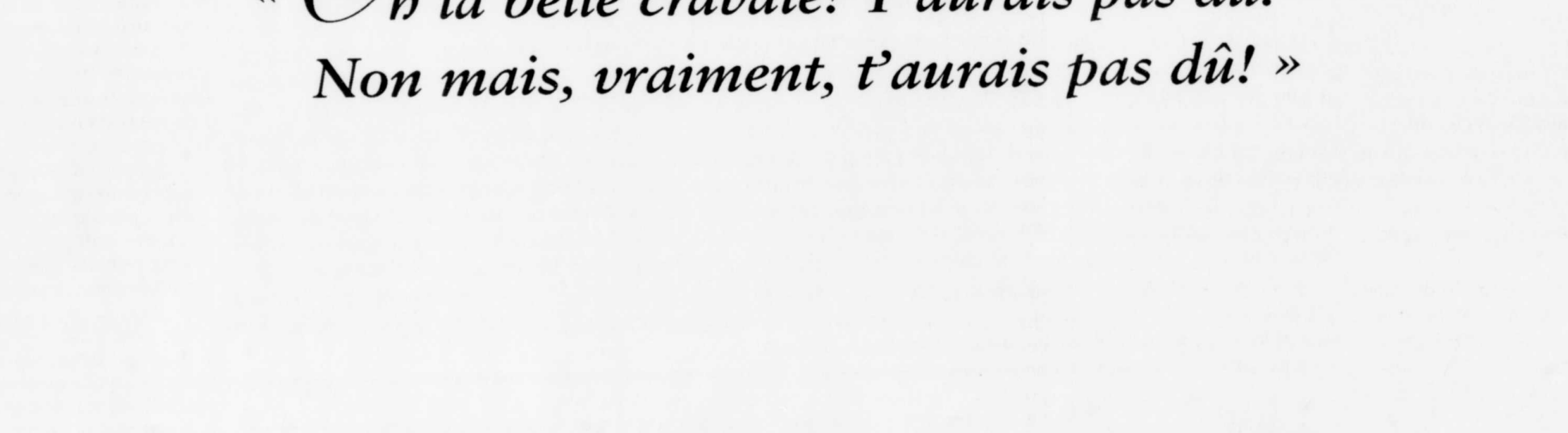
À gauche, le général Colin Powell, nouveau secrétaire d'État du président élu George W. Bush, au centre, n'aurait pas le vice--président Dick Cheney, à droite, en haute estime, à la suite d'affrontements entre eux sous les administrations de George Bush père et de Ronald Reagan. Cheney est un militariste pur et dur et Powell, un stratège plutôt modéré...





« *Oh la belle cravate! T'aurais pas dû. Non mais, vraiment, t'aurais pas dû!* »

Cadeau entre
5$ et 19,49$



Impossible de se tromper en offrant un cadeau Tim Hortons à un amateur de café Tim Hortons! Choisissez entre l'Assortiment-cadeau à déguster comprenant chocolat chaud, cappuccino aromatisé et notre fameux café; les Certificats-cadeaux en livrets de 5 et 10 dollars; la Boîte-cadeau de cafés aromatisés comprenant 4 saveurs irrésistibles; ou nos Sachets de café pour cafetière Tim Hortons, en formats de 6 et 12 sachets. Avec des idées-cadeaux comme celles-ci, vous n'aurez plus jamais à dire « T'aurais pas dû! ». Joyeuses Fêtes à tous!

Tim Hortons®

V15003465

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président et Éditeur CLAUDE THIBODEAU
Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE
Directeur de l'éditorial J.-JACQUES SAMSON
Directeur de l'information MICHEL SAMSON



ÉDITORIAL

Lemieux dans la tempête

Avec un an de retard, la ministre du Travail et de l'Emploi a présenté enfin hier un projet de loi modifiant le Code du travail. Un projet aussitôt critiqué tant par le patronat que les organisations syndicales. Malgré la tempête soulevée et les ajustements que Diane Lemieux devra apporter à son projet, le Québec n'a cependant pas le choix d'aller de l'avant et d'adopter un Code du travail qui colle à la réalité du monde du travail.

Le Code québécois date de 1964. Même s'il a subi des modifications en 1977, il n'est pas adapté à un monde du travail où les petites entreprises pullulent, où de plus en plus d'emplois sont précaires, où les travailleurs dits autonomes sont de plus en plus nombreux et où la déréglementation est venue modifier les règles du jeu.



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

Évidemment, l'hiver risque d'être difficile à passer pour la ministre Lemieux. Bien que réclamée depuis des années, la révision ne suscite pas le consensus souhaité au départ par le gouvernement Bouchard. Rien de bien étonnant en matière de relations de travail où les intérêts des patrons et des syndicats sont souvent divergents. Les réactions au projet de loi sont d'ailleurs révélatrices. Le patronat y voit « un beau cadeau de Noël aux syndicats ». « C'est un cadeau empoisonné », réplique la FTQ. Diane Lemieux semble en effet avoir voulu plaire à tout le monde à la veille de Noël. Ainsi, au grand dam du patronat, elle ne touche pas à l'article 45 qui permettrait un recours plus grand à la sous-traitance. Par contre, à l'article suivant, elle donne à la Commission des relations de travail un pouvoir d'intervention qui inquiète les syndicats.

La ministre introduit aussi la notion d'entrepreneur dépendant pour pouvoir démêler les vrais travailleurs autonomes des faux, comme le souhaitaient depuis longtemps les organisations syndicales. Cependant, elle ne retient pas la notion d'employeur unique ni ne permet la négociation regroupée pourtant reconnue dans le Code canadien du travail.

Comme le voulaient les centrales syndicales, M^me^ Lemieux veut créer une Commission des relations de travail, un projet que le premier ministre Bourassa avait abandonné. Dans son projet de loi, la ministre du Travail donne cependant à cette commission des pouvoirs qui déplaisent aux centrales, comme celui d'imposer un vote sur les dernières offres patronales. Le lobby sera donc fort de part et d'autre pour influencer la ministre. Celle-ci et ses collègues du Conseil des ministres doivent toutefois éviter le piège que leur tend le patronat en liant le Code du travail à la productivité et à la capacité concurrentielle du Québec. C'est un peu court d'affirmer que l'article 45 nuit à l'économie du Québec et à la création d'emplois. Si le Québec avait une industrie automobile développée comme en Ontario, son taux de chômage serait sans doute similaire. Même le ministre des Finances, Bernard Landry, l'a déjà dit. Il est aussi réducteur de prétendre que la ministre a cédé au chantage et aux gestes de violence des establishments syndicaux. Pour certaines dispositions, M^me^ Lemieux ne fait que s'ajuster à ce qui existe dans le Code canadien du travail ou dans d'autres provinces.

Bien sûr, il est plus facile pour des patrons de faire rouler leurs entreprises à leur guise lorsque les travailleurs ne sont pas syndiqués et que les salariés n'ont pas de recours pour faire valoir leurs droits. La marge de manœuvre et les profits des entreprises sont aussi plus considérables si les employés sont payés au salaire minimum et subissent l'arbitraire de leur employeur qui peut mettre fin à tout moment à leur contrat.

Au-delà des statistiques sur la création d'emplois, le Québec doit se demander si l'affaiblissement des travailleurs et la précarisation des emplois sont vraiment un gain pour notre société. On peut imaginer que les ministres « sociaux » et les ministres « économiques » ont eu de bons échanges à ce sujet.

Tant au conseil des ministres qu'en commission parlementaire, des débats houleux sont aussi à venir sur le projet de loi de M^me^ Lemieux dont des éléments demeurent nébuleux ou incomplets, malgré des mois de consultations et de cogitation.

ACTUALITÉ POLITIQUE

Lettre à Yves Michaud

Jacques Brassard

Leader du gouvernement à l'Assemblée nationale

J'ai pris connaissance de votre lettre du 18 décembre courant qui appelle plusieurs commentaires.

Vous faites d'abord un lien entre la motion adoptée par l'Assemblée nationale du Québec et les dispositions du Code criminel traitant de la littérature haineuse, de la diffamation ou de l'atteinte à l'intégrité des personnes physiques ou morales. Vous en concluez que l'Assemblée nationale n'est pas un tribunal habile à se prononcer sur des opinions exprimées par un citoyen ou une citoyenne et que seul le pouvoir judiciaire peut en disposer.

Votre conclusion est tout à fait erronée. Notre Assemblée est un corps politique légitime formé de représentants du peuple qui, individuellement ou collégialement, ont le droit de se prononcer sur tous les aspects de la vie en société. Les députés le font en adoptant des lois, en tenant des débats ou en adoptant des motions. L'Assemblée nationale n'est pas un tribunal. Elle est toutefois certainement habile à se prononcer sur des déclarations qu'elle considère inacceptables.

Personne n'a assimilé vos propos à de la littérature haineuse, de la diffamation ou une atteinte à l'intégrité des personnes physiques ou morales, comme vous le laissez croire. Les députés les ont condamnés comme inacceptables.

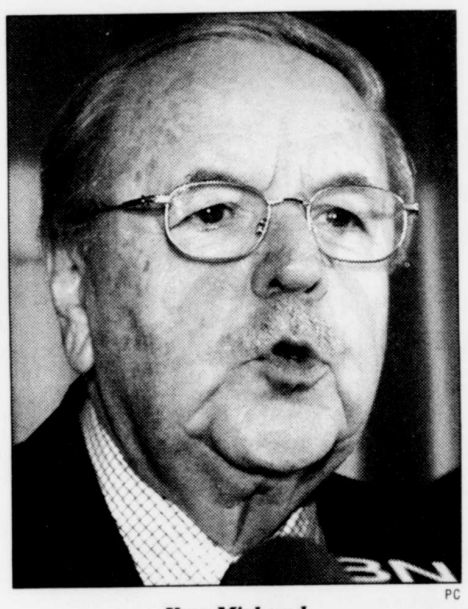
Vous indiquez aussi que la décision de l'Assemblée nationale s'en prend à votre liberté d'expression et à celle de tous les Québécois. Je m'inscris en faux contre cette assertion. La motion de l'Assemblée ne vise pas votre personne, mais vos propos. Elle n'emporte aucune sanction de la nature de celles imposées par un tribunal. Vous reconnaîtrez certainement aux députés et donc à l'Assemblée nationale le droit d'être et de se dire en profond désaccord avec vos opinions. La liberté d'expression n'est pas à sens unique.

Il en va ici de l'essence même du débat public et de la discussion politique. Je me permets de souligner que vous êtes, depuis quelques semaines, un acteur politique. Vous êtes candidat déclaré à l'investiture du Parti Québécois du comté de Mercier. Vos propos publics s'inscrivent donc dans le débat politique et prennent une portée autrement plus considérable que dans le cas d'un citoyen qui n'aspire pas à siéger à l'Assemblée nationale.

Je note par ailleurs que votre lettre ne fait aucune mention des affirmations qui ont amené l'Assemblée nationale à se prononcer. S'il y a eu motion, c'est justement parce que vous avez tenu les propos que vous savez.

Le 5 décembre dernier, à l'occasion de votre passage à l'émission de monsieur Paul Arcand, à CKAC, vous avez évoqué un lien, à la fois gratuit et injustifiable, entre l'avènement d'un Québec souverain et les souffrances du peuple juif. Répondant à un sénateur qui vous demandait si vous étiez « toujours séparatiste », vous déclariez avoir répondu :

« Oui, je suis séparatiste comme tu es Juif. J'ai dit, ça pris à ton peuple 2000 ans pour avoir sa patrie en Israël. J'ai dit moi, que ça prenne 10 ans, 50 ans, 100 ans de plus, je peux attendre. Alors il me dit que ce n'est pas pareil. Aie, c'est jamais pareil pour eux. Alors j'ai dit c'est pas pareil. Les Arméniens n'ont pas souffert. Les Palestiniens ne souffrent pas. Les Rwandais ne souffrent pas. J'ai dit c'est toujours vous autres. Vous êtes le seul peuple au monde qui avez souffert dans l'histoire de l'humanité. Là, j'en avais un peu ras le bol... »



PC

Yves Michaud



ARCHIVES LE SOLEIL

Jacques Brassard

À mon avis, le degré de souffrance des peuples dans l'histoire de l'humanité n'a rien à voir et rien à faire dans la volonté du peuple du Québec de devenir un pays. Il est vrai que tous les peuples auxquels vous faites référence ont beaucoup souffert. Vous auriez pu en rajouter : les Ukrainiens, les Cambodgiens, les Chinois et combien d'autres. Mais peu d'événements dans l'Histoire, s'il en est, ont atteint des sommets d'inhumanité aussi effrayante que le génocide systématiquement organisé par un État moderne, poursuivant la négation planifiée de la condition humaine.

Je ne serai jamais d'accord avec ce genre de propos qui relativisent, donc qui tendent à banaliser le plus grand crime de l'histoire contemporaine et à prêter aux Juifs une obsession de l'holocauste.

Vous poursuivez en présentant le B'Naï Brith comme la phalange extrémiste du sionisme mondial. Je tiens simplement à vous rappeler que le B'Nai Brith s'est inscrit parmi les tout premiers organismes à dénoncer monsieur Lafferty qui avait tenté de tracer des liens entre les politiques du III^e^ Reich et celles de messieurs Parizeau et Bouchard.

Je ne crois pas exagérer en disant qu'il faut, pour le moins, pratiquer la prudence et le respect lorsqu'on s'engage sur la voie de l'explication du vote des diverses communautés. Un homme public ou celui qui souhaite le devenir doit bannir de son discours les raccourcis entre le comportement électoral, l'holocauste et l'origine ethnique.

Vous reconnaîtrez que les réactions du gouvernement à votre première envolée ont été on ne peut plus pondérées. Pour un, lorsque interrogé par les journalistes, le premier ministre du Québec, monsieur Lucien Bouchard, a déclaré :

« Ceci étant dit, je crois que les propos de monsieur Michaud sont mal avisés... Je suis convaincu qu'il profitera d'une prochaine occasion pour les pondérer. »

Quant à l'investiture dans le comté de Mercier, parce que c'est aussi à ce sujet qu'on l'interrogeait, monsieur Bouchard ajoutait :

« On me demande d'utiliser les pouvoirs extraordinaires du Conseil national pour interdire monsieur Michaud d'investiture. C'est une chose qui ne se fait à peu près jamais. Il y a très peu de précédents, s'il y en a. Il faut qu'on se retrouve dans une situation d'extrême gravité pour procéder ainsi, ce qui n'est pas le cas, à la lecture même du communiqué. »

Le lendemain, à l'occasion de votre passage aux États généraux sur la langue, vous êtes revenu sur le sujet, cette fois-ci en en remettant, notamment sur la manifestation « d'intolérance » que constituerait « un vote ethnique contre la souveraineté du peuple québécois. » Je me permets de citer quelques-uns de vos propos, tels que rapportés par les média :

« (parlant du vote référendaire dans Côte-St-Luc)

Aucun oui, 2275 non. Il n'y a même pas un étudiant égaré, un aveugle qui s'est trompé. C'est l'intolérance 0. »

« Pis il y a douze comme ça jusqu'à 2075, là je me dis que l'on doit se poser des questions sur notre capacité d'intégration de ceux-là qui massivement, c'est l'intolérance zéro vis-à-vis, il y a un vote ethnique contre la souveraineté du peuple québécois. »

« Je ne retirerai pas un mot de ce que j'ai dit « . » (Les membres du B'Naï Brith sont) des extrémistes anti-québécois et anti-souverainistes. »

Comme député du Parti Québécois et leader parlementaire du gouvernement à l'Assemblée nationale, je refuserai toujours de « peser » le vote d'un de mes concitoyens. Ce n'est pas parce qu'un électeur vote contre moi ou contre notre projet de faire du Québec un pays souverain que je crois pouvoir utiliser des mots comme « intolérance », « vote ethnique » ou « extrémistes anti-québécois ». Tout au contraire, ces expressions sont condamnables parce qu'elles sont injustes et peuvent mener à toutes espèces de dérives. Le droit de vote est un droit fondamental. Il ne l'est pas moins lorsqu'il ne nous est pas favorable. Votre liberté d'expression comme vos valeurs démocratiques doivent le respecter.

Je ne vous écris pas aujourd'hui uniquement en réponse à votre lettre mais aussi en réplique à vos propos. Ceux-ci m'interpellent d'autant plus qu'ils émanent de quelqu'un qui aspire à siéger au sein du caucus du Parti Québécois. On me demande si je suis d'accord avec vous, avec vos propos et avec vos analyses. Je ne le suis pas, je ne peux pas l'être. Je ne peux non plus permettre qu'un doute subsiste à cet égard. Voilà pourquoi j'ai souscrit à la motion proposée conjointement par les députés de D'Arcy-McGee et de Ste-Marie-St-Jacques.

CARREFOUR DES LECTEURS

Ces enfants d'ici

Arlette Cousture a écrit une œuvre magnifique sur les « Enfants d'ailleurs », ces petits Polonais dont la saga nous a touchés intensément. Une saga au fil de l'émotion, tissée par une auteure prolifique et extraordinaire. Au Labrador, nous avons les enfants d'ici, des êtres anesthésiés par des vapeurs d'essence.

Une étonnante réalité, il va sans dire.

Récemment, à l'actualité télévisée, des images nous ont été présentées, d'une infinie détresse. Nous étions témoins de leurs pleurs et de leurs cris de douleur.

Ce n'est pas à l'autre bout du monde. Ce n'est pas le Kosovo, ni le Pérou. Le gouvernement fédéral s'est penché sur la question et a réagi avec diligence et efficacité.

Un centre de désintoxication sera créé et pourra accueillir ces enfants d'ici ainsi que leurs parents démunis dont le mal de l'âme a atteint un paroxysme de tolérance. Un programme d'aide sera élaboré afin de contrer cette démesure.

On reproche souvent au gouvernement de délier les cordons de la bourse aux mauvais endroits, mais sûrement pas dans ce dossier. Je dis merci aux dirigeants de mon pays pour ce geste d'amour.

Céline Tessier
Trois-Rivières

A 20

Magie de Noël

4 DERNIERS JOURS

649,99 Sofa-lit

499,99 Fauteuil
★ Berçant et inclinable

matelas à ressorts

Bibliothèque
99,99 ch

149,99 Pupitre

ASSEMBLAGE FACILE

Table
99,99

Meuble en coin
249,99

Économisez 70 $

309,99 Pupitre et hûche

Économisez 120 $

Fauteuil
★ Berçant ★ Inclinable
★ En tissu

Économisez 130 $

Fauteuil
★ Berçant
★ Inclinable
★ Cuir et similicuir

499,99
Chaise sur billes
★ Berçante
★ Pivotante
★ Inclinable

299,99

499,99 Cuir et similicuir

Tabouret
149,99

HORAIRE DES FÊTES
23 DÉC.: 9h à 17h
24 DÉC.: 12h à 17h
25 DÉC.: FERMÉ
26 DÉC.: 13h à 18h
27 DÉC.: 9h à 18h
28 AU 29 DÉC.: 9h à 21h
30 DÉC.: 9h à 17h
31 DÉC.: 12h à 17h
1er ET 2 JANVIER.: FERMÉ

AMEUBLEMENTS
TANGUAY

Commencez à payer en juin 2001**

Achetez en ligne
www.tanguay.qc.ca

* Sous réserve de l'approbation du service du crédit, ne payez que les taxes de vente.
Cartes de crédit acceptées.

LES SAULES
4875, boul. de l'Ormière
1 800 563-4411 • (418) 871-4411

BEAUPORT
535, boul. Sainte-Anne
1 800 563-6282 • (418) 667-6282

LÉVIS
5720, boul. Étienne-Dallaire *(angle Kennedy)*
1 800 563-4511 • (418) 833-4511

SAINT-GEORGES DE BEAUCE
8955, boul. Lacroix
1 877 295-4411 • (418) 226-4411

POINTE-AU-PÈRE
822, boul. Sainte-Anne, Route 132
1 800 463-4411 • (418) 725-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP
245, Hôtel-de-Ville
1 800 510-4711 • (418) 867-4711

TROIS-RIVIÈRES
2200, boul. des Récollets
1 800 465-2200 • (819) 373-1111

CHICOUTIMI
1990, boul. Talbot
1 800 363-4711 • (418) 698-4411

sg1499547